



Nations Unies



Chambre des représentants des Etats-Unis



Union interparlementaire



Centre mondial pour les TIC au Parlement



RAPPORT

Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement

3-4-5 novembre 2009 // Chambre des représentants des Etats-Unis // Washington D.C.



Rapport

Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement

3-4-5 novembre 2009
Chambre des représentants des Etats-Unis
Washington, D.C.

Remerciements

Le rapport de la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement a été préparé par l'équipe du Centre mondial pour les TIC au Parlement. Il s'appuie sur les présentations et les communications écrites rédigées par les experts, ainsi que sur les débats entre participants qui ont eu lieu au cours de la conférence.

Avertissement

Le présent rapport est le produit d'un travail conjoint du Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales, de l'Union interparlementaire et de la Chambre des représentants des Etats-Unis. Il fournit un bref aperçu du déroulement de la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement, qui a eu lieu à Washington D.C. en novembre 2009.

Les avis et opinions exprimés dans ce document relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union interparlementaire ou de la Chambre des représentants des Etats-Unis. Les appellations et la terminologie employées peuvent s'écarter des usages de l'une ou l'autre de ces organisations, et n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de leur part. Par ailleurs, la présentation des éléments figurant dans le rapport ne reflète nullement l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ni celle des organisations mentionnées quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, et de ses autorités, ou la délimitation de ses frontières ou limites. Les termes « pays développés » et « pays en voie de développement » ou les désignations des groupes de pays ne servent que des fins statistiques ou analytiques et n'expriment pas nécessairement un jugement quant au niveau atteint par un pays particulier ou par un secteur dans le processus de développement. Le terme "pays", tel qu'employé dans le texte de la présente publication, se réfère, selon les cas, à des territoires ou des zones. La simple évocation de noms de sociétés ou de produits commerciaux n'implique pas leur approbation de la part des Nations Unies, de l'Union interparlementaire et de la Chambre des représentants des Etats-Unis.

Copyright © Nations Unies, 2010
Tous droits réservés

ISBN: 978-92-9142-440-5
Rapports et documents n° 63

ST/ESA/PAD/SER.E/160

Table des matières

1. Introduction	2
2. Allocutions d'ouverture	3
3. Sessions plenières d'orientation politique	
- Connecter les parlements et les citoyens : nouvelles technologies favorisant l'ouverture et la transparence	17
- En quoi les TIC peuvent-elles renforcer les parlements dans les démocraties jeunes et émergentes ?	23
- Quelle est l'importance des réseaux régionaux et internationaux pour soutenir les responsabilités des parlements ?	27
- Promouvoir la démocratie et la coopération interparlementaire : approche collaborative du renforcement institutionnel au moyen d'un cadre commun d'e-Parlement	32
4. Sessions générales	
- Programmation stratégique, gestion et contrôle des TIC : complexité de l'environnement parlementaire	40
- En quoi les sites web parlementaires peuvent-ils servir différents objectifs et répondre aux besoins des différents usagers ?	43
- L'utilisation des nouveaux médias dans le cadre parlementaire : enseignements	48
- Systèmes de gestion de la documentation législative	52
- Technologies propres aux chambres législatives : expériences et tendances	56
5. Sessions spécialisées	
- Normes ouvertes pour la documentation parlementaire : les approches de coopération	60
- Mise en œuvre du format XML au Parlement	65
- Infrastructure et sécurité : politiques et implications dans le cadre parlementaire	71
- Moyens technologiques d'enregistrement et d'établissement des procès-verbaux des travaux en plénière et en commissions	75
- Renforcer les services de recherche pour les membres et les commissions grâce aux TIC	79
6. Allocutions de clôture	83
7. Résumé	85
8. Annexes	
- Communiqué de Presse	88
- Référence des photos	89
- Ordre du jour	90

Introduction

La Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement a eu lieu à la Chambre des représentants des Etats-Unis, à Washington D.C., les 3, 4 et 5 novembre 2009. La conférence a été organisée conjointement par les Nations Unies, l'Union interparlementaire, la Chambre des représentants des Etats-Unis et le Centre mondial pour les TIC au Parlement. L'événement a mobilisé plus de 90 délégations parlementaires du monde entier, parmi lesquelles des présidents d'assemblées parlementaires, des députés, des secrétaires généraux, ainsi que des cadres d'administrations parlementaires. Des représentants de gouvernements, de centres de recherche, d'universités, de la société civile et des organisations internationales ont également participé et contribué aux débats.

La conférence s'est basée sur les résultats de la deuxième Conférence mondiale sur l'e-Parlement, organisée au Parlement européen à Bruxelles en 2008, ainsi que sur les conclusions du Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement. Elle a constitué l'occasion pour des échanges de vue sur les dernières tendances et sur les modalités de la mise en œuvre des nouvelles technologies dans les assemblées législatives, dans le but d'identifier les meilleures pratiques en ce qui concerne les questions de représentation, transparence, reddition de comptes, accessibilité et efficacité. Au cours de trois jours d'intenses discussions, plus de 400 participants ont eu l'opportunité de contribuer aux présentations et aux débats, de tirer des enseignements à partir des expériences d'autres participants, de tisser des relations avec des collègues et d'établir des partenariats dans un cadre international.

La Direction générale de la coopération italienne au développement, la Banque interaméricaine de développement, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, le Partenariat pour la démocratie du Congrès américain ainsi que le Parlement européen ont contribué à la réalisation de la conférence en facilitant la participation des nations en voie de développement.

Le programme de l'événement a été conçu comme une combinaison de sessions plénières axées sur les ques-

tions de politique – trois panels de haut niveau et un événement spécial – et de sessions parallèles de nature plus technique. Cette structuration a facilité des débats approfondis, tant au niveau politique que technique, et a donné lieu à des suggestions concrètes en vue de progrès futurs.

Le présent rapport résume les présentations et les pratiques exposées au cours des différentes sessions, et met l'accent sur les principaux points de discussion. Ce compte-rendu est regroupé en six chapitres, de manière à refléter la structure globale de la conférence, tout en maintenant l'attention sur la nature spécifique des sessions.

Le premier chapitre du rapport contient les discours officiels prononcés par les représentants des institutions co-organisatrices, qui ont défini le cadre de la conférence. Le chapitre suivant est consacré aux trois panels de haut-niveau, qui ont eu lieu les premier et dernier jours de la conférence, et qui ont traité de questions politiques relatives au rapprochement des parlements et des citoyens, à la manière dont les TIC peuvent renforcer les parlements dans les démocraties émergentes, ainsi qu'à la promotion de la démocratie et de la coopération interparlementaire. Ce chapitre résume également l'événement spécial, qui a eu lieu le deuxième jour, et qui s'est concentré sur les réseaux internationaux et régionaux. Les troisième et quatrième chapitres présentent les sections techniques, divisées en deux groupes selon le programme de la conférence: les sessions générales d'une part, et les sessions spécialisées de l'autre, qui couvrent un large spectre de sujets allant de l'utilisation des nouveaux médias dans le milieu parlementaire à l'application des standards ouverts pour les documents législatifs. Les deux derniers chapitres du rapport présentent les discours de clôture et soulignent les conclusions et recommandations issues de la conférence.

Les enregistrements vidéo des sessions ainsi que les présentations sont disponibles sur le site internet du Centre mondial pour les TIC au Parlement : www.ict-parliament.org.

Allocutions d'ouverture

Préalablement à l'ouverture officielle de la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement, Mme Lorraine Miller, Secrétaire générale de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a accueilli les participants dans la salle de conférence et a introduit une présentation vidéo décrivant l'histoire et le rôle de la Chambre des représentants. Officiant en tant que maîtresse de cérémonie, Mme Miller a ensuite présenté le panel de haut niveau de la session inaugurale, et a invité chaque orateur à prendre la parole pour faire une déclaration.

Mme Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis

Merci Madame la Secrétaire générale. En tant que Secrétaire générale de la Chambre des représentants des Etats-Unis, Lorraine Miller a contribué à instaurer au Congrès davantage de transparence et d'interaction civique. Le mandat de Lorraine a été caractérisé par une manière de penser innovatrice et par des progrès relatifs à la participation des citoyens. Les informations disponibles sur le site web du Secrétariat général – y compris tous les votes par appel nominal, les déclarations de situation financière et les détails du processus législatif – renforcent notre démocratie.

Je voudrais remercier les co-organisateurs de cet événement: le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales, M. Sha Zukang, et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Anders Johnsson, de même que les deux Co-Présidents du Centre mondial pour les TIC au Parlement, le Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte, M. Sorour, et la Vice-Présidente de l'Assemblée nationale hongroise, Mme Pelcz. Je remercie également tous les leaders des 88 pays représentés aujourd'hui d'entreprendre un dialogue sur l'e-Parlement et sur la manière dont nous pouvons mieux communiquer avec nos concitoyens.

Dans l'histoire de la démocratie américaine, il fut un temps où un message ne pouvait être transmis qu'à la rapidité du galop d'un cheval ou de la navigation d'un bateau. Aujourd'hui, un message adressé par le peuple américain à ses représentants au Congrès peut voyager aussi rapidement qu'un citoyen peut poster sur Twitter, sur un blog ou sur Facebook.

Les jeunes du monde entier sont les pionniers dans ce domaine. Au cours de mes voyages en tant que Présidente du Congrès, j'ai rencontré des présidents, des premiers ministres et des rois. Mais ce qui m'a le plus impressionnée et inspirée, ce sont mes rencontres avec les jeunes. Les jeunes sont engagés dans leur propre dialogue international par le biais des technologies les plus récentes.

A la suite des élections en Iran, des centaines de milliers de personnes ont participé à des manifestations de protestation organisées par le biais de Twitter. En Amérique, les étudiants ont exprimé leur solidarité sur Facebook et Twitter en remplaçant la photo de leur profil par du vert – la couleur du parti d'opposition. Les jeunes sont des agitateurs d'idées, ils ne se satisfont pas du statu quo. Nous devons l'être également. L'e-Parlement nous donne l'opportunité de rompre avec les vieux schémas de pensée et de nouer le dialogue comme le font les jeunes du monde entier.

Lorsqu'il s'agit de gouvernance, la technologie fournit des opportunités pour discuter et s'engager; elle renforce la responsabilité; au bout du compte, elle rend les démocraties plus démocratiques. Ou,

comme l'a dit le Président John F. Kennedy : « Une nation qui a peur de laisser son peuple juger de la vérité et des mensonges sur un marché libre est une nation qui a peur de son peuple. » Lorsque je suis devenue Présidente, j'ai promis que nous aurions le Congrès le plus ouvert de l'histoire. Entraînés par l'innovation et l'enthousiasme des jeunes, les Américains et les membres du Congrès sont en train d'avoir une conversation - en temps réel. Aucun autre outil ne peut autant améliorer la transparence que l'internet. Les Américains peuvent désormais regarder les auditions des commissions parlementaires, consulter les votes, lire des projets de loi et examiner les déclarations de situation financière – le tout en ligne. Le mois prochain, ils pourront voir exactement comment les membres du Congrès dépensent les fonds qui leur sont alloués et, au début de l'année prochaine, ils pourront regarder et effectuer des recherches, sur les débats parlementaires en temps réel.

Internet fournit aux citoyens de nouveaux moyens pour obtenir et assimiler le travail du gouvernement. Par exemple, au mois de février, lorsque nous avons fait passer l'*American Recovery and Reinvestment Act* pour doper notre économie, nous avons demandé la création du site *recovery.gov* pour divulguer les informations sur la manière dont étaient dépensés les fonds, sur tous les appels d'offres, sur les concours en vue d'obtenir des subventions, et sur leur attribution, ainsi que sur la publication des certifications de la part des gouverneurs, des maires et autres décideurs en matière d'allocation des fonds, attestant que l'investissement a fait l'objet d'un examen approfondi et qu'il relève d'une utilisation appropriée des dollars des contribuables.

Les membres du Congrès qui veulent communiquer avec leurs électeurs utilisent la vidéo-conférence sur internet pour parler aux étudiants de l'environnement, ils envoient sur Twitter des messages sur ce qui se passe au Congrès, exposent leur position sur des blogs, sur Facebook et par des messages textes; ils postent des vidéos sur YouTube, tiennent des réunions communales à distance, et utilisent Google Maps pour illustrer comment les projets liés au *Recovery Act* progressent dans leur district.

Les pays représentés à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement sont confrontés à différents défis pour apporter la technologie à leurs citoyens. Les Etats-Unis doivent faire face à leurs propres défis. Pour permettre aux américains de bénéficier des opportunités économiques créées par l'innovation, nous avons besoin d'une infrastructure taillée pour le futur. Dans la seule année dernière, l'adoption de l'internet à haut-débit à domicile a augmenté de 15% ; mais nous devons faire davantage d'efforts. En ce qui concerne les connexions à haut-débit, les Etats-Unis sont à la traîne par rapport à de nombreux pays représentés ici.

L'accès au haut-débit a été une priorité de l'*American Recovery and Reinvestment Act*. Nous avons débloqué plus de 7 milliards de dollars pour diffuser l'accès au haut-débit dans le pays, et 350 millions de dollars pour développer un maillage national garantissant à chaque américain un accès au haut-débit et aux opportunités d'emploi ainsi créées. Nous examinons les questions d'accessibilité, de prix, ainsi que d'autres questions plus amples relatives à la manière d'utiliser le haut-débit pour accroître la participation civique, le bien-être du consommateur et d'autres objectifs d'intérêt national.

A cet égard, nous tirons également des informations de la pensée perturbatrice des jeunes. Lorsque j'ai suggéré au co-fondateur de Google, Larry Page, que l'un de nos objectifs était l'accès universel au haut-débit dans dix ans, il a répondu : « Dix ? Et pourquoi pas deux ? ». Aujourd'hui, tandis que vous discutez du futur des technologies de l'information et de la communication dans les parlements, le débat sur le système de santé fait rage précisément dans ce bâtiment-même. Alors que des membres du Congrès discutent un des problèmes les plus importants de notre temps, le

peuple américain en fait de même, par le biais de la technologie. La semaine dernière, un document que nous avons produit au sujet des 14 principales mesures contenues dans notre projet de loi relatif à la santé a été téléchargé trois fois par minute. Les recherches effectuées sur la réforme de la santé sur Google ont plus que triplé. Notre groupe Facebook pour la réforme de la santé a été visité par des américains provenant des quatre coins du pays, et 54% d'entre eux avaient moins de 34 ans. Dans la seule semaine dernière, j'ai reçu plus de 30.000 emails sur l'importance de la réforme du système de santé.

Le Président Obama a accédé au pouvoir en partie grâce à son approche innovatrice envers les nouveaux médias, et à l'enthousiasme des jeunes. En tant que Président, il utilise également la technologie pour communiquer par des voies nouvelles. Nous avons maintenant un Président qui exploite le potentiel des réseaux sociaux, qui poste sur YouTube son message radiophonique hebdomadaire, et qui encourage les ministres de son gouvernement à répondre aux questions sur Facebook. Le Président Obama a défini très justement les informations du Gouvernement fédéral comme « patrimoine national ». Et il a créé deux nouveaux postes pour garantir que ces informations soient largement disponibles pour nos concitoyens : un Haut responsable pour l'information, et un Haut responsable pour la technologie.

Ainsi que l'a déclaré le nouveau Haut responsable pour l'information, Vivek Kundra : « rendre l'information et le travail du gouvernement plus ouverts et accessibles devrait permettre de favoriser la responsabilité vis-à-vis du public, l'efficacité et l'engagement... La démocratisation des informations relatives au gouvernement permettra aux citoyens de se sentir plus impliqués, et changera de manière fondamentale la façon d'agir du gouvernement. »

Le Congrès a pu entendre ce matin un discours exaltant de la Chancelière allemande, Angela Merkel. Dans son allocution, la Chancelière nous a rappelé que vingt ans se sont passés depuis que le mur de Berlin est tombé et que la liberté a été donnée à tout le peuple allemand. Aujourd'hui, les citoyens de l'Allemagne de l'Est jouissent de la démocratie. Mais il y a toujours dans le monde des peuples qui vivent derrière le mur du despotisme. Il y a des peuples qui vivent sans ce que la Charte des Nations Unies appelle « les droits fondamentaux de l'Homme... la dignité et la valeur de l'être humain... l'égalité des droits entre hommes et femmes, et entre nations petites et grandes... ».

Aucun tyran ne peut réussir éternellement à contenir la force de la technologie. Car la technologie ouvre des failles dans les murs érigés pour empêcher l'accès à l'information; la technologie établit des passerelles; la technologie promeut la liberté. Cette semaine, encourageons ensemble la transparence et l'ouverture pour nos concitoyens et pour les peuples du monde entier.



M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales

Honorable Présidente Pelosi,
Honorable Secrétaire général de l'Union interparlementaire,
Honorable Président de l'Assemblée du Peuple d'Égypte,
Honorable Vice-Présidente de l'Assemblée nationale hongroise,
Excellences, distingués députés,
Mesdames et messieurs,

Je suis heureux de me joindre à la Présidente de la Chambre des représentants des États-Unis pour vous accueillir à la troisième Conférence mondiale sur l'e-Parlement. Je voudrais remercier notre aimable hôte, Mme la Présidente Nancy Pelosi, d'avoir accueilli les Nations Unies et vos collègues parlementaires du monde entier dans cette Chambre historique.

Les Nations Unies et l'Union interparlementaire se sont associées en 2005 pour lancer le Centre mondial pour les TIC au Parlement. Alliance de nombreux partenaires, le Centre mondial sert de puissant catalyseur pour les organes législatifs qui souhaitent échanger leurs expériences et mesurer leur progrès vis-à-vis d'institutions homologues.

Aujourd'hui, dans le cadre du Centre mondial, des représentants de plus de 90 assemblées se sont réunis ici pour cette conférence. Notre attention porte en particulier sur la manière d'utiliser les TIC pour améliorer les processus législatifs, et renforcer le rôle des parlements comme moteurs de la gouvernance efficace, de la démocratie et du développement, y compris par l'édification d'une « société de l'information » globale.



La technologie, plusieurs fois, a été le moteur du progrès humain. Ces dernières années, les technologies de l'information et de la communication ont favorisé de nombreuses avancées dans le développement humain, à partir de l'éducation et de la santé jusqu'à l'agriculture et au développement durable.

Pour les parlements, les bénéfices des TIC peuvent être considérables. Elles peuvent rendre les processus démocratiques plus transparents, accessibles et contrôlables en facilitant l'accès des membres des parlements, des administrations parlementaires, des médias et des citoyens à l'information et aux services.

Les TIC peuvent servir à renforcer la participation citoyenne, en fournissant de nouvelles manières d'interagir avec les citoyens, aussi bien qu'en leur permettant d'accéder aux débats et aux documents parlementaires.

La mise en œuvre des TIC dans les pratiques et les services internes peut aider à rendre les parlements plus efficaces dans l'accomplissement de leur fonctions législatives, de contrôle et de représentation.

Les TIC peuvent également permettre de connecter les parlementaires et les institutions parlementaires avec leurs homologues, entre le Nord et le Sud, en renforçant leurs connaissances sur les problématiques auxquelles ils sont confrontés.

En effet, de la crise économique et financière à la sécurité alimentaire en passant par la crise énergétique, la santé publique et le changement climatique, bon nombre des sujets qui figurent dans l'agenda des parlements dans de nombreux pays du monde sont des défis auxquels nous sommes tous confrontés.

En dépit du potentiel évident des TIC et des quelques progrès réalisés dans l'amélioration de l'accès, une vaste fracture numérique perdure entre les pays développés et ceux en voie de développement.

Considérez les conclusions du Rapport mondial sur l'e-Parlement de l'année dernière, produit par notre Département des affaires économiques et sociales et basé sur les données fournies par 105 Parlements. Plus de 90% des parlements ayant fait l'objet de l'étude disposaient du minimum de base en matière de TIC et d'accès à internet. Pourtant, seuls 59% avaient un système permettant de gérer les projets de loi et les amendements.

Les statistiques des pays en voie de développement dressent un tableau encore plus sombre : seuls 4% des parlements dans les pays en voie de développement qui ont répondu disposent d'un système permettant de gérer les projets de loi, contre 74% dans les nations développées. Et tandis que 73% des pays développés disposent d'un système de communication entre les membres de parlement et leurs électeurs par le biais d'un site web, aucun pays en voie de développement – pas un seul – ne dispose de cette capacité.

Des données préliminaires recueillies pour le Rapport mondial 2010 sur l'e-Parlement indiquent l'existence d'un fossé entre ce qui a été réalisé et le potentiel de transformation permis par les TIC.

Je me réjouis de constater que certains parlements sont à un stade avancé quant à l'adoption des TIC. Ils disposent de précieuses expérience et compétences à partager. J'exprime mon appréciation aux parlements et aux fonctionnaires parlementaires qui ont contribué à renforcer les activités du Centre mondial.

Lors des deux phases du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information, en 2003 et en 2005, les leaders mondiaux ont développé une vision d'une société de l'information équitable, ouverte et accessible, pour soutenir le développement de tous, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables.

Je tiens ici à rappeler à tous notre responsabilité collective, en tant que communauté internationale, pour faire en sorte que tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, aient pleinement accès aux bénéfices de la technologie, de façon à ce qu'ils puissent atteindre leurs objectifs en matière de développement.

J'espère que nos discussions seront fructueuses, et je vous souhaite d'obtenir des résultats positifs. Je vous remercie.

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général adjoint Sha,
Distingués délégués,

Chaque semaine de l'année, les électeurs d'au moins un pays vont voter pour élire leur parlement. Quelle que soit la période, il y a toujours une campagne électorale sur le point de s'achever dans trois ou quatre pays, si ce n'est plus. Aujourd'hui, l'un de ces pays est la Namibie. C'est ce qui explique que le Président de l'Union interparlementaire (UIP), Dr. Theo Ben Gurirab, qui est également le Président du Parlement de Namibie ainsi qu'un important leader politique dans son pays, n'est pas parmi nous aujourd'hui. Il sollicite votre compréhension, Madame la Présidente, car il doit lui-même œuvrer pour être réélu. Il m'a donc demandé de prononcer cette allocution d'ouverture au nom de l'UIP.

Permettez-moi de dire tout d'abord combien je suis heureux de me trouver ici, au Congrès des Etats-Unis. Je veux vous remercier, Madame la Présidente - et à travers vous, je remercie tout le Congrès - d'accueillir cette importante réunion.

Mes remerciements vont également au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, avec lequel nous avons créé le Centre mondial pour les TIC au Parlement, principal maître d'œuvre de l'événement qui se tient aujourd'hui.

Depuis sa fondation en 2006, le Centre mondial a considérablement progressé dans la constitution d'une communauté mondiale de parlements dans le domaine des TIC, en partant de la simple idée que le fait de partager les connaissances, les bonnes pratiques et les informations sur les tendances en développement dans le domaine de l'internet et des technologies de la communication, contribue à renforcer les parlements.

Les objectifs stratégiques que nous poursuivons à travers ce Centre fournissent un cadre complet et cohérent, qui permet d'aider les parlements à devenir plus transparents, accessibles, responsables et efficaces grâce à l'utilisation des TIC.

Madame la Présidente, il y a urgence. Un sondage d'opinion mondial commandité par l'UIP au mois de septembre 2009 a confirmé que la démocratie bénéficie d'un large soutien. Des 20.000 personnes qui ont répondu, 90% ont indiqué qu'il était « important » ou « très important » de vivre dans un pays gouverné démocratiquement. Cependant, le sondage a montré que les citoyens de par le monde sont très préoccupés par la manière dont fonctionne la vie politique dans leur pays.

Alors que presque tout le monde estime qu'il est important que le peuple ait la possibilité d'exprimer ses opinions politiques, même lorsque celles-ci ne sont pas populaires, seule une personne sur quatre pense être complètement libre de s'exprimer, sans crainte de subir un harcèlement ou une sanction.

En moyenne, plus de deux personnes sur trois ont indiqué que les parlementaires ne se sentent que parfois ou rarement libres de dévier par rapport aux positions officielles de leur parti. De plus, une majorité pense que les partis d'opposition n'ont que parfois ou rarement la chance d'exprimer

leurs positions et d'influencer les politiques du gouvernement.

Les parlements, en tant qu'institutions, et les parlementaires, en tant qu'individus, doivent se sentir concernés par le fossé qui existe entre d'une part les aspirations publiques à une gouvernance démocratique et à un débat public vigoureux, et d'autre part la perception très répandue selon laquelle la vie politique est un espace étroit dans lequel peu de place est laissée à la dissidence et à la prise en compte réelle d'options politiques alternatives.

Les TIC pourraient constituer une partie de la solution, en particulier en ce qui concerne les jeunes. Les technologies de l'information sont largement répandues dans la vie de nombreux jeunes, mais on ne peut pas en dire autant de la politique.

L'apathie politique et le manque d'intérêt envers les organisations traditionnelles de la jeunesse semblent également souvent caractériser la nouvelle génération dans plusieurs pays. Pour de nombreux jeunes, le monde politique semble très éloigné de leurs réalités quotidiennes.

Cependant, le manque d'intérêt des jeunes concerne essentiellement les formes traditionnelles d'organisation sociale. Les puissantes nouvelles formes d'engagement qui ont émergé lors des dernières élections présidentielles aux Etats-Unis sont instructives à cet égard. En effet, les expériences récentes montrent que les jeunes s'engagent et le font en utilisant les TIC.

L'accès à l'information est évidemment un fondement important pour l'engagement des citoyens dans les processus politiques. Sans accès à l'information sur l'ensemble des problèmes sociaux, sur les politiques en cours de définition et d'étude, ainsi que sur les acteurs politiques impliqués dans la prise de décision, les citoyens ne sont pas en mesure de participer de manière authentique et substantielle au processus décisionnel.

La capacité des citoyens à demander à leur parlement de rendre compte de son activité repose également sur l'existence d'une information juste et mise à jour, relativement aux travaux en cours au parlement. Les électeurs sont de plus en plus intéressés à savoir comment leurs représentants ont voté sur des questions clés au parlement, et de plus en plus enclins à les interroger sur leurs actions. Pour les membres des parlements, publier l'historique de leurs votes et être capables de les défendre constituent l'essence même de la responsabilité politique. Le développement de l'internet rend cette exigence beaucoup plus facile à satisfaire, et c'est désormais un fait répandu dans de nombreux parlements.



Un rapport récent du *think tank* Demos concluait que les TIC doivent, en fin de compte, je cite : « devenir l'instrument du changement de l'identité des institutions politiques elles-mêmes. Des initiatives en matière de TIC mieux conçues et utilisées de manière stratégique - et non pas simplement "posées" comme une prothèse - devraient rendre possible le type de renouveau organisationnel nécessaire à fournir aux systèmes politiques davantage de pertinence et de sens. Cela ne s'applique pas uniquement aux jeunes, mais à l'ensemble d'une société en mutation rapide. »

Je vous encourage à relever ces défis au cours de la conférence, et à leur donner une suite lorsque vous retournerez dans vos parlements. Laissez-moi également vous assurer que l'UIP continuera à soutenir vos efforts et qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter votre tâche de rendre vos parlements plus forts, et mieux capables de légiférer et de contraindre les gouvernements à rendre compte au nom des peuples au service desquels vous agissez.

Je vous remercie.

Dr. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Assemblée du Peuple d'Égypte

Distinguée Madame Pelosi, Présidente de la Chambre des représentants des États-Unis,
Distingués Présidents de parlements,
Distingué M. Sha, Secrétaire général adjoint des Nations Unies,
Distingué M. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP,
Chers collègues parlementaires,
Mesdames et messieurs,

C'est avec grand plaisir que je suis ici aujourd'hui pour inaugurer avec vous la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement à Washington D.C., capitale des États-Unis, l'un des piliers actuels de la démocratie. Je souhaite tout d'abord remercier sincèrement Mme Pelosi d'accueillir cette conférence, et tiens à saluer les efforts effectués sans relâche par les Nations Unies, le Centre mondial, l'Union interparlementaire et le personnel du Congrès, en vue d'organiser cet événement. Un événement que j'attends toujours non seulement parce qu'il me permet de rencontrer des chers compagnons de la lutte en faveur de la démocratie et au service du bien-être de nos peuples, mais également parce qu'il permet de suivre les progrès réalisés et de partager nos expériences dans le domaine vital et en constante évolution que constituent les TIC au parlement.

Chers amis, cela fait quatre ans que nous avons inauguré le Centre mondial pour les TIC au Parlement, un centre qui vise à encourager une mise en œuvre saine des TIC au profit d'une meilleure efficacité et d'une plus grande portée de nos parlements. Ce pas en avant représente un tournant dans la prise de conscience des besoins et des exigences d'utilisation des TIC dans nos assemblées parlementaires – un Centre qui a conscience du potentiel que représentent les outils technologiques dont l'utilisation s'étend à tous les aspects de la vie moderne.

D'après le programme qui nous attend, nous allons explorer les moyens et les meilleures pratiques pour connecter les parlements et les citoyens par le biais de la technologie. Nous nous efforcerons d'encourager réellement l'ouverture au sein des peuples qui forment nos nations. Nous travaillerons à améliorer la transparence et la visibilité comme moyens pour renforcer notre crédibilité, ouvrir des canaux de communication, et faire de la reddition de comptes un concept profondément enraciné dans notre travail parlementaire. En effet, nous devons tirer parti du privilège que nous avons, en tant que parlementaires, de pouvoir nous connecter les uns avec les autres sans avoir besoin de nouer des accords et d'obtenir des autorisations, lorsque nous souhaitons simplement coopérer. De cette manière, nous pouvons promouvoir le dialogue interculturel et nous attaquer à certains défis qui ont un impact sur nos peuples. C'est le bien-être de nos peuples qui doit guider notre action.

Chers collègues, nous continuerons à renouveler le serment que nous avons fièrement prêté en tant que représentants du peuple.

Pour en venir à ce beau rassemblement, je voudrais non seulement discuter des concepts, mais également évoquer leur mise en œuvre et leur impact. Je me pose souvent une question :



est-ce qu'une meilleure communication aurait pu réduire l'impact négatif de la crise financière ? Aurait-elle pu améliorer notre compréhension commune de l'environnement dans lequel nous vivons, et promouvoir ainsi les échanges de vue pour assurer le bien-être à nos peuples et atteindre un équilibre entre droits de l'homme et sécurité ? Aurait-il été utile de mettre en place rapidement - mais de manière efficace - une législation ou des réglementations afin de minimiser les souffrances des populations dans le monde ?

Chers amis, lorsque les problèmes acquièrent une dimension complexe et massive, les solutions ne peuvent être que exhaustives et globales. Nous devrions alors nous demander : à quelle vitesse pouvons-nous réagir, et quelle peut être notre efficacité ? Il est certain que l'un des éléments clés de réponse repose sur une meilleure communication entre nos parlements, nos députés et sénateurs ainsi que, de manière générale, entre nos peuples.

Comme avocat, professeur et parlementaire, j'ai consacré une bonne partie de ma vie à travailler pour faire prévaloir la justice. Nous vivons dans un monde confronté au crime organisé et à la corruption, un monde qui attend de nos parlements et de nos gouvernements des actions plus fortes. C'est ce qui rend nécessaire une relation de travail plus étroite, à établir à plusieurs niveaux. Je veux dire par là une coopération tangible, qui ne se limite pas à des conférences ou à une série d'événements. Aussi notre conférence devrait-elle avoir pour objectif l'établissement d'un moyen durable de coopération pour implémenter les TIC dans les parlements, et pour favoriser un échange d'informations significatif, susceptible d'étayer notre travail. Nos députés, de même que nos personnels, doivent être informés continuellement et de manière actualisée, à fin de servir et d'agir efficacement.

Nous croyons fermement que les parlementaires du monde entier, lorsqu'ils se rassemblent dans de meilleurs réseaux de communication pour affronter des problématiques globales, s'élèvent à la hauteur des espérances de leurs populations, riches ou pauvres, en visant la paix, la sécurité et le développement. Chers collègues, la communication fournie par le e-Parlement prouve que nous avons choisi le chemin du dialogue comme moyen de compréhension, et que nous croyons à la démocratie des relations internationales pour vivre tous en paix. Mes amis, les montagnes et les océans créent des barrières qui limitent notre unité, mais l'espace technologique fourni par le e-Parlement nous permettra de resserrer nos liens, malgré nos différences culturelles ou ethniques, à fin de nous accorder sur un langage unique c'est à dire l'action au service de nos concitoyens.

Je suis sûr de parler au nom de bon nombre d'entre vous lorsque j'affirme que le besoin d'une telle connaissance est peut-être plus grand dans les démocraties naissantes pour combler leur retard et établir une plate-forme de coopération commune avec le reste du monde. A cet égard, notre conférence devrait être l'occasion de renouveler l'engagement à nous prêter mutuellement assistance et à partager les informations que nous pouvons tous détenir – il s'agit d'un soutien du Nord au Sud, des pays développés au profit de ceux en voie de développement.

Lorsque nous évoquons les TIC dans les parlements, nous nous concentrons traditionnellement sur trois domaines :

- En premier lieu, nous cherchons à améliorer l'efficacité de nos parlements, de manière économique et en minimisant le gaspillage des ressources de la planète, une planète que nous n'avons pas héritée de nos grands-parents mais que nous avons bel et bien empruntée à nos petits-enfants.
- En second lieu, notre objectif est d'améliorer la communication indispensable entre nos parle-

ments et nos peuples. Malheureusement, quel que soit le temps que nous passons dans nos districts électoraux, nous sommes souvent physiquement ailleurs. Les TIC sont là pour nous rendre toujours présents, pour écouter, voir et partager. Il n'y a pas d'honneur plus grand pour les parlementaires que celui de pouvoir parler du fond du cœur et exprimer les craintes, la joie et les espoirs de ceux qui nous ont fait confiance par leur vote, les riches et les pauvres, les puissants et les nécessiteux.

- En troisième lieu, nous devrions créer, grâce aux TIC, des liens plus étroits entre nos parlements pour lutter contre nos menaces communes, qu'il s'agisse de la pauvreté, de la criminalité, de l'illettrisme ou de la maladie; et pour atteindre un développement qui permette aux pauvres d'en tirer des bénéfices en priorité par rapport aux riches, et aux pays en voie de développement de surmonter leurs problèmes, dont une bonne partie a comme origine la globalisation et les défis économiques auxquels ils sont confrontés.

De manière générale, nous devons faire en sorte que l'humanité profite de la sécurité dans son sens global, y compris la sécurité économique et sociale autant que celle consistant à combattre la violence et la criminalité. En cela, je dois dire qu'au cours de la dernière décennie, tout le monde a débattu au sujet des interactions entre nos civilisations, interactions que je préfère toujours appeler « Le Dialogue des Civilisations » et non « Le Choc des Civilisations ». Après tout, nous vivons sur une seule et même planète.

Chers participants, en tant que Co-Président du Centre mondial, je voudrais attirer votre attention sur le premier Rapport mondial sur le e-Parlement, lancé en février 2008 au siège des Nations Unies à New York. Le rapport illustre la coopération qui s'est établie entre plus d'une centaine de parlements, les Nations Unies, le Centre mondial, l'Union interparlementaire et la société civile. Je vous invite sincèrement à le lire et à le faire partager à vos communautés. Ainsi que nous le savons tous, une connaissance approfondie n'est pas une chose que l'on doit simplement posséder, mais que l'on doit disséminer. Au début de l'année 2010, un nouveau rapport actualisé sera publié avec l'apport de parlements du monde entier. Je vous inviterai une nouvelle fois à observer les progrès, à tirer des enseignements et à pointer les faiblesses dans la mise en œuvre des TIC dans nos parlements. Comme n'importe quel autre groupe, la force d'une chaîne cohérente est déterminée par son maillon le plus faible.

Mesdames et messieurs, dans la mesure où nous disposons d'une bonne évaluation de la situation des TIC dans nos parlements, je souhaite que la conférence apporte les éléments suivants :

1. Davantage de recommandations spécifiques sur la manière de favoriser les TIC dans les parlements, en particulier dans les pays en voie de développement.
2. Un plan réaliste visant à renforcer la capacité de nos représentants et du personnel dans ce domaine.
3. Une vision de communication efficace et régulière entre nos parlements, qui puisse mener à des lois solides, particulièrement sur des questions et des préoccupations globales.

Chers participants, beaucoup de travail reste à faire, et un voyage plus long doit être accompli. Faites de cette conférence une opportunité, non une simple occasion. Tendez la main, apprenez davantage des autres et permettez aux autres de bénéficier de votre expérience. Domptez la technologie de manière à ce qu'elle vous serve, et continuons à garder dans nos cœurs le souci profond du bien-être de nos peuples.

Chers amis, je vous souhaite à tous une conférence fructueuse.

Madame Ildikó Gáll Pelcz, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de Hongrie

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Distingués Présidents, Vice-Présidents et Membres de parlements,
Mesdames et messieurs,

C'est avec plaisir que je vous accueille tous ici. Permettez-moi de vous remercier pour m'avoir donné l'opportunité de représenter mon pays en tant que Co-Présidente de la Conférence. Je voudrais étendre ma gratitude à nos hôtes qui, après Genève et Bruxelles, organisent la troisième édition de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement à Washington, D.C.

Mesdames et messieurs,

Nous vivons dans une société de l'information en rapide mutation, dans le contexte des réalisations modernes et technologiques du XXI^{ème} siècle. Nous vivons dans une société dans laquelle les technologies de communication sont non seulement devenues une partie intégrante de nos vies quotidiennes, mais nous sont également d'une aide précieuse pour effectuer notre travail au parlement, dans le processus législatif, la gestion des bases de données et la communication entre les parlements et les citoyens.

Je pense que les applications de plus en plus avancées des technologies de l'information et de la communication, au sein des parlements et pour les rapports entre eux, constituent un pilier au service du travail des parlements démocratiquement élus.

Les bases de la démocratie parlementaire hongroise ont été établies à la suite du changement de régime il y a vingt ans. L'utilisation d'un système technologique d'information parlementaire à l'Assemblée nationale hongroise a contribué de manière significative à ce processus.

Nous n'insisterons jamais assez sur le nombre de possibilités et d'opportunités qui s'ouvrent à nous grâce au développement des technologies de l'information au XXI^{ème} siècle. Nous n'aurions peut-être pas imaginé il y a vingt ans que les citoyens pourraient être informés sur la politique et les affaires publiques par d'autres canaux que les médias et les rencontres personnelles. Aujourd'hui, le fait que des électeurs puissent participer de chez eux à la vie démocratique fait partie des réalités. Je suis convaincue que les parlements nationaux ont une responsabilité dans l'exploitation des nouvelles opportunités qu'offrent les technologies de l'information pour renforcer la démocratie.

Pour cette raison, le développement des technologies de l'information est significatif, et pas seulement pour les membres et le personnel parlementaire. Il est naturellement important de créer un environnement de travail mobile pour les membres des parlements, de permettre une contribution efficace du personnel administratif parlementaire et de faciliter la coopération entre différentes entités gouvernementales. Cependant, il est tout aussi important de faire en sorte que le travail des parlements soit démocratique, transparent, et qu'il puisse faire l'objet de contrôles. Il est facile de comprendre que si les citoyens sont informés des décisions qui les concernent directement, des mesures et des débats parlementaires qui affectent leur vie, la confiance qu'ils placent dans le système démocratique institutionnel en sera renforcée. Le résultat des votes peut être obtenu par un simple clic. Cela aide à maintenir les électeurs informés et à rendre les parlementaires plus respon-

sables. Cela est une bonne chose, car la possibilité de contrôle constitue l'un des critères d'une démocratie viable.

Pourquoi est-il fondamental de promouvoir la coopération entre parlements ? Nous savons tous que les systèmes politiques des pays participant à cette conférence se sont développés sur la base de traditions, de règles et de lois différentes. Pour cette raison, il n'est pas possible de créer un système uniforme, même pour les pays démocratiques.

Permettez-moi de décrire rapidement la situation en Hongrie, et ce qu'un si petit pays d'Europe centrale a accompli dans le domaine des technologies de l'information parlementaire en moins de deux décennies. Après le changement de système politique et économique en 1989, toutes les fonctions du Parlement hongrois, composé de 386 membres, étaient réalisées sur papier, comme cela était, à l'époque, la pratique au niveau international. C'était non seulement une solution coûteuse et peu optimale d'un point de vue environnemental, mais cela ne donnait pas l'opportunité aux citoyens d'examiner le travail du Parlement. Et pourtant, le Parlement agit – dans les cas favorables – pour servir les intérêts des citoyens.

En 1992, grâce à l'assistance fournie par les Etats-Unis et l'Europe, l'informatisation du Parlement a été lancée, basée sur un système contemporain de gestion électronique des bases de données. Le Parlement hongrois a eu son propre site web en 1995, relativement tôt par rapport à d'autres pays dans la mesure où la présence sur le web était loin d'être répandue dans la région à l'époque. L'année 1998 a vu des changements fondamentaux dans le domaine de la technologie de l'information parlementaire : des fonctions de recherche de données dynamiques ont été rendues disponibles. Cela a mis fin aux pratiques antérieures de téléchargement des comptes-rendus de débats et des résultats des votes chaque soir. Ce changement est survenu il y a plus de dix ans. En plus de la transparence, un autre objectif clé a consisté à rendre les technologies de l'information du Parlement capables de créer et de soutenir un environnement de travail mobile et sûr pour les parlementaires.

En 2004, les services d'information en support papier pour les parlementaires ont cessé. Cela a permis non seulement un accès plus rapide, mais également de réaliser des économies substantielles dans le budget du Parlement. En outre, l'Assemblée législative est également censée donner l'exemple aux sociétés et aux entreprises dans notre pays : si les parlementaires pensent que la prise de conscience des questions environnementales doit être améliorée, alors c'est au sein du Parlement que le changement doit être initié par l'utilisation d'un équipement plus écologique. L'un de nos objectifs est de mettre en place un système d'administration publique sans support papier. Comme premier pas, un système d'information électronique a été créé au Parlement.

Entre-temps, le site web du Parlement a également été amélioré progressivement. Les visiteurs peuvent visualiser en direct les vidéos des discours des parlementaires, des débats et des votes. Les projets de loi, les discours et autres documents peuvent désormais s'obtenir de manière thématique. Une mesure importante pour combattre la corruption est que nous avons rendu accessibles les déclarations de patrimoine des parlementaires. De cette manière, le système n'est pas seulement modernisé, mais aussi il satisfait pleinement les exigences de transparence. Toutes les informations du site web sont publiques. Le site web du Parlement inclut toutes les lois adoptées ou rejetées, les projets de



résolution, les questions et les interpellations ainsi que les noms des parlementaires concernés.

Un site web spécifique a été créé pour les représentants de la presse, les minorités, les lobbys et les organisations non gouvernementales. Notre colonne « Press Box » contient des informations importantes pour la presse. Elle permet également à quiconque d'accéder à l'information relative au fonctionnement du Parlement à travers la presse.

Je crois que le fait de rendre le travail du Parlement accessible aux jeunes est une priorité pour promouvoir la prise de conscience et l'éducation civiques. Nous pouvons atteindre ce résultat en suscitant leur intérêt, par exemple en créant un site web spécialement conçu pour eux. Les étudiants des écoles secondaires ont l'opportunité de participer à des « visites scolaires du Parlement » durant lesquelles ils étudient et se familiarisent avec le travail du Parlement et de sa bibliothèque, de façon à la fois théorique et pratique.

Il nous revient dans les années à venir d'améliorer encore plus le fonctionnement des technologies de l'information parlementaire. A cette fin, les gouvernements nationaux et les autorités exécutives doivent s'engager à respecter cet objectif et à fournir des ressources budgétaires suffisantes pour le développement des systèmes d'information parlementaire. Au cours des 5 à 10 dernières années, il est devenu pratiquement possible pour les parlementaires de l'Union européenne et, naturellement, des Etats-Unis, d'effectuer leur travail dans un environnement professionnel mobile; de telles dispositions sont fructueuses.

Nous devons toutefois accroître la participation des citoyens au travail du Parlement, principalement en leur permettant de suivre les événements politiques et le travail des parlementaires, et en leur donnant la possibilité d'exercer un contrôle. Les pires ennemis de la culture politique démocratique sont l'indifférence, l'absence d'intérêt et les désillusions des électeurs. Nombreux sont ceux qui interprètent les disputes politiques quotidiennes comme un échec de la démocratie. Pourtant, les campagnes et les divergences d'opinion sont les composantes naturelles des systèmes politiques bâtis sur des élections libres.

Cependant, dans une situation difficile telle que la crise économique que nous vivons actuellement, le risque est réel que les électeurs soient déçus par le système démocratique des institutions et qu'ils perdent leur foi en des élections libres. Toutefois, si nous parvenons à rendre le travail parlementaire visible et transparent ou, en d'autres termes, à le rendre plus proche des électeurs, alors cela peut renforcer la démocratie représentative, ce qui constituera notre réussite commune.

Mesdames et messieurs,

J'ai confiance dans le fait que le programme de ces trois jours de conférence nous fournira une excellente opportunité pour discuter et passer en revue la situation actuelle, partager nos expériences et développer une stratégie commune pour relever les défis qui nous attendent.

Je vous souhaite à tous un bon travail sur cet ordre du jour complexe.

J'espère que vous consacrerez votre temps aux questions professionnelles et que vous aurez des discussions fructueuses au cours de la conférence.

Je vous remercie pour votre attention.

Sessions plenières d'orientation politique

Connecter les parlements et les citoyens : nouvelles technologies favorisant l'ouverture et la transparence

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont changé de manière significative la façon dont les citoyens interagissent entre eux et avec leur parlement. Le rythme avec lequel s'opère le changement technologique rend difficile la prévision des nouvelles potentialités et des nouveaux développements sociaux qui pourront émerger dans le futur. Tandis que l'impact des technologies les plus récentes sur la sphère politique en est encore à un stade initial, on a pu entrevoir leur potentiel lors des dernières élections et au travers des changements opérés dans les modalités de la communication des citoyens et de la société civile avec leurs organes législatifs. Cela présente à la fois des opportunités et des défis pour les parlements, qui cherchent à affirmer leur rôle en tant qu'institutions démocratiques vitales du XXI^{ème} siècle, et en tant que principaux représentants du peuple.

La session s'est focalisée sur la manière dont les TIC peuvent être utilisées pour encourager l'engagement effectif des citoyens et accroître leur participation au débat politique, ainsi que pour soutenir l'engagement des parlements en faveur de davantage d'ouverture, de transparence et de responsabilité, dans l'objectif de faire progresser la démocratie.

Le président de séance, **M. Harry Jenkins**, Président de la Chambre des représentants d'Australie, a fait remarquer que tous les parlements s'intéressent aux différentes manières d'exploiter la technologie, non seulement pour faciliter leur travail et le rendre plus efficace, mais également pour donner aux parlements davantage de pertinence aux yeux de ceux qu'ils doivent servir. Il a déclaré qu'en dépit du coût initial élevé, investir

dans la technologie permet en fin de compte de réaliser des économies.

Mme Joyce Adeline Bamford-Addo, Présidente du Parlement du Ghana, a mis l'accent sur le fait que la transparence, l'ouverture, la participation et la responsabilité sont les points cardinaux qui sous-tendent la démocratie parlementaire. Les parlements ont la responsabilité de faire en sorte que la transparence règne et que des comptes soient rendus dans le cadre du processus démocratique, ainsi que de promouvoir le droit des citoyens à participer de manière effective au processus de gouvernance. Au plus haut niveau, le parlement incarne les attributs distinctifs de la démocratie – le débat et le compromis –, et constitue la voie à travers laquelle l'intérêt général est atteint. Mme Bamford-Addo a souligné que la priorité doit être de garantir que la diversité des vues des citoyens puisse s'exprimer et être prise en compte, et que les lois incarnent les aspirations des parties prenantes. La crise de légitimité des parlements peut être due à la perception selon laquelle ils ne protègent pas les différentes positions des gens qu'ils représentent. Les problèmes surgissent lorsqu'il y a un manque de transparence et de participation, ainsi qu'un déficit en termes de responsabilité.

Au fil des années, le Parlement du Ghana a adopté un certain nombre de programmes pour rendre l'institution plus proche des gens. Il s'agit notamment de programmes de télévision et de proximité, de visites, de points presse, d'initiatives de



renforcement de capacité destinées à la presse, d'interaction avec les électeurs, de programmes de formation pour les parlementaires, et de parlements de la jeunesse. Malgré ces efforts, les citoyens n'ont toujours pas un accès facile en temps réel à l'information sur le travail du Parlement. Cela est dû en partie à l'adoption de méthodes de communication insuffisantes ou inappropriées.

Reconnaissant que les TIC sont désormais essentielles pour intéresser les citoyens et recueillir leurs contributions, le Parlement du Ghana a accompli des efforts ultérieurs en vue d'être relié davantage aux gens par le biais de la technologie. Parmi ces efforts figurent : un projet de bibliothèque électronique, avec des ordinateurs connectés à internet, de manière à permettre aux usagers d'effectuer des recherches sur le web; un partenariat public-privé avec une chaîne de télévision pour couvrir les sessions plénières dans leur intégralité; la diffusion en direct des débats en séance plénière et des audiences en commission; la mise à disposition sur le site web des adresses électroniques des parlementaires. Le Parlement est également en train de créer des centres de ressources dans les régions et les districts, dans lesquels les citoyens pourront suivre en direct les sessions via l'ordinateur ou la télévision. Les citoyens peuvent également appeler par téléphone des émissions à ligne ouverte, durant lesquelles des questions politiques ou relatives au Parlement sont discutées.

Les autres efforts concernent notamment le développement d'une radio FM propre au Parlement, permettant de diffuser les sessions plénières, ainsi que l'utilisation de Facebook pour tenir des discussions ouvertes

sur des sujets politiques une fois par semaine.

Mme Bamford-Addo a affirmé qu'il y avait encore de la place pour des améliorations, et elle a insisté sur la nécessité d'une assistance, fournie par des partenaires internationaux, aux pays manquant de ressources.

Elle a fait remarquer que les TIC sont porteuses à la fois de menaces et d'opportunités, et qu'elles ont des conséquences ambiguës mais profondes sur la démocratie, aussi bien aujourd'hui que pour le futur. Si elles offrent aux citoyens un accès à l'information et au débat, par le biais d'un média interactif, sur de nombreuses problématiques qui les affectent, elles aggravent également les faiblesses existantes dans la diffusion de la connaissance, en particulier lorsque les ressources font défaut.

Mme Bamford-Addo a conclu en soulignant que les parlements sont des institutions à la fois intensément productrices et consommatrices d'information. Ils créent et nécessitent de l'information provenant de tous les secteurs, public et privé, exécutif et judiciaire, des médias, du monde universitaire, de la société civile, des organisations internationales, d'autres entités législatives, et des citoyens. L'utilisation des TIC peut aider à développer une approche globale, de façon à identifier, gérer et fournir un accès aux ressources nécessaires à garantir que les parlementaires et les citoyens soient informés de manière adéquate, et pour améliorer les liens entre les citoyens, ainsi qu'entre ces derniers et les parlements.

M. Julio César Valentín, Président de la Chambre des députés de la République dominicaine, a décrit la manière dont les TIC ont été développées par la Chambre des députés pour promouvoir l'ouverture et la transparence et accroître la participation des citoyens. Il a tout d'abord fait observer que pour rendre effectifs ces premiers développements, un cadre légal de lois et de règlements était nécessaire; ce cadre a été conjointement mis en place dans la République domini-



caine par les branches exécutive et législative. Le succès de ce cadre peut se mesurer à un certain nombre d'indicateurs : 1) une augmentation de 50% de la part de contribution du secteur des télécommunications au PIB global du pays; 2) la croissance de la « télédensité », ainsi presque 100% de la population dispose d'une manière ou d'une autre d'un équipement de télécommunication moderne; 3) la multiplication par trois du nombre d'abonnés à l'internet; 4) une considérable augmentation des usagers du haut-débit (bien au-delà de 60%); 5) un nombre croissant d'usagers internet mobiles. M. Valentín a constaté que dans l'ensemble, ces efforts ont aidé à réduire la fracture numérique dans le pays.

M. Valentín a relaté que la Chambre des députés dispose d'un plan stratégique pour une gouvernance moderne, basé sur un certain nombre de piliers qui requièrent tous l'utilisation des TIC. Ces piliers sont la transparence dans les processus administratif et législatif, une plus grande efficacité, l'amélioration de la qualité de la législation, une meilleure communication du Parlement avec les citoyens, une participation électronique et enfin, de meilleurs services pour les électeurs.

La transparence est une valeur fondamentale et transversale pour la constitution de ces piliers. La Chambre considère que l'accès à l'information est un droit fondamental, et elle a fait des efforts pour atteindre la transparence à travers l'utilisation des TIC. De nombreux documents, comme le budget de la Chambre, les frais payés et les déclarations publiques des parlementaires, sont désormais disponibles en ligne. Tous les approvisionnements sont effectués par internet et un bureau apolitique du budget fournit des informations en ligne, permettant aux citoyens et aux médias de voir tous les rapports. Les votes sont désormais archivés en format numérique, et un système biométrique valide le votant et enregistre sa présence.

La Chambre des députés a également utilisé les TIC pour améliorer son efficacité. M. Valentín a constaté que la Chambre avait pratiquement fait

disparaître le papier, et a souligné que cela avait demandé un changement culturel au sein même et en dehors du Parlement.

Les TIC ont également amélioré la représentation. Les citoyens peuvent participer à des débats grâce aux TIC et faire des commentaires sur les lois proposées. D'autres modalités d'implication des citoyens incluent un cours virtuel, des forums en ligne auxquels participent citoyens et parlementaires, ainsi qu'un journal électronique. M. Valentín a décrit quelques plans de la Chambre pour le futur, tels que l'introduction d'une fonction de signature électronique permettant aux parlementaires de signer à distance les documents, et le fait de les équiper de Blackberry, afin qu'ils puissent profiter des communications mobiles avancées.

En conclusion, M. Valentín a déclaré que grâce à l'utilisation des TIC, la Chambre des députés de la République dominicaine est devenue plus dynamique, efficace et efficiente, et prête à relever les défis d'un monde globalisé.

M. Maurizio Lupi, Vice-Président de la Chambre des députés d'Italie, a exposé brièvement l'un des concepts clés à la base de la fondation du Centre mondial pour les TIC au Parlement, à savoir celui d'une vaste alliance de partenaires susceptible de favoriser le développement parlementaire et la démocratie par le biais des TIC, en particulier dans les jeunes démocraties. Ce concept, néanmoins, ne doit pas être limité à la mise en place de la technologie ou à sa mise à disposition d'un parlement, mais de façon plus ample, il doit concerner l'incidence de la technologie sur la relation entre les citoyens et les organes législatifs.

Il a souligné que les statistiques et les données montrent que nous vivons une transformation rapide de l'environnement social. Alors que le XX^{ème} siècle a été dominé par les médias traditionnels, le scénario du XXI^{ème} siècle est défini par des médias de masse en perpétuelle évolution, des architectures de réseau qui per-

mettent une communication multidimensionnelle, et une chute spectaculaire des coûts de communication.

La société de l'information a mené à un nouveau paradigme économique – un nouveau système de production, de distribution et de consommation disposant de ses propres lois et de ses propres règles qui, d'une certaine façon, sont autonomes et indépendantes du marché. M. Lupi a affirmé que, bien que la physionomie de cette nouvelle économie de l'information en réseau n'ait pas encore été définie, les institutions représentatives ont la responsabilité d'en définir les contours et de déterminer le contenu de sa politique.

Il a souligné que les dix à quinze années précédentes avaient abouti à un paradoxe. D'un côté, on a assisté à une expansion sans précédent des opportunités offertes aux citoyens de participer, de critiquer les gouvernements et de s'organiser en groupes pour constituer une alternative aux partis politiques. De l'autre, il y a eu une désaffection envers la politique et un déclin du sens civique ainsi que de la confiance en l'efficacité du processus démocratique. Tout cela semble converger vers un cadre d'incertitudes et de difficultés que l'on a parfois qualifié de post-démocratie, dans laquelle les formes extérieures de la démocratie subsistent, mais sans la confiance et la passion, les idéaux et les valeurs, et où les élites privilégiées, qui agissent derrière les coulisses, détiennent le pouvoir réel.



M. Lupi a insisté sur le fait qu'un problème important est la question de comment traduire les valeurs de la délibération démocratique, dont font partie l'ouverture, la transparence, la responsabilité et la légitimité, dans la pratique des politiques participatives sur internet et par

internet. Les parlements sont des institutions qui, plus que les autres, agissent en faveur de la sauvegarde des valeurs démocratiques, et qui les diffusent en permanence dans le cadre d'une politique nationale. Les parlements doivent inspirer, guider et accomplir des actions décisives face à la crise de la participation politique, à *fortiori* si l'on considère les risques posés par les TIC lorsqu'elles sont utilisées pour des opérations politiques qui ne véhiculent guère de valeurs démocratiques, par exemple celles qui exaltent la violence politique.

M. Lupi a affirmé que les sites web actuels constituent le principal moyen de diffusion des valeurs de la gouvernance parlementaire et de l'éducation de la communauté à leur sujet. Ils servent également à élargir et à entretenir un espace public consacré aux idées et au débat.

Il a admis que le réseau est idéal pour renforcer la surveillance exercée par le citoyen sur le travail de ses représentants. Il confère une plus grande transparence dans les décisions et dans le comportement de leurs représentants politiques. La communication en provenance et en direction des masses, incorporée de manière adéquate dans des lois constitutionnelles, est la structure idéale pour une relation de représentation plus riche, plus complète et plus exhaustive. Enfin, le réseau doit être structuré de sorte à augmenter la connaissance que les parlements ont de la société, connaissance essentielle pour leur permettre de bien fonctionner.

M. Lupi a souligné que si les technologies doivent être exploitées pour soutenir les valeurs fondamentales de la démocratie et de la gouvernance parlementaire, elles doivent également être utilisées pour renforcer le travail des parlements, augmenter leur degré de transparence et de responsabilité, et améliorer leur visibilité. Cela implique que les technologies doivent aussi permettre de sauvegarder les règles, de renforcer la participation pour modeler la volonté populaire, et d'encourager le sentiment d'appartenance à une communauté politique.

M. Lupi a également mis en exergue le fait qu'un nouveau type de sphère publique – basée sur l'internet et sur le concept du réseau – ne pourra émerger que si les parlements démocratiques réussissent à gérer ces défis dans les années à venir; il en résultera un élargissement de l'arène démocratique et un renouveau de la relation entre la politique et les citoyens.

L'intervention de **Mme Cathy McMorris Rodgers**, Vice-Présidente du Groupe parlementaire républicain de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a renforcé le consensus sur l'impact positif des TIC sur la transparence et la responsabilité.

Elle a fait remarquer à quelle vitesse la technologie s'est développée. Dix ans plus tôt, en tant que Membre du Parlement de son Etat, elle n'avait ni site web, ni compte Facebook, ni canal sur YouTube, ni compte Twitter. Aujourd'hui, en revanche, il est possible de tenir des réunions communales à distance avec des milliers de participants. Elle a fait observer que les statistiques sur les usagers des nouveaux médias parlent d'elles-mêmes : plus de 300 millions de personnes utilisent Facebook de manière active; 100 millions de vidéos sont visionnées quotidiennement sur YouTube; 85 millions de personnes lisent quotidiennement des blogs; et au cours des dernières élections présidentielles américaines, un électeur sur cinq a utilisé l'internet comme principale source d'information.

Elle a souligné que la campagne présidentielle américaine de 2008 a constitué un moment clé, et contribué à élever les réseaux sociaux à un nouveau niveau de mobilisation sociale. En tant que dirigeante de son parti, elle a activement instruit ses collègues sur les nouveaux médias, faisant observer qu'il ne s'agissait pas d'une mode ou d'une phase destinée à passer, mais d'une manière nouvelle et révolutionnaire de communiquer et d'interagir avec les citoyens. Elle a signalé que les membres de son parti ont adopté les nouveaux médias : 85% ont une chaîne sur YouTube, 72% sont sur Facebook, 59% utilisent Twitter.

Après avoir souligné l'importance du devoir de

rendre compte, elle a décrit un nouveau site web créé par son parti pour apporter davantage de transparence dans l'utilisation des deniers publics. Le nouveau site web, *sunshine.gop.gov*, contient des informations relatives au TARP (*Troubled Asset Relief Program*),

aux demandes formulées par les parlementaires pour financer des projets spécifiques dans leur district, et aux projets de dépense et de relance du gouvernement. L'information relative au TARP comporte notamment une description de chaque programme, son montant en dollars, ainsi qu'une carte permettant de voir les banques qui ont reçu l'argent et celles qui l'ont remboursé. L'information relative aux demandes de financement inclut toutes les requêtes des parlementaires, avec une rubrique « commentaires » pour le public. Les projets de dépense et de relance peuvent faire l'objet d'une recherche en fonction de l'Etat, de la ville, du contractant et du sous-contractant.

Mme Mc Morris Rodgers a souligné l'importance de la transparence, qui produit davantage de responsabilité et de communication. Elle a fait remarquer que si, dans le passé, les citoyens se rendaient aux réunions communales pour recevoir des informations, ils y vont désormais munis de l'information trouvée sur le web. Elle a souligné qu'il est impératif pour les parlementaires de continuer à adopter et à utiliser les nouvelles technologies pour donner plus de pouvoir aux citoyens et pour faire avancer la démocratie.

M. Edward J. Markey, Président de la Commission spéciale sur l'indépendance énergétique et le réchauffement climatique de la Chambre



des représentants des Etats-Unis, a souligné l'importance de politiques appropriées, et fait état de son travail en tant que précédent Président de la Commission parlementaire sur les télécommunications aux Etats-Unis. L'un des principaux objectifs du travail de la Commission a été de réduire l'emprise des monopoles et de permettre aux entrepreneurs d'innover. Les nouvelles technologies de l'information confortent les individus dans leur capacité d'influer sur le gouvernement et de faire entendre leur voix. La conception du gouvernement communal est centrale dans la nouvelle technologie; elle propose un retour aux anciens modèles qui prévalaient au début de l'histoire de la nation, lorsque les gens ordinaires pouvaient parler et leurs voix pouvaient être entendues. En 1996, il a introduit une loi pour permettre à des compagnies innovantes comme Google et eBay de prospérer et pour créer un environnement qui est en train de révolutionner la démocratie.

M. Markey a fait observer que la communication est désormais une route véritablement à double sens, et que les parlementaires et leurs électeurs peuvent interagir de manière effective au travers des nouvelles technologies telles que les sites web d'information. Les TIC sont un outil puissant qui peut transformer tout le pays en une unique réunion communale.

M. Markey a néanmoins insisté sur le fait que si ces nouvelles technologies peuvent rendre plus capable et plus « noble », elles peuvent également dégrader et avilir. Les parlements ont la responsabilité de faire en sorte que les TIC soient utilisées pour atteindre des buts aussi élevés que possible, tels que le renforcement de la démocratie, la prise en compte de la souffrance humaine et le fait de donner le pouvoir aux gens ordinaires.

Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont soulevé le problème de la confiance du public. Dans certains pays technologiquement avancés, il existe des indications montrant que les citoyens ne sentent toujours pas qu'ils peuvent influencer la politique par le biais de l'internet. Des intervenants ont admis que cela pourrait être un problème, et ont évoqué la nécessité d'un changement de culture et du niveau de compréhension des gouvernements, des parlements, et de leurs relations avec les citoyens. D'autres participants ont partagé les préoccupations évoquées par les intervenants, selon lesquelles les nouvelles technologies de la communication peuvent être mal utilisées, voire même se prêter à des abus. Les intervenants l'ont reconnu, tout en estimant que les avantages de la transparence dépassent le potentiel d'abus et les inconvénients des TIC. Cer-



tains participants et intervenants ont noté que les parlementaires eux-mêmes, parfois, ne comprennent pas la technologie.

En quoi les TIC peuvent-elles renforcer les parlements dans les démocraties jeunes et émergentes ?

La session s'est concentrée sur le potentiel des TIC de renforcer et de soutenir les principales fonctions du Parlement - à savoir la représentation, l'adoption des lois et le contrôle, dans des milieux politiquement difficiles -, ainsi que sur la manière dont ces outils peuvent être utilisés pour faire de l'organe législatif un forum indispensable à l'expression de la diversité de la société.

Le président de séance, **M. Justin Koumba**, Président de l'Assemblée nationale du Congo, a souligné le fait que les jeunes démocraties font face à des défis importants pour assurer la stabilité et la paix. Elles ont, en particulier, besoin de ressources pour améliorer leur fonctionnement. M. Koumba a insisté sur le fait que les TIC pourraient peut-être aider les jeunes démocraties à améliorer leur niveau de transparence et d'accessibilité, permettre aux citoyens de participer au débat et améliorer les procédures administratives nécessaires pour légiférer.

M. Mninwa J. Mahlangu, Président du Conseil provincial d'Afrique du Sud, a affirmé que les pays en voie de développement ne pouvaient pas ignorer les TIC, même si l'investissement dans la technologie peut être coûteux. Les TIC constituent la principale source d'information et de connaissance pour tous les citoyens, et elles facilitent la communication et le dialogue, qui forment les bases pour améliorer la démocratie. Il a fait remarquer que les sources d'information et les plates-formes de connaissance ne sont plus la propriété exclusive des individus, ni même des gouvernements.

M. Mahlangu a souligné l'impact des nouvelles technologies, telles que les outils de réseau so-

cial, sur les petites communautés rurales, et il a présenté un programme, intitulé « Amener le Parlement au Peuple », qui permet de relier les parlementaires avec les populations dans neuf provinces d'Afrique du Sud, pour débattre des problématiques d'intérêt local. La vidéo et la téléconférence par satellite permettent à toutes les provinces de participer au débat et de partager des expériences avec leurs homologues. Le programme est relayé par des interviews radiophoniques et des programmes dans lesquels les auditeurs peuvent appeler les parlementaires, avant ou après l'événement.

M. Mahlangu a déclaré que le Parlement sud-africain a approuvé une stratégie quinquennale sur les TIC, centrée sur le thème : « Du Parlement électronique à la démocratie électronique ». La stratégie intensifiera et renforcera la culture de la participation populaire et de l'activisme propre à la démocratie parlementaire. Au cours de la période 2009-2014, le Parlement lancera un certain nombre de projets au service de cette stratégie, y compris la création d'un site web interactif, de pages Facebook, et le développement d'applications mobiles, de services multimédias et d'une chaîne de télévision sur le web.

Malgré les coûts que cela représente, le Parlement a considéré qu'il est important d'enraciner fermement la démocratie et la participation électronique à travers les TIC. Il investira également davantage, au cours des quatre prochaines années, dans des systèmes permettant l'acquisition, la gestion et le partage de l'information; le suivi et l'évaluation de la performance du gouvernement et de ses programmes ; et la possibilité de bénéficier des opportunités croissantes en termes d'engagement public. Cette vision inclut également le développement des échanges et de la coopération avec la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), le Réseau africain d'information parlementaire (APKN), et le Parlement panafricain (PAP).

Mme Diana Wallis, Vice-Présidente du Parlement européen, a rappelé aux participants que

la précédente Conférence mondiale sur l'e-Parlement avait eu lieu au Parlement européen. Elle a souligné que la continuation de ce dialogue à Washington était fondamentale, dans la mesure où les parlements peuvent apprendre les uns des autres, indépendamment de leurs différents niveaux de développement.

Mme Wallis a fait remarquer que la contribution apportée par le Parlement européen au panel de discussion doit être replacée dans le contexte de la nature unique de cette institution et des développements historiques ayant eu lieu au cours des vingt années précédentes en Europe. Le Parlement européen, composé de démocraties émergentes mais également de démocraties plus mûres, est en effet en train de développer une démocratie parlementaire transnationale, dans la mesure où il rassemble et doit répondre à l'électorat de vingt-sept pays.

Mme Wallis a noté que le Parlement européen fait une utilisation considérable de la technologie, y compris de Facebook, mais qu'il doit aller plus loin, et de manière continue, dans ses efforts pour atteindre l'objectif et les défis de l'Assemblée. Le Traité de Lisbonne récemment approuvé exigera du Parlement de placer la barre

plus haut s'agissant de la communication, avec les citoyens comme avec les parlements nationaux, ce qui entraînera de nouvelles solutions en matière de TIC. Par exemple, le nouveau Traité permettra aux citoyens de proposer une loi si un million de signatures sont recueillies pour soutenir la proposition. Le Traité permettra également aux parlements nationaux de suspendre la procédure législative européenne si le Parlement européen ne coordonne pas avec eux de manière appropriée. Pour satisfaire ces deux défis, le Parlement aura clairement besoin des TIC.

Mme Wallis a affirmé qu'en tirant des enseignements de ces nouvelles expériences, le Parlement européen sera enclin à les partager avec les parlements des pays voisins, ainsi que d'autres régions du monde. Elle a insisté sur le fait qu'en raison de la nature inhabituelle du Parlement et de son histoire, l'institution étudie les moyens de renforcer les démocraties émergentes, conformément à la résolution de la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne en 2006. Ces efforts sont réalisés à travers le Bureau pour la promotion de la démocratie, qui propose des activités spécifiques concernant le développement parlementaire, dont un programme de bourses de recherche sur la démocratie.

Mme Wallis a souligné que le plus grand défi est sur le plan international. Il est de plus en plus nécessaire de prendre des décisions effectives au niveau international - comme le montrent bien la crise financière et les questions liées à l'environnement - et les TIC peuvent aider les parlements à inclure les citoyens dans le processus décisionnel. Elle a fait remarquer que de nombreux parlementaires collaborent avec d'autres pays par le biais des délégations, mais qu'ils doivent dépasser ces contacts individuels pour être capables d'intéresser tous les citoyens partout par le biais des TIC, s'acheminant ainsi vers une gouvernance globale plus démocratique.

Elle a ensuite soulevé la question du renforcement des liens entre parlements dans le monde, à un niveau institutionnel, afin de partager les



connaissances, de coopérer, et de créer des partenariats dans des domaines fondamentaux tels que la gouvernance de l'internet, la gestion de l'information dans le processus législatif, les partenariats visant à combler la fracture numérique et améliorer l'innovation, et le partage des ressources d'information.

Mme Wallis a déclaré que les parlementaires doivent être à l'avant-garde en matière de TIC, mais qu'une foi solide dans les vertus du débat, du dialogue et de la diversité est nécessaire. La technologie devrait uniquement être vue comme un moyen de faciliter ces objectifs et permettre une participation plus large des citoyens dans la vie publique, et ne pas être uniquement un instrument à disposition des lobbies.

Mme Wallis a conclu en soulignant que la démocratie a besoin de tensions conflictuelles, basées sur l'expression d'opinions différentes. L'organisation démocratique de la société doit permettre à ceux qui sont au pouvoir de s'expliquer et de se justifier, mais elle doit également garantir la possibilité aux forces de l'opposition de les confronter, de dénoncer, de s'opposer, et de proposer des alternatives. Les technologies peuvent jouer un rôle crucial pour renforcer les parlements, et si possible, les citoyens; mais les TIC seules ne suffiront pas à rendre un parlement fort et efficace.

M. Jani Makraduli, Vice-Président de l'Assemblée de l'ex République Yougoslave de Macédoine, a fait une présentation du plan concernant les TIC mis en place par l'Assemblée pour améliorer ses procédures. Il a suggéré qu'il y a des avantages à être une petite et jeune démocratie, par exemple la possibilité de démarrer à zéro et de bénéficier des derniers développements dans le domaine technologique.

Dans la formulation de son plan stratégique, l'Assemblée a commencé par les recommandations de l'Union interparlementaire et du Centre mondial pour les TIC au Parlement. Tous les partis, y compris ceux d'opposition, ont été im-

pliqués dans l'élaboration du plan, qui place de manière cruciale le Président au sommet du processus de prise de décision. La vision contenue dans le plan a pour but de réaliser des procédures plus transparentes, plus économiques et plus rapides au Parlement grâce à l'utilisation des TIC. Elle vise également à permettre une prise de décision plus rapide et moins bureaucratique, à travers un système d'information donnant l'accès à l'information à tous, en tous lieux, et à partir de n'importe quel appareil.

M. Makraduli a indiqué que le plan avait été mis en place dans le cadre d'un processus participatif. L'Assemblée a établi des partenariats public-privé, a invité les parties prenantes à participer, et a assuré la collaboration entre le personnel en charge des TIC et les parlementaires.

En 14 mois, un environnement d'avant-garde en matière de TIC a été créé. Aujourd'hui, l'Assemblée gère les ordinateurs de manière centralisée, met en place les meilleures pratiques en matière de sécurité, y compris des accès de mobiles sécurisés, et bénéficie de médias interactifs sur le portail web. Elle utilise le format XML, les services web, et dispose d'un système totalement intégré qui couvre tous les processus tels que ceux relatifs aux questions de législation et de vote. Le système soutient différentes entités et l'assemblée plénière, de même que le travail du Président, du Secrétaire général, des parlementaires et des autres groupes parlementaires. Parmi les autres caractéristiques du système figurent l'authentification unique pour accéder à toutes les fonctions communes, l'accès à distance, les signatures électroniques pour chaque action, les documents et lettres automatiquement générés par le système, les notifications d'arrivée à échéance et des nouvelles lois en cours d'examen, des indicateurs clés de performance et le ciblage d'information. Le système est orienté davantage vers le processus que vers les documents, ce qui signifie qu'un projet de loi contient toutes les versions du document, auxquelles s'ajoutent les métadonnées, telles que les actions et les rapports associés à ces actions. L'Assemblée dispose

également d'une télévision parlementaire sur le web, d'archives vidéo et audio interrogeables, et de services de notification.

M. Makraduli a évoqué quelques bénéfices obtenus avec ce système. Ils concernent notamment la fourniture d'un accès à distance, à partir de n'importe quel endroit et à tout moment, aux parlementaires et au personnel, ce qui réduit le temps nécessaire à l'adoption des lois, et permet aux sessions d'être plus efficaces, et donc de réduire les coûts de fonctionnement de l'Assemblée. Le système a également donné plus de satisfaction aux citoyens, du fait de la plus grande interaction à double sens, et de la plus grande disponibilité de l'information relative à l'Assemblée.

M. David Price, Président du « Partenariat pour la démocratie » et Président de la Sous-Commission de la Sécurité intérieure de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a déclaré que

les technologies de la communication et internet avaient complètement transformé la manière dont est effectué le travail de la Chambre. Elles lui ont permis d'être plus réactive, mieux informée et pro-active. Il a cependant souligné un inconvénient, à savoir que la technologie peut déboucher sur une overdose de communication.

Dans son rôle de Président du « Partenariat pour la démocratie » de la Chambre des représentants, il a identifié les cinq piliers fondamentaux constitutifs des institutions démocratiques efficaces : la transparence, le devoir de rendre compte, la réactivité vis-à-vis du citoyen, l'efficacité et l'indépendance. Il a fait part de sa conviction que tous les parlements – anciens et récents – doivent travailler sur ces piliers, et il a rappelé que les TIC jouent un rôle fondamentale dans chacun de ces domaines.

Il a indiqué que le Congrès américain utilise différents sites web pour mettre l'information à la



disposition des citoyens et la rendre plus transparente. Il a signalé que toute personne disposant d'une connexion internet peut voir comment il a voté. Son site web fournit des informations sur ses positions concernant les politiques adoptées. M. Price a noté que les TIC aident les parlementaires qui ont besoin d'entrer en communication avec des citoyens géographiquement éloignés. Il reçoit désormais toute la correspondance des électeurs grâce aux TIC, et il a récemment commencé à mener des réunions communales à distance avec les électeurs. Il participe également à des réunions sur internet, au cours desquelles toutes les communications sont échangées à travers un clavier. La technologie permet également de gérer « l'assistance individuelle » – terme utilisé lorsque les électeurs écrivent pour demander de l'aide sur un problème dont le gouvernement est à l'origine, comme, par exemple, le retard ou l'absence d'un chèque de la sécurité sociale.

M. Price a souligné que les TIC permettent d'améliorer les bibliothèques, les services de recherche, les ressources médias et l'accès à l'information, qui sont essentielles à une plus grande efficacité. Les TIC garantissent au pouvoir législatif une plus grande indépendance, grâce à une information et à une recherche de meilleure qualité, ainsi qu'un accès direct aux citoyens. Les TIC sont en mesure de rendre les parlementaires et les institutions plus efficaces et plus réactifs.

M. Price a conclu son intervention en suggérant que les élections libres et transparentes sont certes très importantes, mais que la démocratie réelle se mesure souvent par rapport à ce qui est fait entre les élections. Observant que durant ces intervalles, les parlementaires s'efforcent de convertir les idées de leurs électeurs en législation effective et en politiques effectives, il a insisté sur le fait que les TIC peuvent être d'une grande aide.

Au cours du débat interactif, la question de savoir comment obtenir une participation réelle du citoyen dans la prise de décision a été soulevée par plusieurs participants. Des orateurs ont souligné que les questions politiques sont sou-

vent complexes et techniques, et qu'il est difficile d'intéresser directement les citoyens au travail quotidien du parlement. Il s'agit là d'un défi que l'échange d'idées et d'expériences entre les parlements pourrait permettre de relever. Des participants ont également fait remarquer qu'il n'est pas possible de partir du postulat que les citoyens et les représentants maîtrisent l'informatique, et ils ont souligné l'importance de la formation et de l'orientation dans le domaine des TIC. Ils ont également fait remarquer que les parlements devraient mettre en commun les ressources et s'aider mutuellement. L'un des participants a fait un commentaire sur la nécessité de développer la culture démocratique et ses valeurs au sein des jeunes démocraties, en utilisant la technologie de l'information et de la communication.

Quelle est l'importance des réseaux régionaux et internationaux pour soutenir les responsabilités des parlements ?

La coopération et le partage d'information constituent la manière la plus économique et potentiellement la plus efficace dont disposent les parlements pour améliorer l'utilisation de la technologie est utilisée dans l'exercice de leurs missions légales et constitutionnelles. Les réseaux coopératifs au niveau régional, ou mondial, ou dans le cadre d'accords bilatéraux ou de jumelage, peuvent permettre à un plus grand nombre de parlements – à la fois dans les pays développés et en voie de développement – d'exploiter tout le potentiel des TIC au service d'une plus grande efficacité dans leur travail de législation, de contrôle et de représentation, et d'atteindre de meilleurs niveaux de transparence, de responsabilité et d'accessibilité.

La session a mis en évidence le rôle que jouent les réseaux parlementaires pour encourager le partage des connaissances et les meilleures pratiques. Une attention particulière a été donnée aux leçons tirées des réseaux mondiaux et régionaux existants, tels que le Réseau africain d'information parlementaire (APKN), le Forum des Secrétaires généraux de parlements d'Asie et du Pacifique

(SGFAPP), le Centre Européen de Recherche et Documentation Parlementaire (CERDP), la Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires, ainsi que la Conférence nationale américaine des parlements d'états (NCSL).

M. Hafnaoui Amrani, Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et Secrétaire général du Conseil de la Nation d'Algérie, a initié la session en faisant observer que les institutions parlementaires sont différentes les unes des autres, mais qu'elles font face aux mêmes défis et poursuivent les mêmes objectifs. Il a souligné l'importance de la coopération interparlementaire et a rappelé qu'historiquement, les parlements ont une longue tradition de coopération, à différents niveaux.

M. Amrani a affirmé que le partage de connaissances et d'expériences entre les parlements constitue une manière efficace et peu coûteuse de renforcer les capacités des parlements et de favoriser l'utilisation des technologies au service de leurs fonctions institutionnelles. L'échange de connaissance permet également une meilleure coordination des initiatives de coopération internationale, et aide à éviter les efforts redondants et le gaspillage des ressources.

M. Mohamed Abou Zeid, Membre du Parlement d'Égypte, a présenté le Réseau africain d'information parlementaire (APKN). La création de ce réseau a été évoquée pour la première fois lors d'une réunion tenue à l'Assemblée nationale du Nigéria, à Abuja, en 2007. Il a été formellement institué au cours d'une conférence au sein de l'Assemblée du Peuple d'Égypte, au Caire, quand les représentants de 36 Assemblées parlementaires d'Afrique ont finalisé la Charte de APKN. En octobre 2009, les membres du réseau se sont réunis à Johannesburg en marge de la Conférence panafricaine des Présidents de parlement, pour discuter des étapes suivantes.

M. Abou Zeid a indiqué qu'à ce jour, la Charte a été officiellement adoptée par 14 assemblées parlementaires : l'Assemblée nationale du

Cameroun, l'Assemblée nationale du Congo, l'Assemblée du Peuple d'Égypte, le Parlement du Ghana, l'Assemblée nationale du Kenya, l'Assemblée nationale du Nigéria, l'Assemblée nationale des Seychelles, l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud, l'Assemblée du Swaziland, l'Assemblée nationale du Togo, le Parlement d'Ouganda, l'Assemblée nationale de Zambie, l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est (EALA) et le Forum parlementaire de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADCPF).

La mission de APKN est de soutenir le travail des assemblées en établissant des mécanismes et des procédures pour l'échange d'information et d'expériences, dans des domaines d'intérêt commun. Le réseau vise également à renforcer la coopération en matière d'acquisition de compétences et de formation du personnel, et de collaborer sur le développement technologique au service des fonctions parlementaires. Les principaux domaines de coopération concernent notamment les procédures législatives, les services d'information et de recherche, les outils TIC et la communication avec le public.

Le Secrétariat intérimaire de APKN est hébergé par l'Assemblée du Peuple d'Égypte. APKN est en voie de créer un Comité Exécutif, chargé de la définition des politiques, et un Conseil des Coordinateurs, responsable de mettre en route, organiser et soutenir des activités liées à la connaissance.

M. Abou Zeid a affirmé que de nombreux progrès ont été réalisés, mais qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Parmi les principaux défis mentionnés pour l'avenir figurent le manque de savoir-faire et de ressources durables, les barrières liées à la communication et à la langue, et la nécessité d'une définition de mécanismes de coopération plus clairs. Il a conclu en indiquant que les prochaines étapes consisteront à augmenter la visibilité de APKN, à répandre et à intensifier ses activités, à instaurer une capacité d'évaluation de l'efficacité, et à définir les modalités de communication avec les autres réseaux.

M. Lim In Gyu, Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale de la République de Corée, a présenté les principales initiatives entreprises par l'Assemblée dans le domaine de l'e-Parlement. Il a remarqué que l'e-Parlement non seulement accroît la participation des citoyens, mais qu'il peut également favoriser de façon considérable la communication interparlementaire et faciliter l'établissement d'un réseau pour résoudre des questions globales, à travers une coordination également globale. Il a observé que la diffusion de l'e-Parlement offre des possibilités illimitées, compte tenu du fait que le coût de l'échange d'information est aujourd'hui très bas.

En juillet 2009, l'Assemblée nationale de la République de Corée a organisé le premier Forum général des parlements d'Asie-Pacifique (SGFAPP). Le Forum avait l'ambition de répondre au besoin d'un échange mutuel d'informations plus systématique et substantiel entre les parlements de la région. L'événement, qui a duré cinq jours, a réuni 83 délégués en provenance de 42 parlements de 32 pays différents. Les participants ont confirmé qu'il est nécessaire d'établir un réseau interparlementaire régional fort, basé sur l'e-Parlement. Ils ont adopté le Communiqué de Séoul et se sont engagés à échanger leurs expériences sur l'e-Parlement, et à accroître les échanges techniques et les échanges interpersonnels au sein des administrations parlementaires. Ils ont également convenu que le Forum aura lieu de façon régulière. L'Assemblée nationale de Corée continuera à soutenir le Forum, entre autre en créant un site web qui lui sera consacré.

M. Lim a ensuite décrit l'Initiative d'assistance dans le domaine de l'e-Parlement (e-PAI), à travers laquelle l'Assemblée nationale de

Corée fournit des ordinateurs et des logiciels aux parlements qui ont besoin d'infrastructures de technologie de l'information. L'objectif global de cette initiative est d'étendre et de renforcer les échanges entre administrations parlementaires. Le premier pays à recevoir une assistance a été le Cambodge au mois de novembre 2008. L'Assemblée nationale prévoit actuellement d'étendre l'assistance à d'autres pays en Afrique et en Asie centrale, et d'améliorer le projet du point de vue qualitatif et quantitatif. En 2010, l'Assemblée nationale a l'intention d'allouer des fonds supplémentaires pour satisfaire une demande croissante, et envisage de faire don de 1000 ordinateurs à 26 pays.

La dernière initiative que M. Lim a décrite est le programme d'échange interparlementaire. L'initiative a été lancée en octobre 2009, lorsqu'une délégation du Parlement de la Fédération d'Ethiopie s'est rendue durant une semaine en Corée, dans le but d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement électronique de l'Assemblée nationale (y compris sa Chambre plénière numérique, son système de lois électroniques et sa bibliothèque électronique), et d'évaluer son savoir-faire opérationnel.



M. Lim a souligné que l'Assemblée nationale a l'intention dans le futur d'étendre son programme d'échange.

M. Piotr Nowina-Konopka, Co-Directeur du Centre européen de recherche et documentation parlementaire (CERDP), et Responsable de la direction des Relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, a présenté les activités du CERDP, et a fourni des exemples de bonnes pratiques. Le CERDP a été fondé conjointement par le Conseil de l'Europe et le Parlement européen en 1977, et est le premier réseau de personnel parlementaire national à avoir été constitué. M. Nowina-Konopka a fait remarquer que les traditions culturelles, politiques et démocratiques communes des membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe fournissent une base solide pour collaborer.

Le principal objectif du CERDP est le partage de connaissance entre fonctionnaires parlementaires, sur des sujets d'intérêt commun allant des procédures et pratiques parlementaires aux questions législatives et d'organisation. La liste des membres du CERDP comporte 64 assemblées parlementaires de 49 états, et 3 assemblées parlementaires européennes (le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale). Le réseau consiste en une petite structure permanente composée de deux co-directeurs, assistés de deux co-secrétaires. Les piliers du réseau sont les correspondants - un par assemblée parlementaire -, qui se rencontrent chaque année au cours d'une conférence annuelle.

Le réseau concentre ses activités sur quatre domaines d'intérêt : les TIC; les procédures et les pratiques parlementaires; les bibliothèques, la recherche et les archives parlementaires; la recherche économique. Les principaux services fournis par le CERDP concernent notamment la réponse aux demandes d'information comparative des membres, l'organisation de séminaires et la recherche. Les réponses des correspondants,

transmises sur des formulaires standard, ne sont pas considérées comme des positions officielles de leurs Chambres; elles sont archivées sur le site web du CERDP en vue de consultations futures.

M. Nowina-Konopka a insisté sur la valeur ajoutée que représentent les recherches conjointes avec d'autres parlements dotés de systèmes, d'expériences et de traditions différentes.

M. Nowina-Konopka a indiqué que le taux de réponse est très élevé, et dans le temps, le réseau est devenu une véritable communauté de spécialistes. Il a insisté sur le fait que le succès et l'efficacité du réseau dépendent en grande partie de l'engagement des correspondants à assister leurs collègues des autres parlements. Il a également fait remarquer que le réseau avait réduit la bureaucratie au fil des années.

Depuis 2001, le site internet/intranet constitue l'un des principaux outils du réseau. Il réserve un espace pour les nouveautés, héberge un annuaire de correspondants, de Secrétaires généraux et d'experts, et donne accès à des pages dédiées sur les domaines d'intérêt du réseau.

Parmi les défis auxquels doit faire face le CERDP, M. Nowina-Konopka a signalé la nécessité de maintenir un taux de réponse élevé, de créer un sens d'appartenance plus grand entre les correspondants du site web, et d'améliorer le processus de travail et le service de recherche. M. Nowina-Konopka a identifié les principaux enseignements tirés des 32 années d'expérience du CERDP, entre autres la nécessité de conserver au processus un caractère humain et informel, de se concentrer sur des objectifs réalistes, de respecter les cultures nationales et d'en tirer des enseignements, de rester ouverts à de nouvelles idées et à de meilleures pratiques, et de maintenir le processus apolitique.

Une autre approche fructueuse pour soutenir le travail des parlements est celle de la Conférence nationale des législatures d'états (NCSL). **M. William T. Pound**, Directeur exécutif de la NCSL, a indiqué que l'organisation a été créée en 1975

par les 50 organes législatifs des états américains.

Ses principaux objectifs sont d'encourager la communication et la coopération entre les états, d'améliorer leur fonctionnement, et de s'assurer que les assemblées des états parlent d'une même voix au sein du système fédéral.

M. Pound a fait une présentation générale des principales activités de NCSL. A travers son site web, NCSL met à disposition ses principales recherches, ainsi que celles effectuées par les assemblées des états. Ses autres activités concernent notamment l'analyse des législations fédérales susceptibles d'avoir des implications directes au niveau des états, et un système relatif à l'état d'avancement et au suivi des lois, à travers lequel il est possible d'obtenir une copie d'une proposition de loi et d'en suivre la progression. Depuis 1975, la NCSL organise une formation sur différents sujets et sur les procédures et opérations internes. Elle tient également une réunion annuelle pour discuter d'un large éventail de thèmes et elle publie les résultats de ces discussions sur son site web. Elle fournit par ailleurs une assistance technique en s'appuyant sur les compétences du personnel de différentes assemblées. Afin d'encourager la transparence et l'ouverture du gouvernement, elle sponsorise chaque année le Prix de la Démocratie en ligne, qui vise à récompenser le site web législatif d'un état qui se distingue par sa façon de rendre la démocratie conviviale.

La structure de NCSL est composée des sections de personnel telles que les bibliothécaires, les chercheurs, le personnel des services juridiques et informatiques. Les membres de NCSL communiquent les uns avec les autres électroniquement, grâce à des listes de diffusion, qui se sont révélées être un précieux système pour échanger l'information et apprendre sur une base de réciprocité.

M. Pound a conclu en insistant sur le fait que NCSL évolue constamment, au fur et à mesure que de nouvelles technologies deviennent disponibles. **Mme Moira Fraser**, Présidente de la Section

des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de IFLA, et Directeur de la bibliothèque du Parlement de Nouvelle Zélande, a déclaré que les bibliothèques parlementaires contribuent à l'efficacité des parlements en fournissant une information qui fait autorité, indépendante, non-partisane et pertinente. Les bibliothèques parlementaires ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies, en particulier du fait de l'émergence de nouvelles technologies qui ont changé la manière dont les parlements gèrent la connaissance et l'information.

Les parlementaires ont besoin d'information du fait qu'ils suivent certaines questions, développent des solutions politiques, influencent les prises de décision du gouvernement et contrôlent le succès des programmes gouvernementaux. Les bibliothèques parlementaires doivent comprendre leurs besoins, de manière à leur fournir une information spécialisée et un service plus efficace. Mme Fraser a affirmé que le besoin d'une information indépendante est encore plus grand dans les pays en voie de développement, dans lesquels les gouvernements restent les principaux détenteurs de l'information.

Mme Fraser a présenté la Section des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires de IFLA qui facilite les échanges de connaissance et d'expertise entre bibliothèques parlementaires dans le monde, afin de satisfaire les besoins des parlements en information. Elle a souligné que la Section n'a pas de secrétariat permanent et est entièrement gérée par des volontaires. La dernière rencontre annuelle de la Section a eu lieu au Parlement d'Italie à Rome en août 2009. Les rencontres précédentes s'étaient déroulées à Ottawa en 2008, et à Cape Town en 2007. Elle a fait observer que la rotation des lieux de rencontre facilite la participation de différents groupes régionaux.

Mme Fraser a également évoqué la conférence conjointement tenue avec l'Union interparlementaire, intitulée « Informer la démocratie : renforcer les capacités visant à satisfaire les besoins

d'information et de connaissances des parlementaires », qui a eu lieu à Genève en 2008, puis l'atelier de formation « Les technologies comme support aux services de bibliothèque et de recherche parlementaires », qui s'est tenu en marge de la réunion annuelle à Rome. La formation a été un exemple positif de coopération accompli par la Section, le Parlement italien et le Centre mondial pour les TIC au Parlement. Elle a également déclaré que la Section est sur le point de publier des « Lignes directrices pour les bibliothèques législatives », et qu'elle fournit accès à différentes informations à travers son site web.

Mme Fraser a indiqué que la prochaine rencontre annuelle de l'IFLA, ainsi que la pré-conférence de la Section des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires, se tiendront en Suède en 2010, sur le thème « L'accès ouvert à l'information parlementaire ». Les Congrès généraux de l'IFLA sont programmés à Puerto Rico en 2011, en Finlande en 2012, et dans la région Asie-Pacifique en 2013. Un événement régional aura également lieu à Canberra, en Australie, début 2011.

Mme Fraser a conclu en soulignant l'importance du rôle de plusieurs associations régionales de bibliothèques parlementaires dans le monde.

Promouvoir la démocratie et la coopération interparlementaire : approche collaborative du renforcement institutionnel au moyen d'un cadre commun d'e-Parlement

Le président de séance, **M. Sha Zukang**, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales, a initié la session en reconnaissant que depuis sa création, le Centre mondial pour les TIC au Parlement a atteint des jalons significatifs et bénéficie d'une large reconnaissance. Il a cependant insisté sur le fait que le Centre est loin d'avoir atteint ses objectifs.

M. Sha a souligné que les résultats de l'enquête relative aux TIC dans les parlements, effectuée par le Centre en 2007, indiquent que seuls quelques parlements sont en état de faire un usage efficace des TIC pour assumer leurs responsabilités dans le domaine de la production de lois, de la représentation et du contrôle. Pour cette raison, lors de sa troisième réunion en mars 2009, le Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement a reconnu que le renforcement des institutions parlementaires par le biais des TIC, constitue un défi à long terme et a identifié cinq domaines clés d'action, qui concernent aussi bien les besoins en termes de politiques à adopter que les exigences technologiques à satisfaire : 1) mettre en place des politiques nationales et internationales pour créer une société de l'information juste et inclusive ; 2) favoriser les liens entre parlementaires et électeurs ; 3) améliorer l'égalité d'accès à la loi et aux processus législatifs ; 4) faire en sorte que les parlements dans le monde puissent exploiter les outils informatiques dans l'accomplissement de leurs fonctions de production des lois, de contrôle et de représentation ; 5) développer un programme d'assistance technique plus solide et mieux coordonné.

Ces cinq objectifs représentent un appel pour le monde des parlements et toute la communauté internationale à renforcer les assemblées, la bonne gouvernance et la démocratie, mais ils constituent également les piliers du mandat renouvelé du Centre.

M. Sha a fait observer que pour atteindre ces objectifs, une ample coopération est nécessaire, et il a encouragé les parlements à partager de manière plus systématique les connaissances et les expériences dans l'utilisation des TIC. Il a insisté sur le fait que les contributions des autres parlements ainsi que de la communauté internationale des donateurs dans le domaine des TIC devraient être étroitement associées aux programmes visant à renforcer les parlements. Il est également essentiel pour les parlements de disposer d'un plan stratégique en matière de TIC, et

d'atteindre un degré de coordination plus élevé au sein de la communauté internationale.

M. Sha a identifié quatre domaines sur lesquels le Centre devra se concentrer pour relever ces défis et apporter une valeur ajoutée au niveau international envers la communauté des parlements. En premier lieu, il devra échelonner ses efforts pour faciliter la coopération entre parlements, en particulier au niveau régional. Deuxièmement, il devra s'assurer que la coopération interparlementaire sur les TIC est cohérente et en harmonie avec les autres efforts de soutien au développement. Troisièmement, le Centre devra améliorer sa capacité à coordonner une assistance technique aux parlements dans les pays en voie de développement. Enfin, il devra accorder une attention particulière au capital humain des administrations parlementaires.

M. Sha a ensuite invité les parties prenantes à se livrer à une réflexion sur les principales caractéristiques qu'un réseau international sur l'e-Parlement devrait avoir, et sur la meilleure manière de mobiliser des supports pour atteindre des objectifs communs au service de la démocratie et du développement, à travers l'utilisation des TIC.

M. Jeff Griffith, Conseiller en chef au Centre mondial pour les TIC au Parlement, a fourni un aperçu de la situation des TIC dans les parlements du monde, et a évoqué quelques défis et opportunités importants que rencontreront les législateurs dans les prochaines années.

Il a présenté quelques conclusions préliminaires de l'enquête mondiale sur les TIC au parlement, conduite par le Centre mondial pour les TIC au Parlement en 2009, et à laquelle 134 assemblées de plus de 90 pays ont répondu. Les objectifs de l'enquête étaient les suivants : identifier l'évolution des tendances dans le temps; partager les enseignements et les bonnes pratiques; être un point de référence pouvant contribuer à guider le travail de ceux qui sont engagés dans la coopération et le soutien interparlementaire. M. Griffith a expliqué que le Centre venait d'initier

l'analyse des données, et que le rapport complet sera publié en mars 2010.

M. Griffith a indiqué qu'en ce qui concerne les infrastructures, 95% des parlements avaient indiqué qu'ils disposent d'un intranet; les autres ont répondu qu'ils travaillaient à sa création. Concernant les Systèmes de gestion des documents (SGD), M. Griffith a affirmé que depuis 2007, le pourcentage de parlements indiquant qu'ils en possèdent un n'avait augmenté que de 45 à 48%. Dans la mesure où les SGD constituent un outil important pour les parlements, le fait que moins de 50% des parlements indiquent en posséder un est un sujet de préoccupation. Un autre sujet de préoccupation est aussi, selon M. Griffith, le fait que la mise en œuvre de XML dans les parlements semble être en déclin. Il a reconnu que des standards ouverts comme XML étaient un défi à relever, mais qu'ils constituaient une clé importante pour le développement futur et que, pour cette raison, le Centre mondial avait institué un groupe de travail sur XML, afin d'aider les parlements à surmonter certains des défis concernant sa mise en œuvre.

Parmi les éléments positifs, M. Griffith a annoncé que les pourcentages de parlements qui équiperont leurs membres en messagerie électronique, en imprimantes et en accès à un Intranet étaient désormais plus élevés. Il a indiqué que la proportion de parlements fournissant l'accès à internet était passée de 79% à 85%. Dans le domaine des réseaux et de la coopération, M. Griffith a mentionné un résultat encourageant, selon lequel 48% des parlements fournissent actuellement un soutien ou seraient disposés à le faire au profit d'autres parlements, pour les aider à développer ou améliorer leur utilisation des TIC.

Concernant les méthodes de communication, M. Griffith a souligné qu'en plus de l'email et des sites web, la diffusion sur le web des sessions plénières est utilisée ou prévue dans le futur dans 70% des parlements; la diffusion sur le web du déroulement des débats en commission est utilisée ou prévue dans le futur dans 50% des parlements.

S'agissant des défis que les parlements ont rencontrés dans la mise en œuvre des nouvelles technologies, 30% des parlements ont indiqué que « les parlementaires ne sont pas familiarisés avec la technologie », et 34% ont indiqué que « les citoyens ne sont pas familiarisés avec la procédure législative ». Ces éléments prouvent la nécessité de former les parlementaires, et de rendre la procédure législative plus claire. Cependant, dans l'ensemble, l'utilisation des TIC dans la communication avec les citoyens progresse. Les principaux obstacles identifiés sont : la connaissance de la technologie de la part des parlementaires; les connaissances des procédures législatives et de la technologie de la part des citoyens ; l'accès à internet.

Selon M. Griffith, il est nécessaire, pour progresser, de disposer d'un personnel bien formé, ainsi que des outils et systèmes permettant de créer et donner accès à l'information. Par ailleurs, il est très important d'avoir des lois et des règlements favorisant le développement d'une société de l'information juste et inclusive.

Pour atteindre ces objectifs, M. Griffith a évoqué la nécessité de buts spécifiques pouvant être uti-

lisés pour mesurer les progrès accomplis globalement. À cet égard, il a fait l'éloge de l'initiative du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement, qui identifie des domaines stratégiques d'action.

Il a conclu sa présentation en affirmant que nous sommes dans une phase chargée de promesses pour le renforcement des parlements : la technologie est disponible, la connaissance sur la façon d'utiliser la technologie s'améliore régulièrement, et le désir d'apprendre les uns des autres devient toujours plus grand, comme le démontre le nombre de délégations participant à cette Conférence mondiale sur l'e-Parlement.

M. James Michel, Ambassadeur des Etats-Unis et Conseiller de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), a déclaré qu'au cours des trois décennies précédentes, la communauté internationale a pris conscience du fait que le renforcement de la gouvernance démocratique fait partie intégrante du processus de développement. L'expérience a démontré que le support de la coopération internationale pour soutenir les efforts accomplis localement peut déboucher plus rapidement à des résultats positifs.

M. Michel a identifié quelques conclusions de base. La bonne gouvernance demande des institutions publiques compétentes, indépendantes, transparentes et responsables; pour assurer ces qualités, la séparation entre les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires est importante. Dans les institutions publiques, ces qualités sont maintenues par l'interaction entre des dirigeants politiques engagés et une société civile informée et active. Les sociétés dans lesquelles des institutions de bonne gouvernance sont en place tendent à respecter les droits de l'Homme et les valeurs démocratiques; leurs citoyens tendent pour leur part à en tirer profit à travers davantage de liberté, de sécurité et d'opportunités économiques.

Ambassadeur Michel a expliqué que USAID a été en première ligne pour promouvoir des in-



stitutions solides de gouvernance démocratique, avec des programmes de coopération technique, d'échanges de professionnels et d'assistance aux assemblées dans plus de 60 pays. L'Agence s'est efforcée d'améliorer la gestion interne, d'augmenter le niveau d'expertise du personnel, d'encourager l'interaction avec le public, de développer des capacités de recherche et d'exercer une surveillance sur l'exécutif. Le total des investissements réalisés par USAID pour renforcer les organes législatifs a dépassé 400 millions de dollars.

Ces dernières années, USAID et le Partenariat pour la démocratie de la Chambre des représentants des Etats-Unis ont travaillé conjointement au profit de 14 organes législatifs dans le monde. Parmi leurs activités ont figuré le développement et le renforcement des services de bibliothèque et de recherche parlementaires par l'utilisation des TIC.

Ambassadeur Michel a indiqué que la présence conjointe, à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, du Partenariat pour la démocratie de la Chambre des représentants, de l'Union interparlementaire, des Nations Unies et du Centre mondial pour les TIC au Parlement, représentait un signal important. Il est nécessaire de prendre conscience de la valeur que représentent potentiellement les TIC pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale et contribuer au renforcement de la fonction législative.

Il a indiqué que USAID est totalement d'accord avec l'objectif stratégique du Centre, qui consiste à favoriser la représentation législative, la transparence, l'accessibilité, la responsabilité et l'efficacité grâce aux TIC. Il a fourni des exemples d'assistance fournie dans ce domaine par USAID au Parlement de Jordanie, au Conseil des représentants d'Iraq, au Parlement national et aux Assemblées provinciales au Pakistan, ainsi qu'au Parlement de Namibie.

Dans ses remarques finales, M. Michel a souligné que pour conserver le principe de l'harmonisation de l'aide, USAID s'est engagée

à travailler dans le cadre de partenariats avec les sponsors de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, de manière à promouvoir des organes législatifs plus efficaces et plus démocratiques.

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, a fait observer que selon lui, la session s'efforçait de traiter trois éléments : un réseau international partagé, dédié à l'e-Parlement, ainsi que la coopération et le renforcement institutionnel.

M. Johnsson s'est uni aux orateurs précédents dans l'éloge de la proposition d'un cadre partagé dédié à l'e-Parlement, tel qu'identifié par le Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement. Il a rappelé que ce cadre s'appuie sur cinq éléments en rapport avec la société de l'information : la participation populaire, l'accès aux lois et à leur élaboration, des parlements efficaces, et la coopération. Il a invité le public à faire part de ses avis et de ses suggestions au sujet du cadre proposé.

M. Johnsson a insisté sur le fait que le renforcement institutionnel est au centre des cinq éléments constitutifs du cadre proposé. Cela signifie qu'il faut développer, à travers la meilleure utilisation possible des TIC, la capacité des parlements à légiférer, à surveiller les gouvernements et à représenter le peuple de manière efficace; à être accessibles, transparents et responsables vis-à-vis du peuple; et à être capables d'intégrer les TIC dans leurs lois et dans leurs politiques, afin de promouvoir une société de l'information de plus en plus équitable.

M. Johnsson a mis l'accent sur le fait que la communauté internationale doit s'inspirer des enseignements tirés au fil des années concernant le renforcement institutionnel, et il a identifié ceux les plus communément acceptés. Le Parlement doit être maître du processus et décider de la stratégie. Le renforcement institutionnel requiert un plan stratégique doté de perspectives à long terme et un investissement dans l'institution elle-même, son personnel et ses membres. Il requiert

également la collaboration de nombreux acteurs.

S'agissant de la collaboration, M. Johnsson a insisté sur le fait que les parlements sont confrontés à des défis similaires, mais qu'ils les abordent de différentes façons, compte tenu en particulier du fait qu'ils ont des niveaux de développement et d'accès aux ressources très différents. Il a fait remarquer que si les avancées technologiques adviennent à un rythme extrêmement rapide, les parlements tendent néanmoins à évoluer lentement, et l'innovation à l'intérieur des institutions prend beaucoup de temps. Il a également remarqué que la crise économique et financière a un impact sur le développement des TIC dans les parlements, compte tenu des coupures budgétaires opérées.

M. Johnsson a souligné que la plupart des parlements nécessitent un soutien externe. Les conclusions provisoires de l'enquête mondiale sur les TIC au parlement sont encourageantes, et montrent qu'il existe un nombre croissant de parlements,



de gouvernements et d'institutions qui fournissent un support en termes de technologie et de renforcement institutionnel à d'autres parlements. Il a néanmoins remarqué qu'une bonne partie de cette assistance est sous-utilisée et mal dépensée, du fait de chevauchements et de duplications, du manque de coordination et de programmation, de maîtrise, de stratégie et de viabilité.

Le véritable défi tient dans la manière de faire fonctionner ce travail d'approche collaborative efficacement. Selon M. Johnsson, le Centre mondial pour les TIC au Parlement est un instrument unique pour encourager une approche collaborative, et faire converger les ressources vers des objectifs communs, du fait de sa nature spécifique. Le Centre a deux piliers, la communauté internationale représentée par les Nations Unies, et les parlements, représentés par le biais de l'Union interparlementaire. Ces deux piliers, pris ensemble, devraient permettre de s'assurer que la communauté internationale travaille au service des parlements selon les termes que les parlements ont identifiés.

En outre, le Centre peut aider à la connaissance et la prise de conscience, au sein de la communauté internationale et des parlements eux-mêmes, des objectifs stratégiques relatifs à la constitution de l'e-Parlement. Le Centre peut également permettre aux parlements d'interroger leurs gouvernements sur le type de soutien qu'ils fournissent en matière de renforcement institutionnel dans le domaine des TIC, par le biais de leurs budgets nationaux, ainsi que sur la manière dont ce soutien est mis en œuvre, et sur les objectifs stratégiques concernés.

M. Johnsson a conclu en soulignant qu'il est urgent de permettre l'adoption des nouvelles technologies par les organes législatifs, en particulier de la part des générations les plus jeunes, et il a encouragé toutes les parties prenantes à soutenir le Centre mondial pour les TIC au Parlement dans sa stratégie de promotion d'une plus grande coopération autour de ces questions.

M. Hafnaoui Amrani, Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et Secrétaire général du Conseil de la Nation de l'Algérie, a observé que le parlement est l'une des institutions clés de la démocratie, du fait de sa nature et de ses fonctions. Le Parlement incarne les aspirations du peuple et contribue à faire émerger et à renforcer une culture démocratique en mesure de garantir le développement de la société. Pour contribuer efficacement à l'accomplissement de cette mission, les parlements doivent être transparents, accessibles, et organisés efficacement pour s'acquitter de leurs fonctions de législation, de représentation et de contrôle. La coopération entre les parlements est vitale, dans la mesure où elle permet de promouvoir l'échange d'information, d'expériences et de bonnes pratiques.

M. Amrani a indiqué que les parlements utilisent de plus en plus les technologies pour accomplir leur mission. Ils disposent de plans stratégiques et d'objectifs différents concernant l'utilisation des TIC, en fonction des ressources humaines et financières disponibles, du degré de compétences informatiques et de l'implication de l'administration parlementaire et des parlementaires eux-mêmes.

M. Amrani a reconnu qu'un travail considérable a été accompli par le Centre depuis sa création, en particulier auprès des nations en voie de développement. Il a ensuite fait quelques suggestions pour le travail à venir, mettant l'accent sur le fait que les parlements peuvent tirer profit d'un contact permanent avec le Centre, en proposant que chaque parlement désigne une personne, un parlementaire ou un membre du personnel du parlement, travaillant sur les TIC au sein de son parlement, pour effectuer la liaison avec le Centre et maintenir un dialogue durable. Le Centre devrait prendre part à des réunions régionales de formation pour les parlementaires, et jouer un rôle de catalyseur dans le cadre de la collaboration interparlementaire au niveau régional. Il a ensuite suggéré que le Centre puisse émettre des recommandations à l'adresse des parlements,

s'agissant du respect des instructions sur les sites web parlementaires. Il a encouragé le Centre à continuer à accorder une grande importance aux programmes de formation à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire. Le Centre devrait également aider les parlements à développer des plans stratégiques et à les intégrer dans leurs programmes. Enfin, il a recommandé que le Centre puisse développer un programme d'assistance technique et puisse travailler avec les donateurs pour faire parvenir des ressources aux pays en voie de développement.

Il a conclu en félicitant le Centre pour les progrès réalisés, et a assuré que l'Association des Secrétaires généraux de Parlement continuerait à collaborer avec lui.

Au nom de **Mme Julie T. Katzman**, Directrice générale du Fonds Multilatéral d'Investissement, **Mme Silvana Rubino-Hallman**, Spécialiste à la Division de la capacité institutionnelle de l'Etat au sein de la Banque interaméricaine de développement (BID), a présenté les activités de la BID dans le domaine de la modernisation et du renforcement institutionnel du secteur public, notamment les branches législatives et judiciaires. Elle a déclaré qu'au cours des 10 dernières années, la BID a géré 40 programmes différents au profit du secteur public, financés avec plus de 170 millions de dollars.

Elle a remarqué que l'introduction et l'utilisation de la technologie a un impact fort sur la croissance et la vitalité des institutions démocratiques, et elle a fait référence au fait que le travail de la BID va du développement de systèmes d'information stratégiques à la fourniture d'infrastructures physiques.

La BID a alloué des ressources au renforcement institutionnel. En particulier, elle a annoncé le lancement d'un fond de 75 millions de dollars, rendu possible grâce à l'assistance de la République populaire de Chine, et visant à rechercher des solutions innovantes dans ce domaine.

Elle a également annoncé que grâce à l'assistance du gouvernement italien, la BID venait de lancer, en tandem avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement, un nouveau programme d'utilisation des TIC comme outil de diffusion de l'information au sein des parlements de la région Amérique du Sud / Caraïbes. Ce programme a pour objectif d'améliorer les capacités de gestion interne, d'établir des liens plus étroits entre les parlements et le public au travers d'outils de communication innovants, et d'apporter une contribution au débat en cours sur la gestion de l'information. En tant que partie prenante au programme, la BID tiendra un atelier régional à son siège, en collaboration avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement. L'atelier vise à mettre en mouvement un processus permettant d'établir un mécanisme formel de dialogue interparlementaire et de coopération dans la région.

M. Paul Mitchell, Directeur de la Division de la communication pour le développement au sein de la Banque mondiale, a souligné l'importance de la bonne gouvernance et de ses effets sur le développement, la stabilité et la sécurité. Il a présenté les activités de la Banque mondiale dans ce domaine.

Les principales initiatives concernent notam-

ment des programmes de supervision parlementaire visant à créer des commissions de contrôle public fortes, un travail d'analyse avec les parlements permettant de renforcer les procédures administratives, de la formation à la communication stratégique sur les réformes, et l'utilisation de la communication pour davantage de responsabilité, de transparence et de participation. M. Mitchell a également mentionné le Centre global TIC de la Banque mondiale, axé sur la technologie. Le Centre fournit assistance technique sur la réforme sectorielle, en renforçant les structures de régulation, la convergence et les stratégies internet, l'accès et le gouvernement électronique et, de manière générale, en développant l'industrie informatique. En plus de l'assistance technique, la Banque mondiale fournit des prêts sous différentes formes.

M. Mitchell a identifié plusieurs défis auxquels la Banque mondiale doit faire face dans son travail concernant l'e-Parlement. La Banque mondiale ne finance que les gouvernements, et par conséquent les programmes d'e-Parlement doivent donc faire partie de programmes gouvernementaux plus larges. M. Mitchell a toutefois fait observer que la composante « e-Parlement » n'est pas souvent présente dans les programmes de gouvernance de la Banque mondiale. Un autre défi consiste à s'assurer que l'infrastructure est en place, ainsi que les réformes de régulation. M. Mitchell a également mentionné le fait que l'introduction de l'e-Parlement requiert un changement de comportement considérable de la part de la société. Enfin, il a déclaré que les parlements souvent ne sont pas préparés, dans la mesure où ils ne disposent pas sur place des systèmes et des procédures de base qui peuvent ensuite être valorisés par les TIC.

M. Mitchell a ensuite remarqué que les parlements eux-mêmes peuvent contribuer à relever ces défis. Notant que ce sont les institutions qui entérinent les emprunts de la Banque, il a admis qu'ils peuvent avoir une grande influence sur le type d'investissements réalisés dans leur pays, et qu'ils peuvent faire en sorte que l'e-



Parlement constitue une partie de l'assistance globale à la gouvernance électronique. Les parlements peuvent en outre développer des stratégies pour réduire les résistances de la société à l'e-gouvernance. Ils peuvent enfin analyser et réformer leurs propres politiques et procédures, pour garantir davantage de transparence et de responsabilité.

Une discussion interactive et animée a suivi les présentations de la session. De nombreux participants ont loué le travail du Centre mondial pour les TIC au Parlement, et son engagement à promouvoir l'utilisation des TIC dans les parlements pour favoriser la transparence, la participation et l'efficacité. Ils ont soulevé des questions concernant les risques écologiques de l'usage des TIC et l'importance de faire un inventaire systématique de l'usage des TIC par les parlements.

Les participants ont soutenu l'idée d'un cadre stratégique cohérent qui permettrait aux parlements d'améliorer leur transparence et accessibilité et de mieux remplir leurs fonctions législative, de représentation et de contrôle. Cette stratégie commune aiderait à joindre les ressources et coordonner les efforts.

Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a souligné qu'au niveau national les parlements devraient développer un plan stratégique et a encouragé ceux qui n'ont pas de plan à en élaborer un. Les participants ont noté l'importance d'impliquer les membres de parlement dans ce processus.

La question relative aux suites données à la Conférence a été posée. Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a exprimé le souhait que les participants puissent rendre compte à leurs parlements des objectifs stratégiques qu'ils souhaitent poursuivre, et interroger leurs gouvernements sur les activités mises en œuvre pour soutenir le développement parlementaire et sur la nature des lignes directrices suivies dans ce cadre.

Les participants ont admis que le dialogue auquel

en appelle le Centre mondial pour les TIC au Parlement était extrêmement important. Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales, et président de séances a déclaré que les débats qui ont eu lieu à l'occasion de la Conférence fournissent une bonne base de travail pour le Centre dans les années à venir, et il a invité toutes les parties prenantes à partager avec le Centre d'éventuelles idées et réflexions supplémentaires.

Sessions générales

Programmation stratégique, gestion et contrôle des TIC : complexité de l'environnement parlementaire

L'engagement actif des dirigeants de parlements, du niveau politique, au niveau administratif ou technique, est un ingrédient nécessaire à la mise en œuvre de programmes et de projets complexes dans le domaine des TIC. Cette session s'est concentrée sur les cadres adaptés à la programmation stratégique, à la gestion et au contrôle des TIC, et sur les rôles que les dirigeants politiques, les Secrétaires généraux, les directeurs et les gestionnaires des TIC peuvent jouer dans ce domaine.

La présidente de séance, **Mme Marilyn B. Barua-Yap**, Secrétaire générale de la Chambre des représentants des Philippines, a souligné que la planification stratégique et la gestion de l'utilisation des TIC au parlement devraient faire partie et dériver d'un effort global en faveur de la gestion stratégique du cadre législatif, de ses systèmes et de ses processus. Le principal objectif est de transformer les parlements en d'authentiques forums de représentation populaire, de dialogue et de consensus démocratique et de définition de politiques.

Les TIC doivent par conséquent servir à l'objectif d'une meilleure information en plus grande quantité au service du travail législatif, et aussi d'un accès plus rapide à cette information. Elles devraient également permettre d'apporter davantage de transparence, d'ouverture et d'accessibilité aux procédures législatives, ainsi qu'une responsabilité législative plus large vis-à-vis du public.

Mme Barua-Yap a indiqué que les principaux défis pour les pays en voie de développement sont liés au manque d'accès aux TIC et à leur coût. De nombreux pays en voie de développement peuvent difficilement se permettre de consacrer des ressources importantes aux TIC, en particuli-

er sur le long terme, au-delà de l'acquisition initiale. Elle a insisté sur le fait qu'il est important de combler le fossé entre les riches et les pauvres, et de travailler à établir une démocratie impulsée par le peuple, et non pas une démocratie élitiste au sein de laquelle l'accès aux TIC est le privilège d'une minorité.

Les responsables politiques, les Secrétaires généraux, les directeurs et les gestionnaires des TIC ont un rôle fondamental à jouer dans le déploiement stratégique et l'utilisation des ressources pour s'attaquer aux priorités et gérer les changements qui accompagnent l'adoption des TIC.

M. Anders Forsberg, Secrétaire général du Parlement de Suède, a déclaré que l'ambition de son Parlement était d'être un Parlement de service public, et d'utiliser les TIC d'une manière pertinente et stratégique.

Il a indiqué que le Parlement suédois a mis en œuvre sa vision, consistant à rendre son travail et ses décisions transparents vis-à-vis du public, de manière à créer les conditions pour une meilleure compréhension et pour un meilleur dialogue sur les développements politiques. Les principes de la liberté de l'information et de la liberté d'expression ont été fondamentaux dans ce processus.

Le Parlement suédois a fait des efforts au cours de ces dernières années pour développer un système global de soutien au processus législatif dans le domaine de la technologie de l'information, concernant à la fois les sessions plénières et les commissions. La prise de décision et les systèmes de vote ont été informatisés, le travail de recherche parlementaire est plus efficace, et les banques de données et les nouveaux systèmes facilitent le suivi à la trace des décisions du Parlement. Il en résulte que la consommation de papier au Parlement a chuté de 16%.

M. Forsberg a expliqué que le premier pas vers l'informatisation du Parlement a été l'élaboration d'une vision claire. Des investissements antérieurs s'étaient concentrés sur des initiatives isolées, plutôt provoquées par les possibilités technologiques que par les besoins institutionnels. Il a mis l'accent sur le fait qu'il est important d'assurer une coordination, une communication ainsi qu'une compréhension mutuelle entre le personnel technique et ceux qui participent au processus de prise de décision politique.

Afin de donner à sa vision une forme concrète, le Parlement a développé une stratégie d'élaboration de priorités pour la mise en œuvre des activités concernant les TIC. Toutes les parties prenantes directement concernées, notamment les membres du Parlement, les Directeurs informatiques et les fonctionnaires parlementaires, ont été impliquées dans ce processus. Le Parlement a créé un groupe consultatif spécial sur les TIC, formé de représentants de différents départements, et qui aide à établir les priorités pour les projets relatifs aux TIC.

M. Forsberg a également souligné l'importance des TIC pour améliorer les possibilités données aux citoyens de suivre le processus législatif et la prise de décision. Sans négliger les moyens traditionnels pour obtenir l'ouverture et la transparence, le Parlement est en train d'étudier de nouveaux modes de communication pour faciliter les contacts entre les parlementaires et le public. Il y a aujourd'hui un nombre croissant de

parlementaires qui ont une bonne maîtrise technique. M. Forsberg a insisté sur le fait qu'il est important de leur fournir des outils modernes et fonctionnels en matière de TIC, et des solutions sur mesure, satisfaisant leurs besoins.

S'agissant des échanges et de la collaboration internationale en matière de TIC, M. Forsberg estime que les parlementaires disposant d'une bonne maîtrise technique ont un rôle essentiel à jouer, et il soutient pleinement leur engagement dans ce domaine. S'appuyant sur des exemples, il a noté que leur participation à des forums in-



ternationaux et régionaux pouvait déboucher sur une coopération spontanée et donner des résultats positifs.

M. Ian Harris, Secrétaire général de la Chambre des représentants d'Australie, a déclaré qu'à de nombreux égards, la planification stratégique, la gestion et le contrôle des TIC dans différents parlements présentent partout des similitudes. Cependant, certains aspects sont spécifiques au contexte législatif. Les parlements sont souvent situés dans des bâtiments emblématiques qui font partie de l'héritage national. Ces bâtiments

historiques peuvent avoir leurs propres règles et leurs contraintes, telles celles qui concernent l'intégrité du *design*, qui doit être prise en compte à un niveau stratégique et opérationnel au moment de l'introduction et de l'intégration des TIC. La nature de la politique elle-même est un autre élément du contexte législatif, qui a un impact sur la planification stratégique, la gestion et le contrôle des TIC.

M. Harris a indiqué qu'à travers ses actions, la Chambre des représentants d'Australie a approuvé l'idée mise en exergue par le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement, selon laquelle les TIC peuvent être considérés comme un outil essentiel pour renforcer les organes législatifs dans le monde.

Il a décrit les quatre principales initiatives adoptées dans le domaine des TIC par la Chambre des représentants, en illustrant la complexité que représente leur processus de planification et de développement : *Votes Officer's Minutes*, *Chamber Chat*, *ParlReplay* et *Commdocs*.

Le *Votes Officer's Minutes* est un système qui permet d'enregistrer le déroulement des sessions parlementaires, et de les mettre à disposition sur l'intranet de la Chambre, quasiment en temps réel, et en une minute environ sur internet. Le système a été développé au fil des années grâce à un processus par tâtonnement, qui a exigé des consultations avec les parties prenantes. Le *Chamber Chat* a été développé en 2006 pour faciliter la communication entre parlementaires. La Chambre a été équipée de petits ordinateurs portables qui permettent une communication dans les deux sens entre les représentants, et avec le bureau du Président et du Secrétaire général. La planification et la supervision de cette initiative a comporté plusieurs étapes. Le projet s'est développé à partir d'un projet précédent destiné à explorer les technologies innovantes utilisés par les parlementaires. Le *ParlReplay* est un système d'accès aux archives audio et vidéo, développé grâce à de vastes consultations avec les principales parties intéressées, et

l'implication d'experts de l'industrie.

Le *Commdocs* est un système électronique en ligne, destiné à la diffusion de l'information aux membres des commissions, comme alternative aux emails. Un projet pilote a été initié avec quelques commissions sélectionnées. *Commdocs* sert désormais 25 commissions. L'un des facteurs clés de son succès tient au fait que les parlementaires pensent de plus en plus pouvoir chercher et obtenir des documents facilement. Les préoccupations en matière de sécurité sont traitées par chaque commission au travers d'une résolution, et il appartient aux parlementaires de déterminer comment étendre l'accès au personnel. Des ateliers ont été organisés avec les membres des commissions, les secrétariats et le personnel pour développer cette initiative visant à faciliter les consultations.

M. Harris a conclu en soulignant que l'un des principaux facilitateurs du processus de planification stratégique à la Chambre des représentants d'Australie est la présence d'un personnel qualifié affecté à la communication et à l'informatique, en mesure de comprendre la culture et les processus parlementaires, et de répondre aux besoins du Parlement.

M. Mzi Mbangula, Directeur de la Division informatique à l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud, a exposé les défis auxquels le Parlement d'Afrique du Sud a été confronté neuf ans plus tôt, lorsqu'il a réalisé qu'internet était rapidement en train de devenir un nouveau média, et que le Parlement n'était pas suffisamment engagé ni équipé pour prendre part à cette évolution.

En 2005, le Parlement a développé un plan stratégique dans le domaine des TIC, dont l'objectif est d'être davantage un plan des processus métier qu'un plan technologique. L'objectif principal était de transformer le jeune Parlement sud-africain en un e-Parlement dans les cinq années suivantes. L'accent a été mis sur la mise en œuvre des systèmes de TIC pour améliorer le fonctionnement interne et optimiser les procédures administratives,

tout en renforçant en même temps la technologie de la communication et la capacité du personnel du secrétariat à utiliser les nouvelles technologies. En 2008, onze des treize projets hautement prioritaires ont été mis en œuvre.

En 2008, un nouveau plan stratégique a été développé pour la période 2009-2014, prenant en compte les leçons tirées du passé. L'une d'entre elles a été que la mise en œuvre efficace d'un programme de transformation des TIC exige une stratégie de gestion du changement cohérente, ainsi qu'une capacité en termes de prestations. Pour développer une initiative spécifique, il est également très important d'impliquer les parties intéressées comme le personnel TIC, les gestionnaires et les dirigeants politiques, par le biais d'ateliers multi-acteurs.

Le principal objectif du nouveau plan stratégique 2009-2014 est de soutenir une stratégie parlementaire qui permette le passage d'un e-Parlement à un Parlement qui favorise la participation démocratique et l'intégration. Dans la nouvelle stratégie, les TIC sont également considérées comme un facilitateur.

Notant que la croissance de l'Afrique du Sud est liée à la communauté internationale et à la région, M. Mbangula a souligné que la coopération interparlementaire est comme une voiture, roulant sur la route de la stabilité régionale. Dans ce contexte, il a souligné l'importance de réseaux comme le Forum parlementaire de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC PF), ainsi que le Réseau africain d'information parlementaire (APKN) récemment créé; il a exprimé l'espoir que les structures d'échange d'information de APKN et la plateforme en ligne puissent être utiles pour élever le niveau de collaboration. Il a également encouragé les efforts régionaux visant à améliorer l'utilisation des TIC pour engager les électeurs d'une manière plus interactive.

M. Mbangula a affirmé que la gouvernance est un élément important dans la mise en œuvre

de toute stratégie dans le domaine des TIC. Au Parlement d'Afrique du Sud, un groupe de parlementaires, intitulé *ICT Focus Group*, a été institué pour réfléchir à la stratégie dans le domaine des TIC et la promouvoir. De plus, un comité de pilotage, présidé par le Secrétaire général, a été créé pour étudier sa mise en œuvre.

S'agissant de la question de la protection et de l'intégrité de l'information au niveau stratégique, M. Mbangula a indiqué que le Parlement fait une évaluation annuelle des risques et explore des solutions concernant les problématiques soulevées.

Lors de la discussion qui a suivi les présentations, les participants ont souligné l'importance d'une égalité dans l'accès à l'information, et ont indiqué que toutes les technologies devraient être explorées par les parlements pour impliquer davantage les citoyens. L'importance des protections visant à se prémunir contre une mauvaise utilisation de l'information parlementaire a également été soulevée. Un participant a encouragé les parlements à faire des choix stratégiques, pour adopter des technologies permettant aux données d'être disponibles de manière ouverte, et réutilisables dans des applications tierces.

En quoi les sites web parlementaires peuvent-ils servir différents objectifs et répondre aux besoins des différents usagers ?

Mme Matilda Katopola, Secrétaire générale du Parlement du Malawi, a souligné que le développement et la planification de sites web font partie intégrante de la stratégie du parlement pour communiquer et diffuser l'information. Les sites web qui fournissent un accès à la vie quotidienne du Parlement sont devenus une ressource majeure, qui permet aux organes législatifs de soutenir le travail de leurs fonctionnaires et des parlementaires, de fournir un accès à l'information aux citoyens, et de communiquer avec leurs électeurs aussi bien qu'avec la société

civile. Parmi les plus grands défis auxquels sont confrontés les parlements dans le développement de leurs sites web, Mme Katopola a mentionné la nécessité de satisfaire à la fois différents objectifs et différents usagers.

Mme Katopola a fourni une brève présentation du nouveau site web du Parlement du Malawi, créé quatre ans plus tôt avec le soutien de USAID et de l'Université d'état de New York. Le site web contient notamment des archives audio et vidéo à la demande, et il offre un espace personnel aux parlementaires. Ceux-ci ont réagi positivement au nouveau site web et ont demandé des améliorations ultérieures, de sorte que le public puisse également bénéficier d'un accès plus large. Mme Katopola a néanmoins souligné le défi que représente le manque de ressources.

Mme Adelina Sá Carvalho, Secrétaire générale de l'Assemblée de la République du Portugal, a déclaré que si l'Assemblée ne disposait d'aucun site web, ni de chaîne de télévision ou d'accès

en ligne 14 ans plus tôt, par contre il a actuellement un portail internet entièrement développé, qui réalise plusieurs objectifs et atteint différents publics.

La Secrétaire générale a fourni une présentation des différentes étapes à travers lesquelles le portail a été développé. La première étape a été consacrée à une analyse des objectifs, des usagers, et du contenu du site web. L'accent a ensuite été mis sur la tentative de faire correspondre le site web à la mission et aux fonctions du Parlement, et au travail des commissions. Des objectifs spécifiques ont été formulés, tels que le fait d'être plus proche des citoyens et plus accessible, de diffuser l'information sur plusieurs canaux, et de gérer l'information sans utiliser le papier. Dans le domaine de la transparence, les principaux objectifs ont été de publier l'information dans un langage plus clair et plus direct, et de soutenir la participation démocratique par le biais de pétitions en ligne, de forums et de blogs.



Au cours de la phase de réalisation, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour permettre d'atteindre les principaux objectifs, à savoir rendre à nouveau le Parlement intéressant, et satisfaire les attentes des citoyens.

Une section dédiée aux médias a été développée. On y trouve des informations telles que les informations de présence des parlementaires, leurs indemnités et rémunération, de même que les questions posées par l'Assemblée au gouvernement. Dans une rubrique spéciale du site web consacrée aux citoyens, sont mis à disposition des services tels que l'email, les pétitions électroniques et des systèmes pour contacter les départements parlementaires et les groupes politiques. Les citoyens peuvent également souscrire aux contenus qui les intéressent. La neutralité de la diffusion et de la publication de l'information sur le site web a fait l'objet d'une attention particulière. Mme Sá Carvalho a souligné que les faits marquants sont sélectionnés par une équipe spécialisée, et soumis quotidiennement au Secrétaire général pour publication. Les technologies populaires auprès des citoyens, comme les blogs, les forums et les réseaux sociaux, sont également utilisées.

La diffusion de l'information sur le Traité européen de Lisbonne constitue un autre aspect important. Madame Sá Carvalho a signalé que plus cette information est accessible aux parlements nationaux, plus ceux-ci peuvent la diffuser à leurs citoyens, et plus le Traité se renforce.

Le site web offre également des informations parlementaires aux jeunes publics, ainsi que des visites virtuelles, qui permettent des vues à 360° du Parlement et qui ont contribué à accroître le nombre de visiteurs réels de l'Assemblée.

Parmi les projets futurs figurent la fourniture d'un accès mobile au site web, des informations sur la démocratie pour les enfants, ainsi que davantage de flux RSS. En outre, l'Assemblée de la République prévoit d'explorer les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et autres.

Mme Raissa Teodori, Chef du Bureau des collections spéciales de la bibliothèque du Sénat d'Italie, s'est exprimée au nom de **M. Alessandro Palanza**, Secrétaire général adjoint de la Chambre des députés d'Italie. Elle a présenté le site web de la Chambre, récemment développé, et a expliqué la logique ayant présidé à ses différents modules, sections et fonctions.

Mme Teodori a expliqué qu'on demande désormais aux parlementaires de devenir experts en très peu de temps sur un large spectre de questions, ce qui fait qu'il est indispensable pour eux de disposer d'un accès rapide à un nombre incroyablement large de documents de référence. Il est par conséquent fondamental pour eux de pouvoir consulter des sources d'information spécialisées très rapidement, de manière sélective et complète. De plus, les parlementaires réalisent qu'il leur est très profitable d'utiliser des outils de partage de l'information, des données et des points de vue, partant de l'email ordinaire jusqu'aux outils les plus sophistiqués permettant une coopération et une consultation transparentes.

Ces changements ont lieu non seulement au Parlement italien, mais dans tous les autres parlements, indépendamment du système politique, des niveaux de revenus ou des traditions politiques et culturelles du pays. Mme Teodori a affirmé que pour de nombreux parlements, internet était en train de devenir l'endroit où se font les déclarations publiques et où l'information est diffusée, et que cette tendance ne ferait qu'augmenter. Fournir au public un accès au web de manière organisée est en train de devenir une exigence pour les parlements. La pression se fait par ailleurs de plus en plus forte en vue de créer un écosystème complet d'information et de communication, dans lequel les parlementaires effectueront l'essentiel de leur travail.

Le nouveau site web de la Chambre des députés (www.camera.it) a été lancé en octobre 2009, après avoir été développé pendant un an. Il est le résultat d'un processus évolutif qui devrait progressivement incorporer le web sémantique et le web social.

Le site web contient quelques unes des applications les plus innovantes que la Chambre des députés italienne a développées. Il fournit une architecture et une interface graphique beaucoup plus conviviales, des contenus multimédias et une rubrique « événements spéciaux ». Le site web offre également une télé web personnalisable pour chaque usager, et un archivage complet et indexé des séances de la Chambre et des commissions. Il fournit également une fonction multi-vidéo, permettant aux usagers de suivre le déroulement des débats de la Chambre et de plusieurs commissions en direct et en même temps.

Mme Teodori a fourni une description plus approfondie de la rubrique des « sujets relatifs aux affaires parlementaires » du site web, qui analyse et décrit la mise en œuvre des lois, ainsi que les résultats des politiques du gouvernement. Le travail parlementaire est organisé sur le site en 32 domaines thématiques qui regroupent 110 sujets. Une rubrique « Thèmes de l'activité parlementaire » existe également, qui fournit des informations sur les sujets figurant à l'ordre du jour du Parlement. Ces derniers changent généralement chaque semaine.

En conclusion, Mme Teodori a affirmé que les parlements, en tant que garants d'un forum démocratique pour la réflexion et le débat, doivent utiliser les technologies et leur propre site web pour fournir une présentation complète, non biaisée, des politiques publiques en cours de mise en œuvre.

M. Carlos Magno Cataldi Santoro, Directeur des systèmes d'Information au Sénat du Brésil, a présenté le projet SIGA, un système d'information développé par le Sénat qui regroupe plusieurs banques de données sur le budget et la planification du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une initiative innovante pour contrôler les comptes publics.

A l'origine, le système a été développé pour un usage interne, pour permettre au Sénat de superviser l'exécutif et les fonds alloués. Il a ensuite

été mis à la disposition du public pour donner plus de transparence et davantage d'accès aux dépenses du gouvernement.

On peut accéder à SIGA à travers la section budgétaire du portail du Sénat. La page d'accueil contient les données relatives aux lois de finance, organisées par thèmes, ainsi que les règles régissant la loi de finance, des études pertinentes et des informations d'actualité. Par le biais du portail, les usagers peuvent avoir accès à des informations détaillées permettant l'identification rigoureuse des transferts bancaires des fonds fédéraux vers les municipalités.

A partir de l'année 2000, le portail fournit également davantage de contenus éducatifs, avec des explications détaillées sur l'ensemble des activités, à l'intention des citoyens. Par exemple, des rapports font apparaître des dépenses spécifiques engagées dans des villes brésiliennes, et indiquent ce que les agences dépensent, les sommes allouées à l'origine, le nom des projets et la banque qui a débloqué les fonds. D'autres rapports montrent les différentes allocations de fonds préparées par les parlementaires à destination des villes, et le type d'activités qui doivent être menées.

M. Cataldi Santoro a expliqué que le système avait été rendu convivial. Les rapports relatifs aux dépenses peuvent être générés assez facilement, en ajoutant à la structure des rapports des champs et des requêtes pré-programmées. Les usagers ont également accès à des rubriques interactives qui permettent la comparaison et d'autres analyses de données. Toutes les informations sont produites en temps réel, grâce à l'ingénierie et à l'architecture de stockage des données.

M. Cataldi Santoro a évoqué les quatre principaux ingrédients du système : les ressources humaines, le portail lui-même, la plate-forme de reporting des *Business Objects* et la mise à disposition par les banques des données relatives aux transactions. Quelques chiffres donnent un ordre de l'ampleur du système : en 2001, 192 millions

de données ont été enregistrées; en 2009, ce nombre est passé à 252 millions. La plate-forme de reporting des *Business Objects* contient 140 univers (qui sont de vastes ensembles de données - *data marts* -, importés à partir des systèmes de données transactionnelles). Par ailleurs, les usagers experts sont au nombre de 2800, les usagers réguliers 22000 et les anciens étudiants 30000. En 2008, le système a comptabilisé 18 millions d'accès.

Côté technique, le système dispose d'une interface utilisateur sur le web développée avec une technologie JAVA et PL/SQL et basée sur une plate-forme Oracle. Le système est capable d'héberger jusqu'à cent usagers simultanés.

Le projet est actuellement en cours de lancement dans les 27 états de la Fédération, et notamment dans plus de 5500 villes. Il faut savoir qu'au Brésil, les états ont encore une large autonomie, et qu'ils ont leurs propres systèmes de bases de données et de recettes fiscales.

M. Cataldi Santoro a mis en exergue plusieurs avantages de SIGA. Les utilisateurs finaux ont désormais à leur disposition un outil unique pour obtenir des informations à partir de sources multiples. Le système permet également de faire des simulations, grâce à l'accès fourni aux bases de données, pour la planification, la budgétisation, l'exécution et le suivi. Enfin, et c'est peut-être l'avantage le plus important, l'outil est utilisé pour rendre l'information plus démocratique et sensibiliser les citoyens.

Mme Ellen Miller, Directrice exécutive et co-fondatrice de la Fondation Sunlight, a expliqué que Sunlight est un organisme non-lucratif dédié à l'exploitation du potentiel que représente internet, en vue de favoriser la transparence et la responsabilité du gouverne-

ment. La Fondation propose de nouvelles façons de rapprocher les gouvernements des citoyens, afin que ces derniers puissent tenir les premiers responsables, et que la confiance du public puisse à nouveau s'instaurer. La Fondation contribue à la réalisation de cet objectif à travers la création de sites web, de bases de données et d'outils qui apportent de la transparence au processus législatif et aux activités de lobbying. Sunlight organise des groupes, constitués par les parties prenantes et les utilisateurs des sites web, dans le but de demander plus de comptes au gouvernement et d'œuvrer pour un changement culturel dans la mise à disposition de l'information gouvernementale.

Elle a rappelé que l'un des premiers sites non-gouvernementaux dédiés au suivi du Congrès américain (*govtrack.us*) avait été créé en 2004. Aujourd'hui, des douzaines de sites de ce genre existent pour aider le public à comprendre ce que font leurs représentants démocratiquement élus. Elle a cité les exemples de *theyworkforyou.com* au Royaume-Uni, de *nosdeputes.fr* en France, et de *openparlamento.it* en Italie. Ces sites sont des alternatives publiques libres aux plates-formes gérées par les gouvernements, et ils présentent des caractéristiques innovantes en matière d'extraction de l'information.



Mme Miller a fait une présentation générale du site web « OpenCongress.org », géré par la Fondation Sunlight. Le site sélectionne des informations du Congrès, des lois et des amendements, et les combine avec une couche de réseau social, de manière à ce qu'elles puissent être étiquetées et commentées par les utilisateurs du site. Sur le site opencongress.org, les informations et les lois sont accessibles dans un format comportant des liens faciles à utiliser et permettant des analyses ultérieures. Les utilisateurs peuvent lire des textes de loi entiers, voter pour ou contre, souscrire à des alertes email, examiner des projets de lois en cours de discussion, et « creuser en profondeur » pour lire davantage sur les arguments de campagne avancés au sujet d'une loi particulière. Cette information interactive n'est pas disponible sur le site web officiel du Congrès américain.

Mme Miller a noté que les réactions des politiciens vis-à-vis du site web avaient été mitigées. Si le Président de la Chambre des représentants et le responsable de l'opposition approuvent la publication en ligne d'informations publiques, nombreux sont encore ceux qui renâclent à rendre certaines informations disponibles.

Opencongress.org sert également de plate-forme sociale pour la participation du public et le partage d'information entre les utilisateurs. Le site identifie les tendances en cours dans la communauté des utilisateurs, et permet de trier et de recommander des lois de la même façon que le site amazon.com propose des classements et des regroupements de produits. Opencongress.org propose des aperçus sur la législation à travers une présence éditoriale sous forme de blogs et de commentateurs. Le site web contient également un wiki auquel les utilisateurs sont libres d'apporter leur contribution sur tous les sujets, ainsi qu'un système de suivi de toutes les élections des membres de la Chambre des représentants, des sénateurs et des gouverneurs.

CapitolWords.org est un autre site web lancé par la Fondation Sunlight, qui permet de recher

cher les comptes-rendus du Congrès, d'en extraire les mots les plus utilisés de la journée et de les présenter sous forme de nuages de mots clés. Cela peut aider les membres du Congrès ou des particuliers à avoir un aperçu des activités en cours.

Dans ses propos de conclusion, Mme Miller a formulé le vœu que dans le futur, les gouvernements et les parlements adoptent les techniques mises au point par les ONG, et que ces dernières continuent à développer des techniques et des approches nouvelles. Elle a déclaré qu'il était important de ne pas sous-estimer l'intérêt du public vis-à-vis des parlements et du suivi des activités de ses représentants. Elle a fourni des données à l'appui de cette affirmation : opencongress.org regroupe une large communauté d'utilisateurs composée d'environ 75000 personnes, et le site grandit à un rythme d'environ 5000 nouveaux usagers par mois. Il est par ailleurs fréquenté par 35000 visiteurs uniques chaque jour, et au cours du mois d'août 2009, à l'occasion du débat sur le système de santé, le site web a reçu un million de visites uniques.

Elle a également signalé le travail important accompli par les programmeurs, dont la passion donne aujourd'hui aux citoyens de nouvelles possibilités d'interagir avec les gouvernements et les parlements, et de proposer de nouveaux modes d'information, qui peuvent être utilisés par les parlementaires eux-mêmes.

L'utilisation des nouveaux médias dans le cadre parlementaire : enseignements

Cette session a tiré les enseignements de l'utilisation des nouveaux médias sociaux et autres technologies de communication basées sur internet. Elle a analysé les utilisations réussies d'outils tels que les blogs, Twitter, Flickr, YouTube, Facebook et les forums en ligne avec les électeurs, qui sont susceptibles de soutenir les objectifs de transparence et de plus grande participation citoyenne.

Le président de séance, **M. James G. Kwanya Rege**, membre du Parlement du Kenya, a indiqué que le terme « nouveaux médias » comprenait les technologies numériques, informatisées, ou en réseau de l'information et de la communication qui ont émergé à la fin du XX^{ème} siècle. Il a insisté sur le fait que les nouveaux médias peuvent réduire les distances géographiques entre parlements, permettre une augmentation considérable du volume et de la rapidité de communication entre les parlements et les citoyens, et fournir des possibilités de communication interactive. Il a cependant remarqué que la croissance des nouveaux médias sociaux était extrêmement lente dans les pays en voie de développement tels que le Kenya, du fait du coût élevé de la bande passante.

M. Sérgio Sampaio de Almeida, Directeur général de la Chambre des députés du Brésil, a affirmé que l'un des principaux défis auxquels est confrontée la Chambre consiste à combler le fossé entre les citoyens et le pouvoir législatif. En 2001, la recherche de nouveaux mécanismes de participation du public aux activités de la Chambre est devenue une priorité, et l'engagement de tous à œuvrer en faveur de cet objectif a permis une véritable révolution de la communication au sein de l'institution. Depuis 2001, à travers son système de gestion législative, la Chambre fournit un accès illimité aux documents et aux lois promulguées au cours du processus législatif. Les citoyens disposent également d'un accès en ligne aux activités en cours durant les sessions plénières et dans les commissions, grâce à 22 chaînes sur internet. Les interventions des députés en plénière sont disponibles en ligne dans les 30 minutes qui suivent. La Chambre utilise également les médias traditionnels tels que les chaînes de télévision, les stations de radio et un journal, qui continueront à jouer un rôle significatif dans l'effort mené pour obtenir davantage de transparence et de responsabilité.

M. Sampaio de Almeida s'est déclaré satisfait des résultats obtenus au cours des huit années précédentes, et il a signalé que le nombre d'accès

mensuels au site web de la Chambre avait augmenté de 30%. Il a souligné que le défi pour la Chambre aujourd'hui consiste à continuer de chercher des services et des produits nouveaux en mesure d'améliorer la participation du public.

Mme Andréa Perna, Responsable du Bureau de la gouvernance législative au sein de la Chambre des députés du Brésil, a présenté le programme « e-Démocratie ». Ses objectifs consistent à encourager la participation des citoyens au processus législatif, améliorer la valeur et la reconnaissance accordée au travail législatif, contribuer à la transparence du processus législatif, renforcer le rôle du pouvoir législatif dans la formulation des politiques publiques et améliorer la qualité des lois. Le programme encourage les citoyens à fournir des informations stratégiques dans le cadre de la prise de décision, de même que des idées et des commentaires.

Mme Perna a identifié quelques défis dans la mise en œuvre du Programme, notamment ceux qui consistent à stimuler la participation nationale, à réduire la fracture numérique et à encourager l'engagement politique. Elle a souligné que la gestion du programme lui-même représente un gros défi.

Le Programme fonctionne par le biais de mécanismes participatifs multiples. Les sujets qui doivent faire l'objet d'une discussion sur le site web de « e-démocratie » sont identifiés en fonction de l'ordre du jour du Parlement, ou à la demande. Une fois que les sujets ont été identifiés, des communautés virtuelles sont créées et des acteurs appropriés sont invités à participer. Chaque communauté dispose d'un certain nombre d'outils, tels que des forums, des bibliothèques numériques, des réseaux sociaux, des vidéos, des sondages et des chats. Au travers du forum, les citoyens peuvent discuter des lois et apporter leurs commentaires et leurs suggestions, qui font l'objet d'une synthèse et sont envoyés aux parlementaires intéressés. Les citoyens peuvent également développer leur propre version d'une loi, ou suggérer des amendements aux lois



existantes à travers Wikilegis, une fonctionnalité innovante qui permet un travail collaboratif dans l'élaboration de la loi.

Mme Perna a conclu en identifiant un certain nombre d'enseignements tirés depuis le lancement du programme. L'engagement des parlementaires dans les discussions virtuelles fait la différence, dans la mesure où les citoyens se sentent plus motivés pour communiquer avec eux. Il n'y a pas assez d'informations à propos des participants. Un manque de confiance envers la politique et les parlementaires peut interférer avec le niveau de participation. Le contexte politique, économique et social est extrêmement important pour le succès des discussions virtuelles. Dans les cas où les sujets traités sont très complexes, il est plus efficace de diviser la discussion en plusieurs étapes, de façon à permettre aux citoyens de soumettre plusieurs types de contributions de plusieurs manières. Il faut du temps avant que les gens s'habituent aux outils numériques et aux mécanismes de participation.

M. Patricio Alvarez Cabezas, Directeur informatique au Sénat du Chili, a présenté le « Sénateur

virtuel », un système qui depuis 2003 permet au public de contribuer au processus législatif. Un projet pilote, lancé en 2001 pour recueillir les avis et les opinions du public sur des lois spécifiques, a montré que les citoyens considéraient que les lois étaient souvent difficiles à comprendre en raison du langage utilisé, et qu'il était essentiel de permettre davantage de participation et de susciter davantage d'intérêt de la part du public.

Le « Sénateur virtuel » vise un certain nombre d'objectifs. En premier lieu, il a pour vocation de fournir aux citoyens davantage d'informations sur les principales lois en cours d'examen au Sénat, y compris le texte exact et les informations de référence pertinentes. En second lieu, il vise à fournir une meilleure compréhension du processus, par le biais de simulations. Enfin, il cherche à générer une plus grande participation, en permettant aux citoyens d'apporter leurs contributions au processus et de prendre position sur le contenu des lois.

M. Cabezas a décrit la manière dont le « Sénateur virtuel » fonctionne, en montrant le processus de discussion des lois. Lorsque les citoyens s'inscrivent pour participer à une discussion sur une loi particulière, ils reçoivent des informations supplémentaires, notamment le texte de la loi et des informations concernant le processus global. Chaque personne peut enregistrer son vote et apporter ses commentaires sur les textes proposés. Les contributions doivent être transmises dans un langage approprié. Les utilisations

teurs enregistrés sont notifiés par email (1) si la loi en question a été votée dans une session du Sénat ou par une commission et (2) après qu'une nouvelle loi ait été publiée sur le site web du « Sénateur virtuel » en vue d'une discussion ou d'un vote. Les résultats sont rendus publics une fois que le terme fixé pour la discussion est atteint. Ils sont ensuite transmis aux entités du Sénat en charge de l'étude de la loi.

M. Cabezas a ensuite fourni des statistiques qui montrent que les citoyens prennent au sérieux leur participation au processus législatif à travers le « Sénateur Virtuel ». À ce jour, le système a enregistré plus de 16000 utilisateurs, dont la plupart participent activement.

Le Sénat prépare actuellement une nouvelle version du logiciel, qui sera lancée en 2010 et qui prendra en compte le résultat des sondages effectués l'année précédente. Ces résultats ont montré que les utilisateurs enregistrés souhaitaient avoir la possibilité de débattre entre eux, et d'avoir une meilleure idée des statistiques qui les concernent. Ces résultats ont également montré que les systèmes d'enregistrement et de notification pouvaient être améliorés.

M. Cabezas a conclu en se déclarant satisfait des résultats atteints par le « Sénateur Virtuel », et a souligné que la composante clé de ce succès était l'engagement citoyen.

M. Stephen Clark, Chef de la Communication web au Parlement européen, a présenté la campagne de communication institutionnelle menée par le Parlement européen à l'occasion des élections de juin 2009. La campagne, qui visait à encourager les citoyens européens à voter, a considérablement utilisé les technologies outils du web 2.0.

Le Parlement européen a conçu un site web particulier, qui a rendu disponible pour la première fois des fonctions interactives telles que des sondages hebdomadaires et des débats. Des statistiques sur le nombre de visites quo-

tidiennes du site web ont montré que ces options étaient très bien accueillies par les utilisateurs. De plus, la campagne de communication a utilisé des outils interactifs tels que MySpace, Facebook, Flickr, YouTube et Twitter. Le profil MySpace du Parlement européen présentait des blogs quotidiens, des gadgets en ligne, des vidéos et des diaporamas, et a fourni des informations sur les activités de campagne en cours en Europe. Facebook était considéré comme l'outil le plus performant, et a été utilisé pour poster des informations d'actualité parlementaire et héberger des débats. Par le biais d'un compte Flickr, le Parlement européen a posté des photos et d'autres produits éditoriaux. Une chaîne YouTube a été utilisée pour poster des vidéos virales, des clips de campagne officiels et du matériel de la chaîne de télévision web du Parlement européen. Par le biais de Twitter, le Parlement européen a fourni des mises à jour en temps réel dans les 22 langues de l'Union européenne, et a couvert en direct des événements spéciaux comme l'élection elle-même.

M. Clark a insisté sur le fait que les médias sociaux peuvent représenter des outils très efficaces pour permettre aux parlements d'atteindre de nouvelles audiences et d'être plus proches de l'électorat. Il a mis en évidence un certain nombre de recommandations concernant l'utilisation des nouveaux médias par les parlements. Ces derniers devraient rester fidèles à leurs valeurs essentielles et communiquer en tant qu'institutions neutres. Il est important qu'elles puissent se faire une réputation et susciter la confiance du public. Les parlements se doivent également d'être rapides et de constamment mettre à jour leurs outils sociaux. Enfin, il a recommandé qu'ils rendent leurs contenus faciles à partager, qu'ils utilisent un ton informel et soient prêts à expérimenter et prendre des risques. Il a souligné l'importance d'être « humain » et de montrer des « visages ». En présentant une initiative de communication particulière de communication qui a coûté à peine 500 euros, M. Clark a mis en exergue le fait que l'utilisation des médias sociaux représente un investissement très bon marché.

Il a conclu en encourageant les parlements à s'adapter au nouvel écosystème des médias sociaux, à les intégrer dans leurs politiques de communication, à agir comme facilitateur de dialogue entre les parlementaires et le public, et à élargir l'implication du personnel.

Au cours de la discussion qui a suivi, des participants ont demandé si et de quelle façon les parlementaires prennent en compte les contributions fournies par les citoyens en ligne. Des intervenants ont confirmé que les parlementaires reçoivent et analysent les commentaires des citoyens. L'importance d'une discussion structurée, de manière à susciter des contributions et des critiques utiles, a été mise en évidence. Une autre question soulevée par l'auditoire a concerné le risque d'une mauvaise utilisation et d'un langage offensif dans les forums en ligne, ainsi que les moyens d'y faire face. Des intervenants ont déclaré que les forums pouvaient être modérés et filtrés, bien qu'il soit préférable d'adopter une politique de modération libérale. Les intervenants ainsi que les participants ont reconnu l'importance d'une implication des jeunes dans le processus législatif.

Systèmes de gestion de la documentation législative

La dépendance croissante des parlements vis-à-vis des technologies numériques comme principal moyen de gestion des documents pose un certain nombre de défis techniques et procéduraux. La session s'est concentrée sur la façon dont des systèmes modernes conçus pour gérer le cycle de vie de la documentation législative peuvent mieux soutenir la recherche et l'analyse législative, permettre aux services d'information parlementaires d'être plus efficaces, et assurer la pérennité des documents et la permanence de l'accès.

Le Président de session, **M. José Pedro Montero**, Secrétaire général de la Chambre des représentants d'Uruguay, a brièvement exposé le travail du *Comité de haut niveau sur les technologies*

de l'information et de la communication, chargé de faire en sorte que les TIC puissent satisfaire les objectifs établis par le Parlement pour ses deux chambres. Le Comité met l'accent sur l'e-Parlement, notamment la gestion des formats de la documentation législative, son cycle de vie et les meilleures pratiques en la matière. Dans la mesure où le travail des parlements est de plus en plus complexe, et où les législateurs ont besoin d'informations claires et précises sur les questions qu'ils ont à traiter, la documentation législative doit être aussi exacte et fiable que possible. Différentes solutions sont en cours de mise en œuvre dans le monde. En tenant compte de la nécessité d'utiliser avec des standards, des normes et des technologies ouvertes, les parlements devraient concevoir des solutions correspondant à leurs besoins spécifiques.

M. Innis Montgomery, Directeur informatique au Parlement du Royaume-Uni, a rappelé l'histoire et le rôle joué par le Bureau informatique au service des deux branches du Parlement britannique. En 2007, le Bureau a entrepris une évaluation des risques liés aux systèmes informatiques utilisés au parlement. L'évaluation s'est avérée cruciale et a souligné certaines faiblesses, à savoir : l'existence de nombreuses petites applications spécialisées dans différents départements, et un manque de compréhension, dans les différents bureaux, du flux de travail d'un bout à l'autre de la chaîne.

Suite à cette évaluation, le Bureau a initié un programme visant à moderniser les applications existantes et à stabiliser les systèmes informatiques. Une stratégie a alors été mise en place, en collaboration étroite entre le Bureau informatique et les autres départements, englobant non seulement l'aspect technique des opérations, mais également les aspects administratifs et de gestion du savoir.

La nouvelle stratégie a préconisé des systèmes souples, la réutilisation des données et des informations pour éviter les duplications, la multi-

plicité des canaux de livraison de l'information, un accès public aux sources des données, la conception de prototypes et l'allocation d'un budget de recherche et développement. La stratégie a reposé sur quatre composantes essentielles : la publication ouverte de données (architecture orientée l'objet), des applications intégrés personnalisés, un service flexible (mobile et statique), et une infrastructure flexible et agile. Elle favorise une approche horizontale des systèmes et des processus de travail, permet d'exploiter de nouvelles technologies telles que le micro-blogging, et favorise les standards ouverts, notamment XML, pour faciliter la réutilisation des données parlementaires par des entités extérieures au Parlement.

M. Montgomery a affirmé que quelques défis se présentent à l'horizon. Les élections générales à venir vont amener avec elles une nouvelle génération de parlementaires plus exigeants en matière de services informatiques. Ils sont déjà des utilisateurs avancés de technologies de l'information et de la communication dans

leur vie privée. Les systèmes informatiques du Parlement doivent être à la hauteur des attentes de cette « génération en ligne », qui incluent l'utilisation des réseaux sociaux, la collaboration en ligne et l'interaction en ligne. La multitude d'appareils personnels, désormais perçus comme des accessoires de mode jetables, augmente la complexité de la prestation de services ainsi que de leur accès et de leur sécurité.

M. Fernando Milan Zuber, Directeur informatique à la Chambre des députés du Mexique, a présenté le processus de travail concernant la gestion des documents au sein de la Chambre. Les propositions de loi des citoyens sont reçues par email, puis sont présentées en session plénière et transmises à une commission spécifique ou à plusieurs commissions pour être analysées. Toutes les lois présentées à la Chambre des députés sont publiées dans la gazette parlementaire. Des commissions produisent des projets de loi, puis des rapports qui sont présentés en session plénière pour débat et vote. Les débats, notamment leurs transcriptions et les interventions des



députés, ainsi que les votes, sont enregistrés dans le Journal des Débats. Le résultat final (une loi ou un amendement) est alors publié.

Un système de messagerie, basé sur *Sun Java System Communications Express*, est utilisé pour gérer les interactions avec les citoyens pour la soumission des propositions de loi. La publication dans la gazette parlementaire repose sur le standard XML. Un système de gestion de contenus est utilisé pour gérer le flux des documents au sein des commissions, à partir de l'évaluation des propositions jusqu'à la rédaction des rapports. Les rapports des commissions sont stockés en format XML et gérés à l'aide d'un système, basé sur le langage de programmation PHP, qui utilise une base de données en logiciel libre. Les transcriptions et le Journal des Débats sont également stockés en format XML, et le Système d'information sur les interventions des députés est basé sur une base de données en logiciel libre.

Un système d'information relatif au travail législatif des parlementaires a été développé, en utilisant le langage PHP et les banques de données en logiciel libre. Il contient les CV des parlementaires, l'historique de leurs votes et de leurs présences, les lois soutenues, etc. Les lois et les amendements sont publiés en format PDF et sont répertoriés dans le Journal officiel de la Fédération.

Le portail institutionnel, basé sur un puissant moteur de recherche, fournit un accès aisé aux informations concernant les députés, les commissions, les lois fédérales, les projets de loi, les rapports des commissions, la gazette parlementaire, le Journal des Débats, les déclarations de situation financière, etc.

Mme Cecilia Matanga, Responsable de Programme au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, a présenté le Plan d'Action « i-Parlement » pour l'Afrique. Il s'agit d'une initiative qui vise à fournir une structure et des services d'appui efficaces aux administrations des parlements, à

améliorer les compétences en termes de gestion de l'information parlementaire, à faciliter l'accès au déroulement des activités parlementaires ainsi que la participation des citoyens au processus politique, et à renforcer la mise en réseau des parlements dans un cadre régional. Le projet découle de la prise de conscience de ce qu'en dépit de besoins et de fonctionnalités similaires, une fracture numérique croissante sépare les parlements « aisés » de ceux des pays en voie de développement. Les caractéristiques uniques des TIC offrent des opportunités pour relever ce défi. La technologie est réutilisable, adaptable, accessible et reproductible à des coûts marginaux très bas.

Cependant, il existe un fossé stratégique entre les besoins globaux d'intégration économique et d'harmonisation législative, et la mise en œuvre de solutions locales. Un fossé existe également entre d'une part les opportunités technologiques offertes par des avancées comme le web sémantique et les logiciels libres, et d'autre part les approches qui, dans la pratique, négligent souvent les bénéfices que la collaboration ainsi que le partage d'outils et de contenus pourraient apporter en termes de qualité et de durabilité. Le projet s'efforce de combler ce dernier fossé.

Le web sémantique permet le traitement de l'information en fonction de son contenu, en permettant aux ordinateurs de « comprendre » les documents. Le Plan d'Action « i-Parlement » pour l'Afrique a conçu *Akoma Ntoso* (www.akomantoso.org) comme une infrastructure ouverte d'accès aux documents parlementaires et basée sur les standards ouverts (XML, RDF, OWL).

Suivant le Modèle de développement en logiciel libre, qui permet le développement coopératif d'outils de meilleure qualité et durables pour tous les parlements, le Plan d'Action « i-Parlement » pour l'Afrique développe également *Bungeni* (www.bungeni.org), un système d'information parlementaire. *Bungeni* modélise le cycle de vie des documents législatifs et parlementaires et leur flux de travail. **M. Flavio**

Zeni, Conseiller technique principal pour le Plan d'action « i-Parlement » pour l'Afrique, a fourni une présentation des fonctionnalités du système *Bungeni*. Dans la mesure où il s'agit d'un logiciel libre, les parlements sont invités à modifier le système et à fournir leurs commentaires en vue de son amélioration. Un déploiement pilote de *Bungeni* dans une demi-douzaine de pays africains est programmé pour le premier trimestre de l'année 2010.

Le choix stratégique en faveur de standards ouverts a été fait parce que ceux-ci correspondent à l'agenda politique africain d'une intégration économique et d'une harmonisation des législations. Les applications en logiciels libres permettent des systèmes d'information de grande qualité, et disposent de la masse critique de support pour rendre le processus durable.

Au cours d'une discussion riche et animée, les participants ont exprimé leurs appréciations pour les initiatives et les activités présentées par les intervenants, et ont soulevé une vaste gamme de questions, notamment la collaboration entre techniciens et utilisateurs finaux, le développement des capacités, les contraintes technologiques sur les processus métier, la participation d'entités non-législatives dans le flux de documents législatifs, la sécurité des données et les standards ouverts.

Dans la mesure où l'on constate souvent une contradiction entre les besoins des utilisateurs et des organisations d'une part, et les contraintes de la technologie d'autre part, les participants ont recommandé de développer des partenariats entre le côté technologique et le côté administratif du travail législatif. Il a été souligné que les méthodologies de travail dans le milieu législatif sont souvent à la traîne des progrès technologiques, et devraient être modernisées, tout en reconnaissant que les technologies représentent des opportunités ayant un impact positif sur les processus métier. Il a par exemple été remarqué que *Bungeni*, grâce à sa nature de logiciel libre, est facilement adaptable pour prendre en compte les besoins spécifiques de chaque parlement. Des

participants ont souhaité une simplification des systèmes techniques pour les utilisateurs finaux et pour les parlementaires, qui doivent également être confrontés à la technologie, formés et habilités à son utilisation. Le cas de la République dominicaine a été évoqué : les parlementaires y suivent une formation obligatoire au début de chaque législature. Une telle formation facilite l'adoption des nouvelles technologies par les législateurs. Au Royaume-Uni, des employés fournissent une assistance technique aux parlementaires, qui ont ainsi la possibilité de poser des questions techniques de manière informelle. Il a été remarqué que le cadre du Réseau africain d'information parlementaire (APKN) comporte des activités de renforcement des capacités pour les parlements, avec le soutien du Plan d'action « i-Parlement » pour l'Afrique. Le Plan d'action continuera à développer des compétences pour utiliser *Bungeni*, et fournira une formation au niveau local et régional, qui constituera une part essentielle des déploiements prévus du système.

Considérant le fait que des entités extérieures aux parlements, tels que la branche exécutive et la société civile, sont souvent impliquées dans différentes phases du processus de documentation législative, des participants ont demandé aux intervenants des éclaircissements sur la manière de prendre en compte cette participation et de gérer les préoccupations correspondantes en matière de sécurité. Il a été noté que la volonté politique des parlements, et non pas la technologie, est ce qui les rend plus transparents et accessibles. Des participants ont insisté sur le fait que la mise à disposition de l'information législative, le cas échéant, ne devrait pas être compromise par des préoccupations liées à la sécurité. Un aperçu des caractéristiques du système de sécurité de *Bungeni* a été fourni, qui comporte des espaces de travail privés pour les commissions, ainsi que pour chaque membre de parlement, avec la possibilité de spécifier quels documents peuvent faire l'objet d'un accès public. *Bungeni* fournit également un espace pour permettre à des parties prenantes externes appropriées de participer au cycle de vie des documents législatifs.

Les participants ont invité le Centre mondial pour les TIC au Parlement à soutenir une coopération ultérieure sur la mise en œuvre des standards XML au sein des parlements. L'expérience de *Bungeni* a constitué une indication forte, selon laquelle les logiciels libres ont démontré leur fiabilité et leur efficacité comme méthode de collaboration et de mise en commun des ressources.

Technologies propres aux chambres législatives : expériences et tendances

Les technologies propres aux chambres législatives servent un double objectif : en premier lieu, faciliter le travail des parlementaires durant les séances ; en second lieu, fournir au public un accès à une information exacte sur ce qui se passe durant les séances. Cette session a mis en exergue les expériences et les tendances en faveur des chambres numériques.

M. Luc Blondeel, Secrétaire général du Sénat de Belgique et président de séances, a suggéré que dans un sens, le thème de la session pouvait être également « le parlement sans papier ». Il a cependant noté que les technologies parlementaires sont aussi les technologies de base dont disposent les parlements dans les chambres, comme le vote électronique, la traduction simultanée, l'audio au sein de la chambre et dans d'autres locaux du parlement et la vidéo en direct, à distance et en diffusion en ligne.

M. João Viegas d'Abreu, Directeur informatique à l'Assemblée de la République du Portugal et coordinateur du groupe de travail du CERDP sur les TIC, a déclaré que l'objectif de l'Assemblée est d'instaurer un Parlement sans papier et d'utiliser les TIC pour rapprocher le Parlement des citoyens.

La Chambre a récemment été modernisée en intégrant du matériel et des appareils informatiques dans son bâtiment plus que centenaire. Les stations de travail, équipées d'écrans tactiles, de claviers et de souris sans fil, ont été instal-

lées pour les 230 membres et le Bureau du Parlement. Les stations de travail disposent également de ports USB et de connexions audio. Un lecteur de cartes à puce authentifie l'utilisateur et permet la signature électronique des documents, la lecture des courriers électroniques personnels, le vote électronique sur les écrans tactiles et l'enregistrement de la présence des membres durant les séances.

Chaque membre dispose d'un unique profil d'utilisateur qui est téléchargé sur la station de travail de la session plénière, une fois qu'il s'y est enregistré. Le même profil est téléchargé sur l'ordinateur de bureau du parlementaire, ou son ordinateur portable en dehors des locaux du Parlement. Où qu'ils se trouvent au moment où ils se connectent, les parlementaires ont toujours accès à leurs documents. Depuis leur station de travail, les parlementaires peuvent également projeter des présentations sur les deux écrans géants de la salle plénière du Parlement.

Tout le système est géré par un serveur virtuel. Les stations de travail sont des *clients légers*, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de disque dur ou de microprocesseurs. Les clients légers n'ont pas besoin de mémoire ou de périphériques, mais seulement d'un écran et d'un clavier. Ils peuvent utiliser comme système d'exploitation Windows ou Linux.

M. d'Abreu a conclu sa présentation en montrant une vidéo illustrant le poste de travail virtuel. Il a expliqué que le système est opérationnel depuis le mois de mars 2009, sans accroc technique ou presque. Les parlementaires semblent également passer plus de temps au sein de la Chambre depuis qu'ils peuvent continuer leur travail et lire leurs emails depuis leur station de travail virtuelle.

M. Shin Hang Jin, Directeur du Bureau des systèmes d'information législative à l'Assemblée nationale de la République de Corée, a fourni un aperçu des principales fonctions de la « Chambre numérique » de l'Assemblée nationale.

Tous les sièges de la Chambre (299 sièges pour les parlementaires et 26 sièges pour les membres du gouvernement) sont équipés d'un écran tactile (terminal en client léger), d'une plaque signalétique, de ports audio et USB, d'un clavier et d'un appareil destiné au vote. Chaque siège dispose de son propre identifiant. Un lecteur e-book, un accès internet, et des services de messagerie instantanée participent au confort des usagers.. La Chambre dispose également de tableaux d'affichage électroniques et d'écrans géants à haute définition placés à l'avant et en dehors de la salle plénière du Parlement.

Le système est conçu pour fournir un environnement de travail stable. Cet objectif est atteint par le biais de réseaux séparés de serveurs respectivement pour les procédures parlementaires et pour l'accès à internet, ce qui limite les menaces en termes de sécurité, et permet d'éviter les interruptions de service. Par ailleurs, la fiabilité et la flexibilité sont obtenues en gérant les procédures non seulement depuis le siège du Président, mais également par le biais du centre

de contrôle vidéo / image et la salle du serveur central. Les interruptions de services sont évitées grâce à des vérifications opérées en permanence sur le système.

Par souci d'efficacité, le Système de gestion des procédures et Système des propositions de loi électroniques ont été fondus en un seul système. Le Système des propositions de loi électroniques reçoit les propositions de loi provenant du Centre gouvernemental de distribution des documents et des parlementaires. Les propositions de loi sont transmises électroniquement à des commissions permanentes pour être étudiées, puis elles sont automatiquement mises à l'ordre du jour des sessions plénières. A l'issue du processus, toute l'information relative à la proposition de loi en discussion, y compris les rapports, est transférée automatiquement au système de la Chambre numérique. L'information est fournie aux membres sous la forme d'un e-book.

Le vote s'effectue principalement par le biais des écrans tactiles. Les informations des votes sont



affichées sur les tableaux électroniques et sont automatiquement transférées au Système des Procès-Verbaux. Des tableaux électroniques sont également utilisés pour afficher les présentations effectuées par les parlementaires depuis l'estrade. Celle-ci est équipée d'un télé-prompteur intégré que les parlementaires peuvent utiliser en cas de besoin pour contrôler leur vitesse de lecture, etc.

M. Hang Jin a déclaré qu'à l'avenir, l'Assemblée nationale a l'intention de continuer à mettre à jour les systèmes et à les optimiser de manière à rapprocher l'Assemblée du peuple. Il a noté qu'il est nécessaire de partager davantage les expériences dans ce domaine.

Un autre exemple de réussite dans l'utilisation de technologies propres aux chambres législatives a été fourni par **M. Oleksiy Sydorenko**, Directeur du Service informatique du Parlement d'Ukraine.

Les fonctions actuelles au sein du Parlement ukrainien en termes de TIC peuvent être regroupées en quatre catégories : a) l'assistance technique général, avec des réseaux sécurisés et une infrastructure de bases de données; b) un système électronique d'aide à la prise de décision au cours des sessions plénières; c) l'informatisation des procédures législatives; d) un portail de e-démocratie. Les solutions techniques sont basées sur des plates-formes client-serveur modernes, qui incluent un équipement de réseau Cisco Systems très performant, des bases de données Oracle et des systèmes d'automatisation informatiques. Il existe actuellement environ 10 bases de données législatives, et plus de 20 systèmes d'automatisation, entretenus par environ 70 informaticiens.

La solution de base est le système spécialisé « Rada-3 », introduit en 2002 pour fournir une assistance électronique à toutes les sessions plénières et aux audiences parlementaires. « Rada-3 » peut assurer un grand nombre de fonctions, telles que l'enregistrement des parlementaires, le vote électronique, l'enregistrement des orateurs, la gestion des écrans électroniques affichant les

informations sur les sessions plénières, et les informations de référence. Il offre également une traduction simultanée si nécessaire, et une synchronisation avec le système de sténographie informatique, qui permet de télécharger des comptes-rendus sténo-dactylographiés des sessions plénières dans les deux heures qui suivent. De plus, il facilite l'accès à internet, les vidéo-conférences en ligne et la diffusion en directe sur le web des sessions plénières.

L'enregistrement et le résultat des votes sont affichés sur des écrans géants dans la salle plénière, sur les écrans des parlementaires ainsi que sur ceux du Président, du Premier Vice-Président et du Vice-Président. Les écrans électroniques peuvent également être utilisés pour afficher des annonces, des informations de référence et des vidéos.

Le siège du parlementaire devient son lieu de travail dans la salle plénière; il/elle a sur son bureau un panneau de contrôle, qui consiste en un écran à cristaux liquides sur lequel sont affichées les informations sur les activités de la séance plénière, un microphone, un appareil de lecture de la carte personnelle d'authentification électronique dotée d'un identifiant unique, un bouton de vote, un bouton pour demander la parole, et un dispositif de traduction simultanée. Le système permet aux parlementaires de connecter leur ordinateur portable au réseau via une connexion sans fil à l'intérieur de la salle plénière, et d'accéder à toutes les bases de données et les systèmes d'automatisation directement. Ils peuvent également accéder à leur messagerie électronique et aux ressources internet.

Actuellement, toutes les étapes de la procédure législative au Parlement sont totalement automatisées. Depuis 1998, des liens croisés ont été établis entre les banques de données « Adoption de lois », « Législation de l'Ukraine » et le système « Rada-3 ». Ces trois applications forment la base de savoirs parlementaires qui permet de suivre et d'analyser les tendances des activités législatives, de 1990 jusqu'à présent.

M. Hernán Figueroa, Directeur des Technologies de l'Information au sein de la Chambre des députés du Chili, a signalé que l'introduction de l'informatique à la Chambre remonte à 2006, lorsque les autorités parlementaires ont conduit des études de faisabilité. Les objectifs identifiés pour les systèmes propres à la Chambre étaient d'améliorer l'efficacité et de réduire l'utilisation du papier, qui avait augmenté de manière exponentielle. Le système a également été conçu pour aider le vote et l'enregistrement des parlementaires, et archiver soigneusement les procédures, pour faire en sorte que les citoyens aient à tout moment accès à une information exacte.

M. Figueroa a expliqué qu'avant le début de la session, toute la documentation législative relative à la proposition de loi qui doit être discutée est collectée et distribuée par voie électronique aux bureaux numériques des parlementaires. Lorsque la session commence, ceux-ci ont accès à leurs bureaux numériques par le biais d'ordinateurs (il s'agit de petites machines personnalisées fonctionnant sous Linux). Le système affiche les données sur la présence des députés. Durant la session, les votes sont enregistrés dans des banques de données Oracle. Toute l'information est publiée en ligne, de manière à ce que les citoyens puissent avoir un accès complet aux documents.

Des systèmes transmettent les images aux chaînes de télévision nationales. Les diffusions sont en ligne se font sur le site web du Parlement, et les enregistrements audio sont rendus disponibles à l'extérieur de l'institution. De même, les parlementaires et les citoyens peuvent configurer leur appareil mobile pour recevoir des alertes automatiques lorsqu'une modification est apportée à un texte de loi.

Les principaux avantages du système sont que l'information législative est produite et diffusée rapidement aux députés et aux citoyens, et que les activités au sein de la Chambre sont enregistrées de manière fiable et précise.

Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont demandé si la technologie affecte le comportement des parlementaires, en leur fournissant une information plus utile durant le débat, ou en encourageant une participation effective. Les intervenants ont répondu que la qualité des interventions des parlementaires dans les débats avait sans doute augmenté, grâce à la plus grande quantité d'informations disponibles. De même, du fait de la plus grande implication des citoyens, il est attendu que les parlementaires augmentent leur volume de travail. L'importance de la formation des parlementaires à l'utilisation des nouvelles technologies, et la réalisation de tests de convivialité a également été souligné. Les participants ont aussi fait part de leur intérêt pour la « technologie sans papier » et pour les solutions disponibles.

Sessions spécialisées

Normes ouvertes pour la documentation parlementaire : les approches de coopération

En qualité de président de séance **M. Flavio Zeni**, Conseiller technique principal pour le Plan d'Action « i-Parlement » pour l'Afrique au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UN/DESA), a présenté de manière générale le sujet à aborder, c'est-à-dire, les démarches à suivre pour un meilleur déploiement de XML dans les parlements. Etant donné que les parlements développent des systèmes différents pour numériser, gérer et préserver les documents parlementaires, le choix des normes à utiliser pour créer ces documents devient un facteur crucial pour garantir leur accessibilité et disponibilité à long terme. De plus, les parlements font face à de lourdes dépenses en adoptant XML, amplifiées notamment par la rareté des outils et compétences pouvant soutenir leur déploiement de la norme. M. Zeni a exprimé l'idée qu'une approche de collaboration aboutirait à une plus large adoption de XML, le but final étant de fournir aux parlements et aux citoyens un service de haute qualité.

M. João Alberto de Oliveira Lima, Analyste système au Sénat fédéral du Brésil, a présenté l'expérience du Sénat dans la mise en application de XML. Au Brésil l'accès à l'information est reconnu comme capital pour le développement de la démocratie et de la citoyenneté. Le droit des citoyens d'accéder à l'information est donc inscrit dans la Constitution. Cependant un tel accès est freiné par différents facteurs: les informations sont souvent en quantité excessive et peu organisées; sur internet, les adresses web (URL) changent constamment et rendent difficile la création d'un réseau de documents reliés entre eux. De plus, pour accéder à ces documents, les citoyens doivent faire face à une multitude de portails et à différentes interfaces de recherche. En outre, plus un projet de loi ou un document est spécialisé, plus il est difficile de le trouver sur internet.

Pour s'adapter au changement constant du système juridique, la gestion des documents législatifs s'appuie sur l'interopérabilité sémantique, qui permet l'intégration de sources d'informations hétérogènes. Au niveau conceptuel, le Sénat brésilien a mis en œuvre le modèle de référence orienté objet FRBR (Spécifications fonctionnelles des données bibliographiques) de IFLA. Au niveau verbal, le vocabulaire de contrôle est modelé selon le Système simple d'organisation des connaissances (SKOS) de W3C, et au niveau notation c'est XML avec le codage UTF-8 qui est utilisé, avec la syntaxe URN (nom unifié de ressource) pour les identifiants persistants.

Les identifiants URN jouent un rôle important dans l'organisation des données législatives. D'après le projet italien « Norme in Rete », les identifiants sont composés de quatre éléments de base: la localité, l'autorité administrative, le type de document et les mots clés. D'autres éléments comme la version et la section du document permettent une identification plus précise.

Un réseau, LexML Brésil, a été mis sur pied pour organiser les informations légales et législatives disponibles sous forme numérique et issues des trois branches du gouvernement, que ce soit au niveau des municipalités, des états ou de la fédération. Le réseau est dirigé par un Comité de gestion de l'information composé de bibliothécaires, d'experts en analyse de systèmes d'information et de documentalistes. LexML Brésil s'inspire du projet « Norme in rete » pour les identifiants persistants et de « Akoma Ntoso » pour la spécification du schéma XML. Le portail LexML (<http://www.lexml.gov.br>) a été lancé en juillet 2009 et au moment de la conférence, il contenait 1 400 000 documents provenant de 20 institutions au Brésil. Sa page d'accueil est constituée d'une interface simple de recherche similaire à Google Search. Les utilisateurs peuvent aussi affiner les résultats de leur recherche par localité, autorité administrative, type de document et date.

Le portail LexML est composé entièrement de logiciels libres.

Chaque institution créatrice de documents dispose d'un programme générateur de données pour créer et valider les métadonnées d'après un schéma pré-défini. Ces métadonnées sont ensuite recueillies automatiquement par LexML grâce au Protocole Ouvert d'Archivage pour la Collection des Métadonnées (OAI-PMH). L'extensibilité, la souplesse et la disponibilité de la recherche par LexML sont rendues possibles grâce à un système distribué de serveurs situés dans différentes institutions. La capacité de ce portail pourrait être facilement augmentée avec l'ajout de nouveaux serveurs.

Les activités actuelles de LexML Brésil sont concentrées sur la consolidation du portail et sur les identifiants persistants, ainsi que sur le développement d'un format uniforme pour les projets de lois de la Chambre fédérale des députés et du Sénat, et d'un programme d'édition des liens qui permettrait d'insérer automatiquement les liens vers les lois de référence et autres documents dans les textes législatifs. Les activités futures porteront sur le développement en logiciels libres d'outils (tels que éditeur ou compilateur) pour gérer les documents XML.

M. Lima a conclu en exprimant le soutien du Département informatique du Sénat brésilien pour la stratégie convergente proposée par le Plan d'action « i-Parlement » pour l'Afrique de UN/DESA concernant les normes XML pour les ressources légales. M. Lima a également souligné le soutien de son Département pour l'espace de noms « urn:lex » proposé par le CNIPA/ITTIG, pour les identifiants persistants des documents législatifs.

L'intervention suivante, de **Mme Monica Palmirani**, Professeure adjointe de droit informatique, CIRSFID, Université de Bologne, a donné une vue générale de « Akoma Ntoso » : un standard XML ouvert pour les documents légaux dans les systèmes parlementaires et judiciaires. Elle a tout

d'abord fait une brève chronologie de la norme XML dans le domaine légal, commençant par la première génération de 1998 qui consistait en une approche typographique basée sur SGML (langage normalisé de balisage généralisé) sans séparation entre le contenu et les métadonnées. La seconde génération arrivée en 2000 a apporté une séparation claire entre le contenu balisé et les métadonnées. La troisième génération en 2005 est caractérisée par une classification abstraite des parties principales de la documentation légale et de l'application d'un modèle orienté objet au schéma XML. Par exemple les standards « MetaLex/CEN » et « Akoma Ntoso » sont issus de la troisième génération. La future et quatrième génération consistera quant à elle, à des schémas basés sur des modèles qui prennent en compte les spécificités locales et linguistiques.

« Akoma Ntoso » (qui signifie « cœurs entrelacés » dans un dialecte local et qui est utilisé comme un symbole de compréhension et d'accord pour les peuples Akan en Afrique de l'Ouest) a été lancé en 2004 par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies dans le but de renforcer les systèmes d'information des parlements en Afrique. L'objectif d'« Akoma Ntoso » est non seulement de décrire et de gérer les documents législatifs et judiciaires mais aussi le flux de travail de la documentation parlementaire. Il a été conçu en respectant ces trois principes essentiels : il est focalisé sur le document et non sur les données ; le contenu, les métadonnées et la présentation sont séparés ; et il s'appuie sur les flux de travail pour décrire les étapes du processus législatif. Dans une approche focalisée sur les données, un document légal est divisé en sections qui sont ensuite utilisées pour peupler une base de données. Dans de tels cas, XML est seulement utilisé comme un format pour les échanges de données. Pour relier les différentes sections ensemble - en un seul document - il est nécessaire d'utiliser une application particulière. Par contre lorsque l'approche est focalisée sur le document, les différentes sections sont marquées à l'intérieur même du document. Ceci enlève la nécessité d'utiliser

une application particulière pour présenter le document. Cette approche permet plus de flexibilité, de clarté et préserve la validité légale et le message légal exprimés par la forme et le format du document.

La démarche d'« Akoma Ntoso » consiste à maintenir une séparation entre les différents niveaux d'un document. Au niveau de base se trouve le texte du document. Au niveau suivant se trouve la structure du texte, qui décrit une hiérarchie ayant une signification légale et devant être préservée. Le troisième niveau est constitué des métadonnées telles que la classification du document ou les informations relatives au document en lui-même. Il est possible d'ajouter des niveaux supérieurs comme, par exemple, celui de l'ontologie légale qui sert à exprimer des concepts dans un système juridique particulier. Un autre exemple possible est la modélisation de la connaissance légale en règles de logique et liens entre les textes légaux, y compris la représentation logique de ces règles. Ceci permettrait des applications avancées comme le raisonnement légal. Ainsi, « Akoma Ntoso » décrit la structure complète des documents légaux en XML. Il s'appuie sur la norme URI (identifiant uniforme de ressource) selon le modèle FRBR pour référencer les documents à l'intérieur et entre les pays.

En ce qui concerne les flux de travail, « Akoma Ntoso » peut gérer le cycle de vie des documents législatifs et de leurs activités connexes, y compris la rédaction des projets de lois, débats, comptes-rendus, amendements, consolidation des documents et amendements, traduction, stockage, sécurité, et multiples canaux de publication.

Cette démarche en trois points permet à « Akoma Ntoso » d'encourager la mise en application de meilleures pratiques de ré-organisation des processus législatifs et d'interopérabilité entre les parlements et les autres institutions administratives publiques. « Akoma Ntoso » encourage aussi la conformité aux règles de rédaction des décrets, ce qui améliore la qualité des lois. De plus, en tant que standard ouvert, il permet le

développement par la communauté d'outils, en logiciels libres ou non. Par exemple, « éditeur Bungeni », un logiciel libre d'édition XML basé sur OpenOffice, est en cours de développement par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Cet éditeur est modulable et peut être personnalisé selon les besoins locaux.

M. Tom van Engers, Professeur de gestion des connaissances juridiques au centre légal Leibniz, à l'Université d'Amsterdam, a présenté les perspectives futures de XML et des standards ouverts pour les parlements. Les standards et documents XML sont basés sur plusieurs concepts tels que la hiérarchie FRBR de IFLA, qui tire des idées abstraites de fichiers physiques ; SGML, qui sépare signification et typographie ; et l'approche Web sémantique, qui distingue les données (le texte du document tel que fourni par l'auteur) des métadonnées (les informations additionnelles relatives au contenu et au document lui-même, générées manuellement ou automatiquement par un éditeur) et de l'ontologie (le modèle conceptuel qui exprime la signification du contenu).

La structure de balisage de XML est importante parce qu'elle ajoute du signifiant au contenu en lui donnant un contexte (par exemple en identifiant le titre d'un article de loi). La structure quant à elle relie la présentation au contenu (ainsi une typographie appropriée peut être appliquée au titre). Cette structure peut être utilisée pour tester la validité d'un document (en effet un document légal est incorrect s'il n'a pas de titre). Avec XML, des balises sont ajoutées à un texte écrit et permettent son traitement automatique par logiciel. XML définit une syntaxe spécifique pour distinguer les balises du texte. Ces balises peuvent être liées à la structure, à la description (titre, paragraphe, citations, etc.) ou à la présentation du texte (en gras, souligné, type et grandeur de la police, etc.). Une approche en couches superposées permet aux mêmes données d'être restituées de manière optimale dans différents formats : papier, écran d'ordinateur, appareil mobile, etc. Elle est également suffisamment flexible pour être adaptée aux formats futurs.

A cause des spécificités des différentes juridictions qui ont besoin d'avoir un balisage plus prescriptif et détaillé, plusieurs standards et schémas ont émergé dans divers pays. Pour faciliter l'interopérabilité, MetaLex/CEN a été développé comme plus petit dénominateur commun. Il fournit une couche abstraite qui permet la combinaison de multiples schémas et d'applications entre eux, tout en préservant les particularités de chaque schéma.

MetaLex/CEN fournit un format de document homogène et neutre pour décrire la structure de ressources légales hétérogènes. Il permet l'interopérabilité entre les standards, les anciens systèmes, les couches d'applications, et aussi entre les différents formats de données. Il fournit également un format de document ouvert pour la publication de ressources légales hétérogènes indépendamment des systèmes légaux et circonscriptions juridiques. MetaLex/CEN préserve le sens de la structure des documents et des métadonnées et il donne une série minimale de métadonnées pour interroger des répertoires hétérogènes contenant des documents légaux générés selon différents standards. Plusieurs applications et standards, tel que « Akoma Ntoso » et « Bungeni », sont conçus pour être compatibles avec MetaLex/CEN.

M. van Engers a sollicité plus de collaboration entre les professionnels afin d'identifier les meilleures pratiques, de partager leurs connaissances et de joindre leurs efforts. Il a recommandé un modèle de collaboration ouvert avec comme objectif de développer un standard ouvert et des logiciels libres dans un partenariat ouvert entre les gouvernements, le secteur académique et les industries. Prenant comme référence le travail des scientifiques comme John Locke, John Wilkins, Gottfried Leibniz, M. van Engers a soutenu que les outils étaient à présent disponibles pour compléter la longue quête d'une langue artificielle universelle qui modéliserait formellement les concepts des lois et améliorerait les services rendus aux citoyens et aux législateurs.

M. Flemming Sorensen, Chef de service à la Direction des technologies de l'information, Direction générale pour l'innovation et l'appui technologique du Parlement européen, a présenté de manière générale - en tant que gestionnaire du programme e-Parlement - la mise en œuvre de XML au sein du Parlement européen. Il a tout d'abord souligné l'ampleur des défis auxquels le Parlement européen fait face. Le Parlement compte en effet 27 états membres avec un total de 500 millions de citoyens. Tous les documents doivent être traduits dans les 23 langues officielles. Le Parlement compte 8000 employés et 736 membres du parlement travaillant dans 3 sites différents.

Actuellement le Parlement européen utilise des technologies désuètes (telles que Word 97 et le partage de fichier) qui sont inefficaces et peu sûres, avec une faible intégration entre les applications. De nombreuses ressources sont nécessaires pour faire face aux modifications de dernière minute et assurer une bonne qualité. Le programme e-Parlement a été lancé afin de palier à ces limitations. Cette initiative a pour but de bénéficier aux trois principaux éléments constitutifs du Parlement: les députés, les partenaires institutionnels et les employés. Le programme e-Parlement permettra aux membres du Parlement de se concentrer sur la création de lois et non sur l'utilisation de logiciels compliqués. Ils pourront accéder facilement aux informations provenant de différentes sources et ils pourront continuer leur travail même en dehors des locaux du Parlement européen. Pour améliorer la transparence et l'interopérabilité, les partenaires institutionnels, comme la Commission européenne, le Conseil européen, les parlements nationaux ainsi que les citoyens, auront un accès facilité aux documents du Parlement européen déjà structurés pour un traitement automatique. Le programme e-Parlement améliorera l'efficacité du personnel administratif, en leur permettant de réutiliser les contenus, optimiser le délais, réduire les processus manuels et mieux contrôler les flux de travail.

Le programme e-Parlement s'appuie sur un processus complexe de gestion, des flux de travail et

divers outils technologiques. Le processus commence avec la conversion en XML des documents officiels arrivant de la Commission et du Conseil car il n'y a pas encore, entre ces institutions, de commun accord pour l'utilisation du format XML comme standard. Les éditeurs XML spécialisés seront aussi disponibles pour subséquent traitement de ces documents en commission ou en assemblée plénière. De plus les membres du parlement pourront signer numériquement les documents et les amendements. Tous ces documents seront emmagasinés dans un répertoire de contenus et indexés selon le thésaurus Eurovoc. Enfin un outil de gestion des flux de travail et de communication sera utilisé pour contrôler le processus de bout en bout.

Les principaux défis que le programme du Parlement électronique va devoir affronter en passant à XML sont le multilinguisme et l'interopérabilité avec les institutions partenaires. Dû au grand nombre de langues officielles, les activités de traduction au sein du Parlement européen se font à une échelle massive. En 2006, 1,15 millions de pages ont été traduites. Pour améliorer l'efficacité du processus, il est impératif de s'assurer que le balisage XML supporte la réutilisation des informations déjà traduites. Concernant l'interopérabilité avec le Conseil européen, la commission européenne et les parlements nationaux, le Parlement européen aimerait éventuellement recevoir les documents en format XML.

Le Parlement européen a décidé de ne pas développer son propre standard XML mais de se conformer à un standard existant, MetaLex/CEN. M. Sorensen a déclaré que le programme e-Parlement basera son schéma XML sur « Akoma Ntoso », car ce dernier répond déjà à plusieurs besoins du programme. A cet égard, si besoin est, le Parlement européen contribuera de manière transparente au développement futur de « Akoma Ntoso », invitant les parties prenantes à examiner, discuter et adopter les changements envisagés du standard. M. Sorensen a appelé à une initiative pour créer un standard mondial afin d'éviter de réinventer la roue et afin de créer un marché pour le développement d'outils appropriés.

M. Sorensen a ensuite effectué la démonstration d'un outil XML pour la création des amendements, développé par le programme e-Parlement. L'application permet aux auteurs de se concentrer sur la rédaction et non sur la mise en page. Comme c'est une application web, ils peuvent travailler n'importe où et ils peuvent signer électroniquement leurs amendements. Les métadonnées sont insérées automatiquement. L'application remplace une ancienne application basée sur les macros de Microsoft Word, et elle réduit de beaucoup le temps nécessaire pour créer un amendement.

Avant de répondre aux questions de l'audience, le président de séance, M. Zeni, a souligné les points principaux des interventions précédentes. Il s'est réjoui des réussites du Parlement du Brésil et a souhaité plus de partage entre l'expérience brésilienne et les autres parlements. Il a rappelé les dynamiques et la complexité du standard XML ainsi que son importance pour préserver les documents, leur sens et leur valeur légale. Ensuite il a fait état de la convergence des nombreux efforts autour des standards communs. M. Zeni a exprimé sa reconnaissance à l'égard des efforts du Parlement européen afin de se conformer aux standards. Enfin il a invité les participants à examiner et commenter un document précédemment distribué qui appelle à l'établissement d'un groupe de travail sur la convergence du standard XML parlementaire.

Les participants ont soulevé la question de collaboration entre les institutions partenaires sur les standards communs. En effet, un nombre significatif de documents dans le parlement provient d'autres administrations gouvernementales. Il a été également remarqué que même si la Commission européenne a sponsorisé des projets promouvant XML, comme « MetaLex » et « Akoma Ntoso », il n'y a pas de plan pour introduire l'utilisation de XML au Secrétariat de la Commission, bien qu'une collaboration ait commencé entre la Commission européenne et le Parlement européen.

Les participants ont identifié plusieurs obs-

tacles qui entravent l'adoption de XML par les parlements. Le tout premier est le manque de leadership dans les parlements consacré à la promotion de XML. Le deuxième est le peu de ressources disponibles, étant donné que l'adaptation des anciennes applications aux nouvelles technologies telles que XML demande des efforts significatifs de ré-organisation des processus existants et par conséquent des investissements importants en temps et en ressources. Les intervenants ont aussi regretté l'absence d'outils sur le marché pour faciliter l'adoption de XML. A ce sujet, les participants ont cependant noté les progrès accomplis grâce à des logiciels tels que l'éditeur XML « Bungeni », développé dans le cadre du Plan d'action « i-Parlement » pour l'Afrique, et le système de gestion de base de données « eXist-db », qui permet d'effectuer des requêtes plus performantes sur des documents stockés nativement en format XML. Une plateforme en logiciel libre comme « TemaTres » peut être aussi un avantage pour développer des thésaurus parlementaires selon la norme W3C SKOS.

Les participants ont ensuite insisté sur la nécessité d'augmenter les ressources humaines disponibles pour les conseils et la mise en œuvre de XML dans les parlements, tant au niveau international que national. A ce propos, ils ont remarqué, qu'en plus des pôles d'expertise disponibles dans les universités d'Amsterdam et de Bologne, d'une école d'été sur le standard XML législatif, qui en est à sa quatrième édition, se tient à l'Institut universitaire européen de Florence.

Les participants ont mis l'accent sur l'importance de la convergence et la collaboration. Ils ont appelé à plus de coopération pour aider les parlements adoptant XML et plus d'efforts pour illustrer les exemples de réussite.

Mise en œuvre du format XML au parlement

La mise en œuvre de standards ouverts de documents, comme XML, est un processus complexe. Cependant, il existe aujourd'hui de nombreux exemples où cela a été un succès grâce à une bonne organisation, à l'implication des intervenants et à l'application de bonnes pratiques et méthodologies. Cette séance s'est focalisée sur la mise en application de XML dans les parlements et a illustré les bénéfices et les défis que cela pose.

M. Andreas Sidler, Directeur des systèmes d'information au Parlement suisse et président de la séance, a décrit le stade d'utilisation de XML dans son parlement. Il a précisé que la migration vers XML effectuée par le Parlement suisse a été facilitée par l'utilisation de HTML à partir de 1988 mais que par contre, la complexité de la technologie XML demande des compétences et des ressources spéciales.

Mme Kirsten Gullickson, Analyste système en chef au Secrétariat général de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a rapporté les efforts en cours dans la Chambre des représentants, pour créer et publier les documents officiels et les données au format XML. Il s'agit notamment des documents législatifs tels que les projets de loi et les résolutions, et des documents administratifs tels que les biographies de représentants et la liste officielle des membres du Congrès. Ces efforts ont pour but de rendre la création de documents et le processus de correction plus efficaces, plus précis, plus rapides et moins coûteux. Ils visent également à établir des standards de données communs pour l'échange de documents et de données à travers les organisations liées au domaine législatif. Un des avantages de XML est qu'il répond aux besoins de transparence, de reddition de comptes et d'accessibilité dans la préparation, gestion, diffusion et archivage des documents officiels, que ce soit sous forme papier ou électronique. De plus, il permet la publication de données brutes sur lesquelles d'autres organisations peuvent apporter une valeur ajoutée.

Mme Cindy Leach, Directrice de projets au Secrétariat général de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a fourni un aperçu des logiciels spécifiques qui y sont utilisés. Plusieurs anciens logiciels avaient été développés pour la gestion des données, sans nécessairement prendre en considération le besoin de transmettre l'information au public. Par contre, la prise en compte des besoins de transparence, de reddition de compte et d'accessibilité est inhérente aux nouveaux projets. L'ubiquité des ordinateurs de bureau a conduit à développer sur des plates-formes différentes divers logiciels propriétaires afin de satisfaire les besoins propres à chaque département. Les processus basés sur papier et les flux de travail ont commencé à comporter les données électroniques. Actuellement, dans la deuxième phase de ce développement, de plus en plus de flux de travail deviennent électroniques, et la quantité de données augmente de plus en plus rapidement. Les anciens systèmes ne pouvaient pas traiter un volume si important de données. Lors de la migration des anciennes applications, des objectifs spécifiques ont été définis pour les nouveaux systèmes : unique point d'entrée pour les données, partage des données avec d'autres logiciels et d'autres processus, distribution de données par service web, et plate-forme indépendante des formats de données.

La difficile migration des anciennes applications propriétaires du format papier au format électronique s'est effectuée par phases. La reconnaissance des anciennes technologies a été maintenue lors de la mise en œuvre progressive des nouvelles technologies. Par exemple certains logiciels utilisés pour imprimer les publications mensuelles servaient aussi, deux fois par an, à imprimer l'annuaire téléphonique. XML a été utilisé, afin de faciliter l'approche progressive, pour créer une feuille de styles permettant de remplir l'ancienne base de données à partir d'un unique point d'entrée. Le nouveau logiciel en cours de développement pour l'annuaire téléphonique utilise XML et des feuilles de styles pour formater des aires spécifiques de l'annuaire. Une telle méthode en facilite la maintenance tout en gardant

les données séparées de leur présentation. Les nouveaux mandats législatifs exigent que la divulgation des données de lobbying (disclosures.house.gov) soit téléchargeable en format XML, car ce format permet des recherches par index indépendamment de la plate-forme, et une importation facile des données de plusieurs autres formats.

Dès 1998, le répertoire biographique des membres du Congrès est publié en ligne (bioguide.congress.gov) en utilisant SGML et plus tard XML. Les comptes-rendus de vote sont disponibles (clerk.house.gov) en format XML. Ces derniers sont reliés au répertoire biographique grâce à un code unique d'identification attribué à chaque membre du Congrès. Ces codes d'identification sont utilisés dans différentes bases de données et par plusieurs organisations pour corréler les informations pertinentes liées à un législateur. Le Secrétariat général publie à présent les listes de membres, les noms officiels des commissions et des sous-commissions et leurs listes de membres en format XML. Les feuilles de styles sont utilisées pour produire plusieurs publications différentes à partir du même fichier XML. Il est envisagé de produire automatiquement les pages internet en utilisant la même technique, XML permettant la réutilisation des données à partir d'un unique point d'entrée.

Suite à l'intervention de Mme Leach, Mme Gullickson a décrit les efforts pour créer un éditeur XML pour la législature. La Chambre et le Sénat utilisent des éditeurs XML différents et personnalisés pour la rédaction des propositions de lois, des décisions et des amendements. Un effort conjoint entre la Chambre, le Sénat, la Bibliothèque du Congrès et le Bureau d'impression du gouvernement a établi des Définitions de Type de Document (DTD) pour la production et l'échange des documents législatifs. Un Comité technique XML coordonne tous les DTD, les outils partagés et le répertoire commun de balises. Ce dernier assure que les liens appropriés entre données soient maintenus à travers toute la législature, comme le montre l'unique

code d'identification des membres du Congrès. La Bibliothèque du Congrès utilise la technologie « Handle » pour les identifiants persistants de tous les documents XML présents sur son site internet. Le Bureau d'impression du gouvernement applique des signatures électroniques à tous les documents gouvernementaux.

L'impératif de minimiser l'attention du rédacteur sur la mise en page lui permet de se concentrer sur le contenu du projet de loi. Pour cela la mise en page est réalisée utilisant une « écriture intelligente » (éditeur sensible au contexte, re-numérotation automatique, génération automatique de la table des matières, pas de mise en page pendant la rédaction, capacité de déplacer les structures législatives à l'intérieur du document, simples raccourcis clavier) et une approche sans balises où peu ou pas de connaissance XML est requise. La Chambre utilise un éditeur XML générique appelé « Xmetal », qui permet à différents groupes d'utilisateurs (Bureau du conseil législatif du Congrès, greffiers et Bureau d'impression du gouvernement) de rédiger avec un éditeur XML sans avoir besoin d'une connaissance XML. La version papier, qui est la version officielle du document, est produite à partir de la version XML. Après avoir été rédigé par le Bureau du conseil législatif (en format XML), un projet de loi est présenté par un législateur au niveau de la Chambre (en version papier imprimée à partir d'un fichier PDF lui-même provenant de la version XML). Les greffiers préparent ensuite une version officielle du projet de loi et la transmettent au Bureau d'impression du gouvernement (en format XML), qui en assure la publication (en versions électronique et papier), et finalement la transmet à la Bibliothèque du Congrès (en format XML).

Mme Gullickson a tiré quelques conclusions de l'expérience de la Chambre des représentants avec un éditeur XML. Il est possible de satisfaire les besoins des éditeurs tout en assurant le formatage, la possibilité de recherche, et la possibilité de réutiliser les données. Les rédacteurs n'aiment pas toujours utiliser des éditeurs com-

pliqués et doivent disposer d'outils « d'écriture intelligente » qui ne requièrent pas de connaissance XML. Le format XML doit rester simple et bien formé, et utiliser des noms de balises aisément compréhensibles. Une équipe bien entraînée et bien équipée peut satisfaire les contraintes de limitations des interruptions de services, des échecs, des risques et des coûts.

M. Brian Keenan, Administrateur ParInfo et Informaticien en chef au Département des services parlementaires du Parlement d'Australie, a présenté l'utilisation de XML et des standards ouverts pour la documentation et les informations parlementaires au sein du Parlement australien.

Le Département des services parlementaires apporte un appui technique (infrastructure, enregistrement et diffusion des TIC, bibliothèque et recherche) aux deux chambres du Parlement australien et à leurs commissions. Le Département a aussi la charge de donner un accès public au travail et à l'information parlementaires. Pour y réussir il a conçu, en étroite collaboration avec les départements des deux chambres, le système de recherche « ParInfo » (<http://parlinfo.aph.gov.au/>), qui est le principal référentiel des documents du Parlement australien publiés sur internet et qui contient des documents de différents types et de différents formats. « ParInfo » utilise un certain nombre de standards ouverts (XML, SGML, HTML, RSS, SOAP et Z39.50) et de technologies basées sur les logiciels libres (Apache FOP).

Au cœur du système de recherche « ParInfo » se trouve un répertoire qui contient les documents parlementaires tels que les transcriptions, les projets de lois, les documents procéduraux et d'autres informations de recherche comme des coupures de presse, des informations sur les programmes radio ou télévisés, des informations du site internet public et des flux de données en ligne. Des systèmes de rédaction, sont utilisés pour approvisionner le répertoire en contenus. Dans sa première version, « ParInfo » permettait des recherches internet simples et s'appuyait sur une

application tournant sur un ordinateur de bureau pour fournir des capacités de recherche avancées. Les données étaient stockées en format SGML et plus tard converties en XML.

La deuxième version de « ParInfo », actuellement en cours d'utilisation, tourne entièrement sur le web. Elle est conçue pour des personnes ayant différents niveaux de compétences et de connaissance. Elle offre une recherche basique et une recherche guidée, destinées aux nouveaux utilisateurs et au public en général. Les utilisateurs expérimentés et les équipes de chercheurs-bibliothécaires (lesquels l'utilisent énormément pour fournir leurs services aux membres du Parlement) disposent d'une recherche avancée comprenant des critères plus approfondis.

Les documents sont disponibles sous différents formats et sont organisés en « Collections » par rapport à leur type. Par exemple, les Hansards, les votes et les comptes-rendus, les journaux du Sénat, le Programme du jour, et Calendrier des activités font partie de la collection « Chambre des représentants ».

Les documents sont créés à travers des systèmes de rédaction spécialisés tels que le système des projets de lois, le système de production des Hansards, le système de production de documents, le système de stockage de l'information (ISR)/système bibliothécaire intégré (ILS) et le système de téléchargement des documents. Ils sont le plus souvent créés en utilisant Microsoft Word et ensuite convertis en XML/XHTML/SGML pour stockage dans le répertoire de « ParInfo », accompagné d'une version imprimable en PDF. La majeure partie du répertoire de « ParInfo » n'est pas encore en XML. Plus précisément, tous les nouveaux Hansards de la Chambre et des commissions sont en XML mais les documents SGML d'avant 2004 existent toujours et ne sont pas convertis. En effet, « ParInfo » utilise indistinctement ces deux formats. Quant aux projets de loi, ils sont soumis en XML, en format Microsoft Word et en PDF. Le format XHTML est utilisé pour visualiser le contenu web. Etant donné que

XHTML est essentiellement du XML avec des balises HTML, il peut être interprété et transformé de la même manière que XML, sans avoir besoin de feuilles de styles compliquées ou des transformations normalement nécessaires à la présentation du XML. Le Manuel parlementaire, les votes et les comptes-rendus de la Chambre des représentants sont en format XHTML. Les documents Microsoft Word soumis au système de base de données TeraText sont convertis au format XHTML pour être finalement visualisés dans un navigateur internet. XHTML présente cependant certains défis dans l'automatisation du processus de mise à jour des documents, défis qui font actuellement l'objet de recherches actives.

« ParInfo » est construit sur le système de base de données TeraText développé par l'Institut Royal des technologies australien à Melbourne. TeraText est basé sur les standards ouverts comme XML, SGML et le protocole Z39.50 qui permet à ParInfo de fédérer d'autres sources adhérant à Z39.50 – telles que Australian Associated Press (APP) et le Centre de Référence d'Australie et de Nouvelle Zélande (ANZ). Une interface de programmation applicative (API) selon le protocole SOAP (*Simple Object Access Protocol*) est exposée aux systèmes de rédaction pour télécharger les contenus dans le répertoire. Une interface de partage de fichiers est également disponible mais tous les systèmes de rédaction qui n'utilisent pas encore le SOAP API vont être re-développés.

Grâce aux standards ouverts, le Parlement australien a fait des progrès significatifs en améliorant ses processus, facilitant la réutilisation des informations et offrant au public un accès plus fonctionnel aux documents parlementaires. Cependant il reste encore beaucoup à faire. Parmi les principaux systèmes de rédaction, le système de projets de loi a été récemment re-développé. De plus, le système de production des Hansards et le système de rédaction de la bibliothèque sont tous les deux à un stade préliminaire de re-développement. Cependant le re-développement du système de production de documents n'est pas encore planifié.

Les futurs plans prévoient aussi de convertir le maximum de données possibles en XML et de rendre les données XML brutes accessibles au public. Il est également prévu de développer un schéma XML pour l'ensemble du Parlement et de numériser les documents parlementaires historiques.

Une autre expérience de la mise en œuvre du format XML et des applications connexes a été présentée par **M. Bruno Penne**, Chef d'équipe à la section Développement du Département informatique de la Chambre des représentants de Belgique.

Le portail internet de la Chambre des représentants de Belgique offre une collection de tous les services d'appui aux départements internes, c'est-à-dire plus de 82 applications y compris un système de gestion de documents. Toutefois, XML n'est pas utilisé par toutes les applications. Son utilisation est intimement liée aux anciennes applications classées dans trois principales catégories. Parmi les applications orientées vers la production de documents – les logiciels de traitement de texte qui produisent les documents tels que les agendas, les motions, les comptes-rendus et les bulletins – seulement celles utilisées pour les agendas et les bulletins ont été converties au format XML. Les applications basées sur des systèmes de gestion de bases de données (système de gestion des documents, projets de lois et amendements) n'ont

été que partiellement converties au format XML. Les documents sont stockés aussi bien en PDF qu'en XML et leurs métadonnées en XML. Les applications internet (moteur de recherche, système de gestion des contenus) sont, pour leur part, complètement en XML.

Pour la saisie des données, cinq applications (agenda, système de gestion du contenu internet, système d'affichage, archivage des fichiers législatifs, questions-réponses écrites) utilisent actuellement un éditeur XML appelé XMLSpy. M. Penne a fait une démonstration de l'éditeur et des fonctionnalités du logiciel traitant de l'agenda.

Les trois principaux avantages du standard XML en expliquent le choix. XML permet d'avoir plusieurs formats de sortie, un échange de données entre logiciels et il simplifie le processus de préparation des documents. Le Parlement a développé un processus automatique qui crée des fichiers XML en trois étapes. Les fichiers XML sont tout d'abord produits à partir des bases de données, puis les métadonnées sont ajoutées au fichier, lequel est par la suite indexé (le texte complet et la structure XML) par un moteur de recherche qui facilite l'accès aux informations à partir de l'internet ou de l'intranet.

M. Penne a décrit les différents défis auxquels il fait face lors de la mise en œuvre de XML. Tout d'abord en ce qui concerne la saisie des données



en XML, les utilisateurs sont encore focalisés sur le document et la mise en page. Ils ne se rendent donc pas compte qu'avec XML ils doivent saisir et utiliser l'information d'une manière structurée. Ensuite ils résistent aux changements, pourtant nécessaires pour des raisons techniques, concernant la mise en page ou le format standardisé des documents existants. Le mode WYSIWYG n'est pas toujours possible, un problème que résout la fonction aperçu de l'éditeur XML. Concernant l'automatisation des processus XML, la conception d'un schéma correspondant aux structures des bases de données des anciennes applications a posé quelques difficultés.

M. Penne a conclu en indiquant que l'utilisation de la norme XML facilite l'accessibilité et les possibilités de recherche de l'information législative et qu'il améliore la cohérence de la mise en page des documents. Après le premier déploiement, les mises en œuvre ultérieures sont faciles et rapides. Les anciens logiciels peuvent aussi coexister, sans coûts, avec les applications XML, qui parfois sont elles-mêmes compliquées et difficiles à gérer.

M. Arik Fischel, Chef du Département informatique du Parlement d'Israël, a présenté le site internet de la Knesset, qui est entièrement basé sur XML. Il a commencé par insister sur cette révolution conceptuelle qui a changé le monde informatique, déclenchant une évolution des systèmes fermés, précédemment considérés comme le but final d'un système informatique réussi, vers des systèmes ouverts et transparents qui rendent l'information plus accessible et disponible au grand public. Pour les parlements, ce changement a causé le dilemme de l'ouverture de leurs portes tout en gardant leur efficacité. En permettant l'ouverture et la transparence sans compromettre la sécurité, le standard ouvert et structuré XML facilite un dialogue entre les parlementaires et les citoyens dans un rapprochement sans précédent entre la technologie et la démocratie. Ce nouveau paradigme n'est pas sans de nombreux défis. Par exemple, rendre les anciens formats de données accessibles peut être difficile et complexe surtout

s'ils ne sont pas basés sur des standards ouverts. La première application XML majeure, développée par le Parlement israélien, consiste en un moteur de recherche intelligent qui permet un accès synchronisé entre la transcription et l'enregistrement audio/vidéo des débats parlementaires et des séances des commissions. Un clic sur le texte affiche automatiquement la partie correspondante de l'enregistrement audiovisuel. En plus des mots clés, il est aussi possible de rechercher par intervenant, sujet ou n'importe quelle métadonnée de la structure XML. M. Fischel et son équipe ont fait une démonstration du logiciel.

Plusieurs autres logiciels basés sur XML ont été développés à la Knesset, comme un thésaurus « actif » pour guider les utilisateurs dans leurs recherches, en comparant les documents législatifs sur un sujet donné entre différents pays, et en élargissant la base de données pour inclure les sources non-parlementaires telles que les travaux de recherche académique, les coupures de presses et les programmes télévisés.

La Knesset a mis en œuvre une architecture technique qui traite en parallèle les données pour les applications internes et pour le site internet public du Parlement, permettant ainsi une mise à disposition des informations parlementaires quasiment en temps réel, tout en étant sécurisée. Au début du processus, toutes les délibérations sont enregistrées numériquement. Les documents XML sont créés à partir des transcriptions en ajoutant des métadonnées XML dans Microsoft Word auquel les utilisateurs du Parlement sont déjà habitués. Dans un délai d'une quinzaine de minutes, les documents sont mis à disposition sur le site internet. Afin de faciliter la prise de décision, une méthodologie de travail a été développée concernant les données publiques, avec l'objectif de mieux comprendre les besoins des utilisateurs. La méthodologie répond à des questions telles que comment relier les documents parlementaires officiels aux ressources non parlementaires sur le même sujet, quel impact potentiel une information divulguée

peut avoir sur le public, etc. Chaque nouvelle fonctionnalité peut être bénéfique, mais peut aussi augmenter la complexité à laquelle les utilisateurs doivent faire face, d'où l'importance d'évaluer minutieusement ce type d'implication lors de la phase de déploiement.

En conclusion, M. Fischel a indiqué que le Parlement israélien a été capable de changer son image grâce aux différentes applications mises à la disposition des citoyens. Avec de la bonne volonté et de bonnes technologies, il a été possible pour le parlement d'améliorer son efficacité à générer la communication avec et au sein de la population israélienne. M. Fischel a appelé à plus de collaboration entre les assemblées législatives pour échanger les informations et pour créer de meilleures conditions de communication entre les parlements et leurs électeurs, ainsi qu'entre les parlements eux-mêmes.

Les participants ont souligné la difficulté de regrouper une équipe informatique compétente pour convertir les anciens systèmes à la technologie XML. Dans le cas particulier du Parlement australien, une compagnie privée a été engagée afin de réunir les compétences nécessaires pour l'analyse système, le déploiement de l'infrastructure informatique et de logiciels, et la migration des données des anciennes applications.

Des clarifications supplémentaires ont été obtenues sur les moyens d'encourager les membres des parlements à utiliser eux-mêmes les éditeurs XML pour concevoir les législations. Dans la Chambre des représentants américaine, les avocats du Bureau du Conseil législatif sont les principaux utilisateurs des éditeurs, vu qu'ils sont chargés d'étudier les sujets traités par les projets de loi et en rédiger les premières moutures pour le compte des députés. Certains députés sont familiers avec les outils et participent aussi à la rédaction utilisant l'éditeur XML.

Remarquant l'utilisation d'éditeurs XML propriétaires dans différents parlements, les participants et les intervenants ont indiqué que des solu-

tions fiables en logiciels libres, qui dans certains cas n'étaient pas encore disponibles lors de la conception des projets, seraient sérieusement reconsidérées si le choix était à refaire. Dans d'autres cas, le choix de solutions propriétaires a été justifié par la familiarité et le confort des utilisateurs avec certaines applications propriétaires spécifiques.

Infrastructure et sécurité : politiques et implications dans le cadre parlementaire

Afin d'éviter des dysfonctionnements, des infrastructures techniques sûres et fiables sont indispensables. L'amélioration de la sécurité est essentielle, mais nombreux sont les parlements où celle-ci n'est pas adéquate. Cette session s'est concentrée sur les vulnérabilités internes et externes, ainsi que sur les pratiques envisageables pour minimiser les risques et permettre une plus grande confiance dans la sécurité des infrastructures techniques.

Le président de séance, **M. Javier de Andrés Blasco**, Coordinateur informatique au Congrès des députés d'Espagne, a remarqué que les infrastructures sont la base de tous les systèmes d'information des parlements et qu'une infrastructure adaptée permet de créer des systèmes robustes. Selon lui, il est difficile de trouver un juste équilibre dans l'allocation de ressources entre la sécurité et les autres besoins informatiques. En outre, fournir des ressources adaptées à la sécurité est un exercice coûteux qui nécessite des experts souvent difficiles à trouver.

M. de Andrés Blasco a souligné que les attaques sont susceptibles de venir de toutes parts, sont imprévisibles et peuvent se propager rapidement et qu'il est donc très difficile d'obtenir un système entièrement sûr. Considérant que les failles de sécurité engendrent des risques et une perte de confiance, la responsabilité de la sécurité doit être soutenue activement par un véritable engagement et ne peut être sous-traitée. M. de Andrés Blasco s'est référé au « livre orange », développé en 1985 par le Département de la défense améri-

cain, qu'il a présenté comme un bon guide pour la mise en œuvre d'un cadre de sécurité.

M. Lou Magnotti, Directeur des Systèmes d'Information au Bureau du Chef de l'Administration de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a observé que la sécurisation des systèmes des grandes organisations nécessite un travail d'équipe. Il a donné quelques détails sur l'envergure de l'infrastructure de la Chambre des représentants américaine : elle est composée de 435 membres, plus de 23 commissions et sous-commissions et plus de 10 000 employés. Presque tous travaillent sur des matériels électroniques, y compris ordinateurs et appareils portables. L'infrastructure réseau de la Chambre comporte plus de 22 000 appareils connectés. Il s'agit d'un réseau d'entreprise centralisé, mais qui a aussi des possibilités de décentralisation, d'un périmètre incluant 900 départements.

Pour la gestion de l'ensemble de l'infrastructure technique, M. Magnotti a ciblé un certain nombre d'objectifs : 1) réduire l'empreinte énergétique du matériel informatique, réduire les coûts et reporter les sommes économisées à d'autres domaines; 2) mieux gérer les activités dans le cadre du budget actuel; 3) poursuivre la modernisation des infrastructures et des services informatiques et 4) assurer la sécurité des systèmes et des données.

M. Magnotti a présenté des nouveaux développements informatiques sur la sécurité, notamment l'adoption de technologies écologiques afin de réduire la consommation électrique et l'augmentation de l'utilisation des dispositifs portables.

Au sein de la Chambre des représentants américaine, la gestion de la sécurité est un exercice d'équilibre entre le Responsable en chef de l'information (CIO) et le Responsable en chef de la sécurité de l'information (CISO). Environ 8% du budget annuel est consacré à la sécurité. Concernant les meilleures pratiques en matière de sécurité, il a confirmé que le « livre orange » est un point de départ pour dessiner un cadre de la gestion de la sécurité.

M. Brent Conran, Responsable en chef de la sécurité de l'information de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a présenté les conclusions d'une enquête globale conduite par le CIO Executive Council, qui a démontré que la sécurité informatique et internet est en passe de devenir plus structurée, plus soutenue et mieux intégrée au sein des organisations. L'enquête a révélé que l'Inde, les Etats Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la Chine, le Brésil et l'Australie ont un pourcentage important d'organisations qui emploient un Responsable en chef de la sécurité. Ces organisations sont à la recherche de solutions pour développer une stratégie de sécurité informatique globale, mieux gérer les dépenses de sécurité, mettre en œuvre des standards de sécurité pour les dispositifs portables - grâce à des outils qui permettent de détecter les appareils non autorisés, ainsi que procéder à des inventaires précis des endroits où sont stockés les données sensibles.

M. Conran a déclaré que la protection des données personnelles devrait être en tête des priorités sécuritaires. Il a remarqué que si dans le passé les hackers avaient pour objectif de révéler les vulnérabilités des systèmes en vue de leur amélioration, aujourd'hui ils cherchent simplement à nuire et à voler les données.

La Chambre des représentants américaine est en train d'investir dans des technologies qui permettent le stockage à long terme des données des séances et leur analyse afin de mettre à jour les causes d'intrusions. Ces technologies permettent également de projeter sur un diagramme des réseaux l'anatomie des attaques. De plus, des investissements sont en cours dans des systèmes de détection des intrusions (IDS) étant donné la mouvance des systèmes traditionnels vers des systèmes de détection des intrusions basés sur des analyses comportementales. Ces systèmes permettent des alertes rapides en anticipant l'arrivée des incidents. La Chambre des représentants américaine intensifie également l'utilisation de cryptages pour le stockage des données.

M. Conran a également expliqué qu'il est important d'investir dans le domaine de la surveillance des logiciels. Il a remarqué qu'aujourd'hui, les hackers ciblent les logiciels et y cherchent des failles. Des solutions de filtrage des logiciels espions sont actuellement à l'étude non seulement pour contrôler le contenu et l'accès mais également pour classer les flots d'information et bloquer les sites indésirables ou les contenus infectés avant qu'ils ne soient accessibles.

Au sujet de la technologie « sandbox », il a indiqué qu'elle permet d'isoler et d'observer une menace et qu'elle est essentiellement efficace pour en apprendre plus sur la manière dont se comportent les logiciels dans un environnement clos.

M. Conran a rappelé que la Chambre des représentants fait l'objet de plusieurs attaques par jour. L'institution a déployé les systèmes SIM (Security Information Managements – Gestion de la sécurité de l'information) qui permettent de multiplier la couverture de la gestion de la sécurité sur l'ensemble du réseau d'entreprise. Ces systèmes sont capables de contrôler 100 000 attaques en cours et de les visualiser sur un système central. Ils regroupent toutes les métadonnées des systèmes d'écoute à travers tout le pays, traitent, analysent et identifient les attaques les plus urgentes qui nécessitent une intervention humaine.

La gestion du contrôle d'identité au sein de la Chambre des représentants exploite la technologie « Active Directory » et est structurée autour d'un processus et de procédures bien définis de modifications des données d'identité. Les accès au répertoire, qui gère en moyenne un total de 7000 authentificateurs (token), sont contrôlés étroitement. Comme il y a souvent un changement d'équipe (notamment à cause des élections), les authentificateurs expirent tous les deux ans.

M. Addow-Quarshie, Directeur informatique au Parlement du Ghana, a donné un aperçu des standards de sécurité mis en œuvre dans son institution.

Les ressources internet utilisées par le Parlement du Ghana s'appuient sur une infrastructure d'ordinateurs, de connexions internet, de réseaux locaux (LAN) et de réseaux sans fil destinés à stocker, partager et transmettre l'information. Cependant, cette infrastructure est exposée à des menaces autant internes qu'externes par le biais d'autres réseaux auxquels elle est connectée. Sachant que ces menaces peuvent nuire à la disponibilité, la qualité et l'intégrité des flux d'information, le Parlement ghanéen a lancé une politique de réduction de ces risques.

Au sein du Parlement il est obligatoire pour les utilisateurs des outils informatiques de mettre à jour chaque matin leur antivirus. Tous les objets externes, tels que les clés USB, sont automatiquement scannés afin de pallier aux menaces de virus. Cette politique antivirus est destinée à protéger les ressources parlementaires contre les intrusions de virus et autres logiciels malveillants et à contrôler l'accès des utilisateurs aux ressources externes. Concernant la politique de sécurité sur le réseau privé virtuel, le Parlement a mis en place des systèmes de vérification d'identité et de mots de passe.

Le Parlement a également mis en place une politique de contrôle des fournisseurs qui fixe les conditions nécessaires à la sélection et à l'administration des vendeurs, consultants, entrepreneurs ou autres services externes.

Une charte d'utilisation ayant pour objectif, à la fois une meilleure utilisation des ressources informatiques et de communication, mais également une plus grande responsabilisation des utilisateurs, a été rédigée. Elle est destinée à tous les utilisateurs, consultants, entrepreneurs et autres travailleurs y compris le personnel affilié à une tierce organisation et ayant accès aux infrastructures et ressources informatiques du Parlement. Une utilisation inappropriée expose le Parlement à des risques tels que des virus et compromet les systèmes en réseaux et la sécurité des services. Le Parlement lutte également activement contre l'hameçonnage en ligne en informant les utilisa-

teurs au sein du Parlement sur cette pratique et en leur enseignant comment l'éviter.

Pour conclure sa présentation, M. Addow-Quarshie a indiqué que ces politiques sont mises en place afin de pouvoir fournir des informations correctes, fiables et mises à jour aux législateurs pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause en sessions plénières ou en réunions de commissions. Même si les politiques mise en place ne peuvent exclure totalement la corruption de l'information, elles peuvent néanmoins limiter son niveau.

M. Antonio Saad, Directeur informatique à l'Assemblée nationale du Panama a offert une autre perspective en matière de sécurité des infrastructures techniques. Il a signalé les faiblesses techniques qui empêchent le système d'information de l'Assemblée nationale d'être plus efficace. Il a souligné l'absence au Parlement d'une politique officielle et de règles qui permettent de gérer les questions de sécurité informatiques. En conséquence, la sécurité est plus conçue comme une réponse aux attaques que comme une prévention ou une anticipation. En outre, le manque de participation des leaders parlementaires empêche la mise en place formelle d'une politique institutionnelle de sécurité.

Afin de pallier à ces défaillances, son bureau a

travaillé sur une stratégie de sécurité basée sur plusieurs points: politiques de sécurité mises en œuvre selon des stratégies qui reflètent la philosophie de l'institution, mise en œuvre de standards, formation, sensibilisation sur la sécurité, analyse des carences et développement de plans de contingence. Il a souligné l'importance d'impliquer les différents groupes administratifs du Parlement dans la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité. Remarquant que les technologies évoluent rapidement, il a insisté sur le besoin de mener des opérations de contrôle et de vérification.

M. Saad a présenté un projet dirigé par le Ministère de l'innovation et impliquant son département. Ce projet vise à établir des procédures de sécurité pour toutes les branches du gouvernement. La formation du personnel sur la cyber sécurité est un des aspects importants de cette initiative.

Concernant l'équipement et l'infrastructure de l'Assemblée, M. Saad a présenté un projet qui a pour but d'améliorer et d'optimiser le centre de données et de déployer des technologies de virtualisation pour une utilisation plus efficace des ressources. Un autre projet vise à assurer la continuité opérationnelle grâce à un site miroir qui répliquerait toutes les informations et les applications. Le premier site sera un site local confié à un fournisseur de services externe; le second site sera à l'intérieur même du Parlement. Le projet prévoit un système électrique de secours et plusieurs plans de contingence.

Parmi les défis à relever M. Saad a évoqué la rotation des Présidents du Parlement qui changent tous les douze mois, ce qui rend difficile la mise en application des stratégies informatiques à long terme. Pour y faire face M. Saad a indiqué qu'un plan d'action pour la sécurité a été développé pour permettre une implémentation incrémentale durant le mandat de chaque président.

Au cours de la discussion qui a suivi les



présentations, il a été suggéré que les parlements travaillent de concert sur le développement de directives pour un cadre de sécurité commun qui inclut des politiques de gestion de la sécurité des informations ainsi que des standards. Un participant a fait remarquer qu'en plus du « livre orange » il serait également pertinent de s'intéresser à la certification ISO27001 relative à la gestion de la sécurité des informations.

Des questions ont également été soulevées sur les forces et les faiblesses des logiciels libres et la possibilité de les gérer au regard de la sécurité. Les panélistes ont fait remarquer que les logiciels libres sont souvent moins vulnérables, grâce à la réaction rapide de la communauté enthousiaste de programmeurs.

En ce qui concerne les spécifications et les standards des logiciels et des systèmes de sécurité, les participants ont reconnu l'importance de disposer de programmes de certification et d'accréditation des logiciels comprenant des évaluations régulières.

Moyens technologiques d'enregistrement et d'établissement des procès-verbaux des travaux en plénière et en commissions

Avec l'arrivée des technologies web 2.0 telles que les blogs ou les réseaux sociaux, on assiste à l'augmentation de la demande d'enregistrement numérique des débats parlementaires tant en texte, qu'en audio ou en vidéo. Cette session a examiné les technologies que les parlements utilisent pour fournir les enregistrements de leurs débats, les formats utilisés, la vitesse, et les moyens d'accès envisageables.

Le président de séance, M. Jeff Griffith, Conseiller en chef du Centre mondial pour les TIC au Parlement, a déclaré que la session avait pour objectif d'éclairer le champ des technologies utilisées pour enregistrer les activités fondamentales qui ont lieu dans les parlements et de révéler les pro-

blèmes ou les succès qui en résultent.

M. Robert Reeves, Secrétaire général adjoint de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a souligné la forte demande pour les parlements de nos jours, de transparence et d'adoption des technologies internet permettant aux citoyens de rester informés et d'être engagés dans le processus démocratique. Le défi est donc de fournir sur internet toute la gamme d'information dans un délai raisonnable et de manière accessible.

M. Reeves a présenté un nouveau système développé par la Chambre des représentants américaine qui permet de diffuser en ligne, les délibérations de la Chambre des représentants. Suite au succès du test pilote, le système est actuellement prêt à être déployé. M. Reeves a ensuite fait une démonstration de ce système en présentant la page internet qui sera utilisée pour accéder à la diffusion sur le web des débats en session plénière. Des opérations de recherche pourront être effectuées sur les enregistrements de manière intégrée avec les comptes-rendus et autres données de la Chambre.

Les caractéristiques du système incluent : enregistrements audio et video des délibérations pour diffusion web en direct ou sur demande; un journal permettant une navigation simple grâce à un aperçu des intervenants et des sujets discutés ; l'identification des sujets législatifs en cours de discussion ; la conformité aux exigences de la législation sur les personnes handicapées (Americans with Disabilities Act) y compris le sous-titrage; ainsi que des liens pertinents vers des informations législatives additionnelles ou des documents de référence.

M. Reeves a indiqué que le Parlement souhaitait offrir aux utilisateurs un maximum de contenus disponibles à travers une interface unique. L'objectif est de regrouper les sources d'information existantes en évitant de dupliquer ce qui est déjà fourni par d'autres systèmes comme le système interne de l'information législative (LIS) et le système Thomas de la Bibliothèque du Congrès.

M. Reeves a annoncé que le nouveau système améliorera l'accès public grâce à un archivage performant des données et à une capacité de recherche avancée, permettant ainsi à la Chambre d'atteindre une audience plus large, créer une atmosphère de confiance et offrir aux citoyens plus d'options pour s'impliquer dans le processus démocratique. Il a en outre signalé que l'application fonctionne sur plusieurs plates-formes et navigateurs, offre des données et des documents intégrés, est compatible avec les technologies mobiles populaires. Ainsi, des appareils mobiles peuvent être configurés pour recevoir une notification quand un membre du Parlement particulier va parler. D'autres mécanismes d'abonnement sont également possibles grâce aux flux RSS et aux mises à jour automatiques. En outre, le système va élargir son accès aux réseaux sociaux. Les membres du Parlement pourront non seulement obtenir des extraits de leurs interventions au sein de la Chambre mais également les réutiliser pour publication dans leurs propres canaux de communication, sites internet et pages Facebook.

M. Paulo Henrique Alves Araujo, Responsable de projet de la Chambre des députés du Brésil, a fait une présentation des systèmes d'enregistrement et de publication adoptés par la Chambre des députés. Il a affirmé que les systèmes permettant de rendre disponibles les enregistrements des discussions et décisions prises au cours des sessions parlementaires encouragent ainsi la transparence et la responsabilisation des parlements.

Les systèmes d'enregistrement et de publication de la Chambre des députés du Brésil ont été développés sur plusieurs années. Ils incluent des systèmes de transcription des discours, l'enregistrement audio des séances, des chaînes de télévision et de radio, et un service de diffusion sur le web.

M. Alves Araujo a indiqué que la Chambre travaille à définir de nouvelles architectures informatiques ayant pour but de fédérer des données structurées différemment, ce qui permettra de fournir des informations en différents formats et sur différents canaux tels que l'agenda, les pages

web des assemblées plénières et des commissions, et même sur les pages personnelles des membres.

La Chambre a redéfini la structure d'indexation de l'information en quatre axes : l'entité (les commissions et les plénières), la séance (la session en elle-même), les intervenants (les membres du Parlement), et finalement l'horodatage, pour permettre aux utilisateurs de naviguer et de retrouver l'information d'une commission, d'une séance ou d'un discours spécifique. De plus, les citoyens auront la possibilité de voir la vidéo et d'obtenir en format texte des informations sur les discours des membres pendant les séances.

M. Alves Araujo a conclu en montrant quelques images du système afin d'illustrer son propos. Il a indiqué cependant qu'une des fonctions que la Chambre n'a pas encore développées est le sous-titrage.

M. Carlo Marchetti, Directeur du Bureau de développement des systèmes d'information au Département informatique du Sénat italien, a évoqué la longue tradition de couverture et d'enregistrement des délibérations du Sénat.

M. Marchetti a donné l'exemple d'un rapport en ligne d'une réunion plénière publié sur le site internet du Sénat. Le rapport consiste en une table des matières navigable qui donne une vue générale de la structure du document, un résumé, la transcription des débats et des annexes. Les annexes contiennent les documents qui ont été discutés pendant la séance ainsi que ceux que les sénateurs ont présentés pendant cette dernière.

Concernant le niveau de service requis pour la publication des rapports de séances plénières, M. Marchetti a indiqué qu'une version préliminaire écrite non remaniée et mise à jour est publiée toutes les 40 à 50 minutes sur le site internet pendant la séance. Les versions finales sont produites en HTML, PDF et papier. Si les réunions ont lieu le matin le compte-rendu final est fait le même jour, et si elles ont lieu l'après

midi, les rapports imprimés sont délivrés le lendemain matin avant 8h.

M. Marchetti a décrit le processus de travail sous-jacent à la rédaction des rapports de session. Dans la première phase douze sténographes assistent à la session pour enregistrer les délibérations durant 5 minutes chacun. Ensuite ils retournent dans leur bureau et rédigent une première version des 5 minutes enregistrées. Cette première rédaction est transmise à une seconde équipe qui revoit le texte et insère les balises dans le document. Le document est ensuite soumis à une dernière équipe pour l'assemblage final, l'insertion des annexes, la révision et la publication.

Les principales technologies utilisées durant le processus sont (1) des logiciels de sténographie, (2) des logiciels de dictée, (3) des logiciels d'édition des balises, qui permettent la création automatique de la table des matières et des liens entre le contenu (comme les déclarations) et d'autres pages pertinentes des sites internet (par exemple ceux des sénateurs). Les systèmes pour la diffusion, l'enregistrement et la reproduction audio sont d'autres outils très utiles à la révision, le résumé et la transcription. Actuellement le Département informatique évalue également les technologies de conversion automatique de la voix en texte (« *speech to text* ») par exemple pour indexer les enregistrements vidéo.

M. Marchetti a insisté sur le fait que la sténographie est une discipline très spécialisée qui requiert du personnel qualifié. Les ordinateurs portables sont connectés au clavier sténographique « Michela ». Le logiciel « Total Eclipse » reconnaît les touches pressées et les transforme, en quelques millisecondes, directement en texte. Les coûts initiaux d'un tel système sont élevés. L'acquisition du matériel et du logiciel, et la formation du personnel à l'utilisation du clavier « Michela » sont très coûteuses. De plus, l'installation et la maintenance du système sont difficiles et requièrent des compétences techniques peu communes. Pour ce qui est des bénéfices, M. Marchetti a fait remarquer que ce système

permet de produire une première ébauche de l'enregistrement quasiment en temps réel, ce qui permet la publication sur internet des versions non-remaniées en environ 30 minutes.

Les logiciels de dictée sont utilisés pendant la rédaction du résumé basée sur la transcription, l'enregistrement audio et le procès-verbal. Les utilisateurs dictent dans un microphone les mots qui sont automatiquement retranscrits dans une fenêtre active. C'est une solution moins chère comparée à la sténographie. Elle peut être directement utilisée par les fonctionnaires, économisant les coûts des dactylographes spécialisés et autres dépenses associées. Pour améliorer les temps de traitement, le contenu doit déjà être, avant la dictée, structuré et disponible.

Concernant les éditeurs et services de balisage, le Département informatique a développé des extensions à Microsoft Word permettant d'ajouter des balises XHTML aux documents. Cette technologie est utilisée pour la publication internet et pour insérer des liens entre les contenus en temps réel sur le site internet. Les éditeurs sont également en phase d'être étendus afin de permettre la création et la publication de documents PDF et de rendre ainsi possible l'impression autonome, avec les économies qui en découlent. En ce qui concerne les coûts, les investissements initiaux portent principalement sur le développement et les tests de logiciels. Le procédé permet de bénéficier de tous les avantages liés à une gestion de l'information basée sur XML.

L'enregistrement audio est une ressource fondamentale pour les sténographes et les fonctionnaires qui écrivent et vérifient les rapports. L'infrastructure audio mise en œuvre au Sénat comporte, dans les assemblées plénières et des commissions, un système d'amplification (qui alimente des enregistreurs et autres systèmes), une salle d'enregistrement centrale et l'utilisation d'enregistreurs numériques locaux.

La publication des activités du Sénat implique en outre une gamme variée d'applications, allant de

la diffusion audiovisuelle sur le web des séances plénières et des réunions de commissions aux flux RSS spécifiques aux sessions plénières, aux commissions et au bureau de presse.

M. Marchetti a conclu sur plusieurs observations. La mise en œuvre du système est le résultat de plusieurs années de perfectionnement et nécessite du Département informatique une infrastructure d'appui adéquate. L'utilisation de cycles évolutifs et incrémentaux pour améliorer le système est très fortement recommandée, tout comme l'implication maximale des utilisateurs. Enfin, il a indiqué qu'il est possible de re-combiner les étapes et les technologies du processus qu'il a décrit pour mettre en place des solutions sur mesure répondant à des besoins différents.

M. Juha-Pekka Leskinen, Responsable informatique, et **M. Petteri Nyman**, Editeur web, ont présenté les solutions de diffusion audiovisuelle sur internet envisagées au sein du Parlement de Finlande.

M. Nyman a déclaré qu'il y a annuellement environ 430 heures de sessions et que le Parlement diffuse sur internet la totalité de ces heures. 50 heures de ces sessions, qui couvrent les débats les plus intéressants, sont diffusées sur la télévision nationale par une compagnie privée.

Les infrastructures techniques de la salle plénière du Parlement ont été construites par les employés alors que le reste (caméras, réalisation, intégration et distribution) a été sous traité.

La diffusion sur le web est faite grâce à une interface HTTP/XML qui montre la vidéo de la personne qui parle, le point de l'agenda en discussion, le titre et le numéro de la séance plénière. Toutes les informations sont données dans les deux langues officielles du pays : le finlandais et le suédois. Il y a cinq caméras fixes qui peuvent être dirigées manuellement ou automatiquement. Ces caméras disposent de microphones détectant la provenance du son et peuvent ainsi changer automatiquement de direction pour se concen-

trer sur l'intervenant. La solution de transmission multimédia est basée sur Flash Media Server.

M. Nyman a démontré la diffusion sur le web, en direct du Parlement finlandais. A côté de la vidéo en direct, il a montré un menu latéral qui est disponible à l'écran et qui donne des liens vers des informations sur l'intervenant et vers les documents législatifs discutés. Ces informations sont mises à jour toutes les 30 à 60 secondes. Des liens statiques conduisent aux informations générales sur le Parlement finlandais. Les diffusions sur le web sont archivées et mises à jour automatiquement.

M. Leskinen a présenté l'architecture technique qui se trouve derrière le système. Il a décrit l'architecture de la salle plénière du Parlement et l'architecture pour la production multi-canal (diffusion web, pages web et TV), architectures connectées l'une à l'autre par des serveurs d'intégration. Il est facile d'ajouter des canaux et des serveurs car le système est basé sur le standard XML.

Au cours d'une discussion riche et animée les participants ont partagé leurs expériences sur l'enregistrement des réunions plénières et ont parlé des bénéfices et des défis des systèmes adoptés, ainsi que des difficultés à les mettre en application. Ils ont affirmé le besoin d'avoir une plate-forme pour continuer leurs échanges de points de vue, et pour discuter de solutions concrètes. Les représentants du Centre mondial pour les TIC au Parlement ont indiqué qu'un atelier spécifique sera organisé sur ce sujet par le Centre mondial afin de faciliter les échanges de connaissance et le partage d'expérience. La création d'un groupe de travail est également en cours de discussion.

Les participants ont demandé si des logiciels libres pour enregistrer les séances étaient disponibles. Les intervenants ont assuré qu'il existe des solutions telles que le logiciel Sphinx pour la transcription automatique, et que d'autres sont en cours de développement.

Renforcer les services de recherche pour les membres et les commissions grâce aux TIC

Cette séance s'est concentrée sur la capacité des parlements de satisfaire les besoins de recherche et d'information des membres et des commissions. Une attention particulière a été accordée aux services de bibliothèque et de recherche basés sur des technologies modernes.

Mme Marianne Gei-Khoibes, présidente de séance et Directrice de la Bibliothèque et des services informatiques à l'Assemblée nationale de Namibie, a souligné le rôle important que les services de recherche parlementaires jouent dans la collecte, l'organisation et la diffusion des informations. Malgré les améliorations de l'accès à l'information dans un délai raisonnable dues à l'informatique, la création, à partir de la quantité énorme de données disponibles, de connaissances utiles aux législateurs reste un défi qui nécessite un personnel compétent incluant des bibliothécaires, des spécialistes des systèmes d'information et des analystes.

Mme Rae Ellen Best, Directrice de la Bibliothèque de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a donné un aperçu des outils et des bases de données utilisés par la Chambre des représentants, y compris la base de données commerciale LexisNexis Congressional, Thomas, FDsys et Westlaw. Elle a décrit le processus par lequel un projet de loi devient une loi aux Etats-Unis. Dans un scénario simplifié, une ébauche de projet de loi est introduite dans la Chambre des représentants et transmise à une commission, puis à la séance plénière pour un vote. Le projet de loi est ensuite considéré et soumis à un vote par le Sénat. En cas de différences entre la version du projet de loi de la Chambre et celle du Sénat, il est transmis à la « Conférence de réconciliation », pour être ensuite voté à nouveau par la Chambre et le Sénat. S'il passe avec succès dans les deux chambres, il est envoyé au Président pour être officiellement signé. Plusieurs documents sont générés durant le processus, les plus importants étant les projets de lois, les rap-

ports des commissions, les imprimés des commissions, les documents de la Chambre, les rapports d'audience, les comptes-rendus des débats, les rapports de la Conférence, et les résultats des votes. La Bibliothèque de la Chambre des représentants suit le processus et récupère les divers documents, anciens et récents, pour le compte des membres du Congrès. Elle est une bibliothèque de référence législative et légale fondée en 1792. Supervisée par le Secrétaire général de la Chambre des représentants, elle est le dépositaire mandaté par la loi de tous les documents de cette dernière. Le site web de la bibliothèque fournit un accès aux documents du Parlement, aux rapports d'audience en commissions, aux comptes-rendus de votes, ainsi qu'aux dossiers « chauds » sur les projets de loi importants du moment.

La base de données LexisNexis est un logiciel commercial qui numérise la majeure partie des publications du Congrès, en commençant par les tout premiers en 1789. Plusieurs critères de recherche sont possibles dans la base de données, y compris par mots clés. A chaque document est attribué une adresse internet (URL) persistante qui permet la récupération immédiate d'un enregistrement spécifique. Les documents sont étiquetés et stockés en PDF, et outre le texte ils peuvent aussi comporter des images, des cartes ou des graphes.

Le logiciel Thomas, sur le site internet de la bibliothèque du Congrès, permet aussi la recherche et le suivi des projets de loi introduits en sessions plénières ainsi que des actions du Congrès. Quand à FDsys, géré par le Bureau des Impressions du gouvernement, il assure l'authentification et la validité des documents publiés par le Congrès.

Westlaw est une base de données commerciale qui donne une vue graphique de l'historique et des références de chaque version d'un projet de loi. Elle permet aussi d'avoir une vue hiérarchique des lois publiées dans le Code de Lois américain.

M. John Pullinger, Directeur général et bibliothécaire en chef du Parlement du Royaume-Uni, a rappelé le rôle important des services de bibliothèque et de recherche parlementaires pour informer les législateurs, ce rôle étant un fondement de la démocratie. Il a présenté les activités récentes de la Section des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires IFLA (Fédération internationale des associations et des institutions bibliothécaires), qui a examiné les développements sur le thème de « l'information numérique pour la démocratie : gestion, accès et préservation » lors de la pré-conférence annuelle de la sections IFLA à Rome en août 2009. A la conférence de Genève en 2008 sur le thème « Informer la démocratie : renforcement des capacités pour satisfaire les besoins en information et savoir des parlementaires », les bibliothécaires ont souligné l'importance du dialogue et de la coordination des initiatives dans les régions, un défi relevé dans la zone européenne grâce au Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP).

Reconnaissant que le niveau de service fourni par les bibliothécaires utilisant les moyens traditionnels est bon mais insuffisant, M. Pullinger a appelé à un changement important de la relation entre les bibliothèques parlementaires et la technologie. Au Royaume-Uni, les jeunes parlementaires qui font partie de l'ère Google, et qui ont plus de familiarité avec les appareils mobiles et l'univers internet, sont habitués à rechercher les informations en ligne et, par conséquent, sont plus exigeants. Les services de bibliothèque et de recherche parlementaires doivent innover et offrir rapidement et à moindre coût, des services personnalisés et singulièrement utiles aux membres des parlements. En plus, les bibliothèques doivent faire face aux impératifs écologiques qui visent à réduire l'utilisation du papier, du chauffage, de l'électricité et de l'espace. La maîtrise des technologies informatiques est cruciale pour satisfaire ces contraintes. A ce propos, M. Pullinger a identifié cinq besoins qui peuvent être satisfaits par la technologie : le traitement des requêtes et

l'interaction avec les membres du parlement ; la création de nouveaux services personnalisés qui seront délivrés sur les appareils mobiles ou sur internet ; une gamme de services de gestion de l'information parlementaire étroitement intégrés avec les applications procédurales en amont et les sites internet et intranet en aval ; la numérisation des contenus et la gestion des ressources numériques ; la gestion et le partage du savoir au sein du parlement et entre parlements.

M. Pullinger a appelé à une collaboration plus étroite entre la bibliothèque et les services informatiques pour satisfaire ces besoins. Il a décrit l'exemple du Comité consultatif pour les TIC dans l'ensemble du Parlement du Royaume-Uni, qui comprend le bibliothécaire en chef, le chef du service informatique, ainsi que les hauts-fonctionnaires des deux chambres du parlement. Le Comité est chargé d'assurer l'intégration entre le Département informatique et les autres services de l'administration parlementaire. Une telle approche, basée sur de bonnes relations et la résolution commune des problèmes, est essentielle au succès du service de bibliothèque et de recherche dans la maîtrise des technologies pour satisfaire les besoins des parlementaires.

M. Alim Garga, Directeur adjoint des Services de documentation et d'information à l'Assemblée nationale du Cameroun, a répété l'importance des services de bibliothèque parlementaires dans une démocratie et a donné un aperçu de l'Assemblée nationale du Cameroun et de sa bibliothèque. L'informatique est en cours d'introduction à la bibliothèque pour la gestion de l'information. La bibliothèque offre aux parlementaires non seulement des services d'information et de recherche mais aussi des services multimédia. Avec l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le site internet de l'Assemblée nationale a été remis en valeur et une bibliothèque numérique est en cours de développement en coopération avec la Banque mondiale. Lors du processus de planification de l'introduction des outils informatiques, M. Garga a appelé à la prise en compte

adéquate des besoins de sensibilisation et de formation des parties prenantes.

M. Santo Voeuk, Directeur des Services de recherche et documentation du Sénat du Cambodge, a lui aussi souligné l'importance des services de bibliothèque et a identifié quelques défis clés auxquels il fait face, notamment le manque de personnel qualifié, les ressources limitées, les technologies désuètes, le manque d'infrastructures de base, et l'utilisation inadéquate d'internet comme outil de promotion des services de bibliothèque et de partage des informations parlementaires.

Afin de pallier à ces défaillances, le Sénat du Cambodge, en coopération avec des partenaires de développement, dont le Centre mondial pour les TIC au Parlement, a initié une stratégie pour moderniser la bibliothèque et introduire les outils informatiques au Sénat. M. Voeuk a présenté les résultats de deux missions conduites par le Centre mondial pour les TIC au Parlement, qui ont recommandé l'établissement au sein du Sénat d'un département informatique et d'un Comité consultatif pour les TIC composé de sénateurs et d'employés, ainsi que la formation des employés concernés.

M. Voeuk a appelé le Centre mondial pour les TIC au Parlement à mobiliser des ressources afin de renforcer les systèmes informatiques dans le Parlement du Cambodge.

Mme Raissa Teodori, Secrétaire de la Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires et Chef du Bureau des collections spéciales à la Bibliothèque du Sénat de l'Italie, a présenté la Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires. Composée de 111 membres originaires de plus de 50 pays, c'est le plus grand réseau professionnel qui s'occupe des services de bibliothèque et d'information dans l'environnement parlementaire. Son objectif principal est de renforcer les capacités professionnelles et de faciliter le partage des meilleures pratiques à travers des confé-

rences annuelles et des ateliers. La Section IFLA est consciente du rôle que les TIC peuvent jouer dans le renforcement des services d'information parlementaires. Le Rapport mondial 2008 sur l'e-Parlement a identifié les bibliothèques parlementaires comme des pionniers dans l'adoption des outils informatiques. La Section est en train de mettre à jour les « Lignes directrices pour les bibliothèques législatives », qui seront publiées en décembre 2009, pour prendre en compte, dans la prestation des services de recherche, des changements dus au développement d'internet et des outils de gestion informatisés. Il y a plusieurs pratiques déjà en cours, et de nombreux développements innovateurs ont été faits ces dernières années partout dans le monde. La Section IFLA se concentre actuellement sur la promotion de ces expériences comme base de progrès et sur la mise en valeur des meilleures pratiques et des succès. Ce faisant, la Section reconnaît la valeur ajoutée des outils informatiques et explore non pas si les utiliser, mais plutôt à quel moment et de quelle manière ils doivent être utilisés, sachant que les outils informatiques ne doivent pas mener le processus mais plutôt contribuer à la satisfaction des besoins en information des utilisateurs.

Mme Teodori a présenté les résultats de la 25^{ème} pré-conférence annuelle de la Section, qui a eu lieu à Rome en août 2009, et qui s'est concentrée sur « Informations numérique pour la démocratie : gestion, accès et préservation ». Plus de 200 bibliothécaires, chercheurs et responsables informatiques représentant 64 pays, 86 assemblées législatives et plusieurs organisations nationales et internationales, y compris de nombreux nouveaux venus des pays en voie de développement y ont participé. Ils ont pris part pendant quatre jours à des discussions intenses sur l'état actuel de l'utilisation des TIC dans les services d'information parlementaires. Se référant à plusieurs exemples et meilleures pratiques, elle a identifié les sujets clés explorés durant la pré-conférence. Ils incluent : les sites web (internet et intranet) et les services d'information ou de référence numériques, les processus de numérisation, les outils de réseaux sociaux, l'amélioration de l'effica-

cité des services de bibliothèques traditionnels grâce à l'automatisation, et les logiciels libres. A l'issue de cette pré-conférence, les participants ont fait les recommandations clés suivantes : ils ont souligné l'importance d'avoir une vision, des politiques claires, et de faire une évaluation des besoins; ils ont appelé à soutenir le rôle des bibliothécaires dans l'innovation informatique à travers des liens de collaboration et d'échange d'expertise avec les informaticiens, l'utilisation des standards, la coopération à de différents niveaux avec les autres bibliothèques parlementaires et non-parlementaires.

Conjointement à cette pré-conférence, la Section IFLA et le Centre mondial pour les TIC au Parlement ont organisé un atelier de formation sur comment « Les technologies comme support aux services de bibliothèque et de recherche parlementaires », à l'intention de 45 bibliothécaires et experts informatiques de 20 pays en voie de développement.

Pour conclure sa présentation, Mme Teodori a remis l'accent sur le fait que les technologies doivent supporter les objectifs des utilisateurs et non pas mener le processus, elles doivent apporter une valeur ajoutée, répondre à des besoins réels et ne pas être simplement des gadgets.

Au cours des discussions qui ont suivi les présentations, les participants ont soulevé des questions concernant la promotion des services de bibliothèque et de recherche auprès des membres des parlements, les efforts de proximité et de sensibilisation des réseaux internationaux, et une coopération accrue au niveau régional.

Les participants et les panélistes ont exploré les voies et moyens d'encourager les parlements qui ne participent pas encore à IFLA à rejoindre le réseau, vantant ses mérites comme plate-forme unique pour les échanges d'idées innovatrices et d'expérience. Ils ont appelé la Section IFLA à être plus active au niveau régional, afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques des pays et de réduire les coûts de participation aux événements internationaux pour les staff des pays en voie de développement disposant de ressources limitées. Le niveau assez faible de participation de l'Amérique latine au réseau IFLA été remarqué et les participants ont souhaité que la conférence IFLA 2011, prévue à Porto Rico soit un catalyseur pour la formation d'un réseau dans la région. Les parlements d'Amérique latine ont été invités à prendre l'initiative et à s'engager pour l'établissement d'un réseau.

Les participants ont également noté le faible niveau de sensibilisation au sein des parlements sur la valeur des services de bibliothèque. A cet égard, ils ont appelé les bibliothèques à être plus actives dans la promotion de leurs services à l'intention des membres des parlements, en utilisant la technologie pour communiquer avec eux et pour anticiper leurs besoins. Ils ont vivement conseillé à la Section IFLA d'inclure cette question dans son agenda et de former ses membres au marketing de leurs services.



Allocutions de clôture

La séance de clôture a été facilitée par **Mme Lorraine Miller**, Secrétaire générale de la Chambre des représentants des Etats-Unis, qui a introduit les intervenants.

M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales, a rappelé le large éventail de questions traitées par la Conférence et a exprimé sa satisfaction sur les progrès effectués ainsi que sur la convergence des points de vue concernant certains thèmes importants. Il a remarqué que les participants étaient d'accord sur le besoin de renforcer la coopération régionale et internationale entre les parlements afin de faciliter le partage de ressources. Ils ont aussi souligné l'importance des nouveaux média de communication qui permettent au public d'être plus proche des institutions parlementaires et qui offrent de nouvelles opportunités pour améliorer le dialogue entre les citoyens et leurs élus. Enfin, il a noté également un accord général sur le bon potentiel des logiciels libres de faciliter le partage et l'accessibilité des informations législatives.

M. Sha a insisté sur l'importance d'améliorer l'implication, la coopération et la coordination entre les parlements, les gouvernements, les organisations internationales, les institutions académiques et les donateurs. Ceci permettrait de réaliser des progrès dans l'utilisation des TIC pour soutenir les fonctions de législation, de contrôle et de représentation des parlements. Il a souligné que les Nations Unies vont rester engagées pour aider les processus en cours de transformation des parlements grâce aux TIC.

Il a conclu en remerciant la Chambre des représentants des Etats-Unis et l'Union interparlementaire pour leur coopération loyale, et il a félicité l'Honorable Max Vuyisile Sisulu, Président de l'Assemblée Nationale d'Afrique du Sud et l'Honorable Maurizio Lupi, Vice-Président de la Chambre des députés d'Italie pour leur élection comme les nouveaux co-présidents du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement. Il a ensuite salué les contributions de la Direction générale de la coopération italienne au développement, du Partenariat pour la démocratie de la Chambre des représentants des Etats-Unis, de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), du Parlement européen et de la Banque inter-américaine de développement, qui ont facilité la participation des pays en voie de développement à la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement.

M. Mohamed Abou Zeid, Membre du Parlement d'Egypte, a relayé l'allocution de clôture de **Dr. Ahmed Fathy Sorour**, Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte et Co-Président du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement. Il a souligné la réussite de la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement qui a fourni aux participants l'opportunité d'échanger leurs expériences et d'apprendre les uns des autres.

Il a affirmé que plusieurs idées sur l'utilisation des TIC dans les parlements abordées durant les années précédentes se sont matérialisées et que plusieurs initiatives sont devenues des projets. Le dialogue sur les TIC et leur rôle de renforcement de la démocratie n'est plus limité à un petit groupe de parlements mais s'est étendu jusqu'à inclure des parlements de tous les continents. Il a encouragé les participants à garder leur enthousiasme et à continuer d'examiner ces questions vu l'émergence des nouvelles technologies. Il a conclu en mettant en évidence l'importance de la coopération interparlementaire pour faire face aux problèmes mondiaux.

Mme Ildikó Gáll Pelcz, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de Hongrie et Co-Présidente du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement, a remercié la Chambre des représentants des Etats-Unis pour avoir accueilli la conférence, et les Nations Unies, l'Union interparlementaire et le Centre mondial pour les TIC au Parlement pour l'organisation de l'évènement.

Elle a affirmé que la Conférence a prouvé l'importance du dialogue entre les jeunes et les vieilles démocraties et a mis en évidence que les TIC peuvent aider à renforcer la démocratie partout dans le monde. Mme Pelcz a insisté sur le rôle du Centre mondial pour les TIC au Parlement de facilitation de la coopération interparlementaire et de promotion de l'utilisation des TIC dans les parlements des pays en voie de développement.

Elle a souligné l'importance de mobiliser les parlements et les communautés parlementaires non seulement pour créer une société d'information juste, équitable, inclusive mais aussi pour établir des relations plus étroites entre les assemblées législatives et les électeurs, et faciliter un meilleur accès aux processus législatifs nationaux. Elle a insisté sur l'importance de travailler ensemble dans le cadre d'un programme de coopération technique bien coordonné.

M. Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Union Interparlementaire, a déclaré que la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement a prouvé qu'elle était une plate-forme utile pour l'échange d'informations et d'expériences entre les parlements sur la manière dont les TIC peuvent les aider à devenir des institutions plus performantes. La conférence a aussi donné au Centre mondial pour les TIC au Parlement une bonne prospective pour l'agenda futur et a montré les aspects qu'il doit améliorer lors de ces meetings.

Il a remercié les Nations Unies et l'équipe du Centre mondial pour les TIC au Parlement pour leurs efforts et leur engagement ferme qui ont rendu l'évènement possible. M. Johnsson a également remercié les dirigeants et l'équipe de la Chambre des représentants des Etats-Unis pour avoir si bien accueilli la conférence et avoir été si chaleureusement reçu les participants.

Il a conclu en rappelant quelques uns des thèmes principaux discutés durant la conférence comme celui d'intéresser les nouvelles générations à la politique, l'utilisation des standards ouverts, et l'importance de l'implication des citoyens dans le processus politique à travers les TIC.



Mme Lorraine Miller, Secrétaire générale de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a estimé que le succès de la Conférence 2009 sur l'e-Parlement peut être jaugé à la bonne interaction entre les représentants des parlements de plusieurs pays différents au cours de leur exploration commune des voies et moyens de rendre les processus législatifs plus productifs.

Elle a remercié le Centre mondial pour les TIC au Parlement, les Nations Unies et l'Union interparlementaire pour avoir conjointement organisé l'évènement. Elle a remercié l'équipe de la Chambre des représentants des Etats-Unis pour leur travail et tous les participants pour avoir partagé leurs préoccupations et leurs meilleures pratiques.

Mme Miller a ensuite clos la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement.

Résumé

Au cours de plusieurs échanges riches et animés, les intervenants et les participants ont exploré les bénéfices et les défis des TIC dans les actions législatives, ils ont également échangé leurs expériences et leurs points de vue. Ils ont insisté sur la valeur de la Conférence mondiale pour l'e-Parlement en tant que plate-forme continue permettant d'examiner les problèmes communs et d'apprendre des solutions des autres. La Conférence a montré l'importance de continuer le dialogue entre les législatures et a mis en évidence la contribution des TIC au renforcement de la démocratie dans le monde. Ce qui suit est un résumé de certains des points principaux de ces débats.

- Les TIC ont permis un accroissement de l'engagement civique et un développement sans précédent des opportunités pour la population de participer à la vie politique de son pays. Un nouveau type de sphère publique – basée sur internet et sur les nouvelles formes de connectivité sociale - est en train d'émerger. Elle conduit à une expansion de l'arène démocratique et à un renouveau des relations entre la politique et les citoyens. Cependant, cette évolution a coïncidé avec le désintérêt croissant des citoyens envers la politique et le manque de confiance envers les institutions politiques. Le défi pour les parlements est de mieux comprendre comment les technologies peuvent modifier la société et la relation entre les citoyens et les institutions représentatives, dans le but de trouver un moyen d'exploiter les technologies afin de rendre la législature plus pertinente au regard des personnes à qui elle s'adresse.
- Tout en promouvant l'adoption de la technologie, les parlements et les législateurs ont la responsabilité de s'assurer que celle-ci respecte les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire – transparence, ouverture, devoir de rendre de compte, accessibilité - et qu'elle améliore l'efficacité de la création des lois, du contrôle et de la représentation. Ils doivent s'assurer que les TIC sont utilisées de manière à permettre une participation effective des citoyens dans le processus de gouvernance, à ce qu'une diversité de points de vue puisse être exprimée et prise en considération, ainsi qu'à ce que la nouvelle génération, pour qui les TIC font pleinement partie de leur mode de vie, se sente plus concernée.
- Cependant les TIC à elles seules ne rendent pas une législature plus forte ou plus efficace. Les TIC doivent être intégrées aux processus parlementaires. Elles ne peuvent pas être adoptées séparément des efforts pour améliorer les capacités des parlements à légiférer, à faire assumer aux gouvernements leurs responsabilités, à obtenir une meilleure indépendance et à permettre aux membres d'être plus efficaces et plus réceptifs. Ce processus d'innovation requiert de la vision, une bonne gouvernance et une planification stratégique. La mise en place d'un e-Parlement nécessite également une stratégie cohérente de gestion du changement, une compréhension mutuelle entre le monde politique et le monde technique, et un vivier de personnel informatique rompu à la culture parlementaire et ses processus.
- Les sites internet sont devenus une ressource majeure pour les institutions législatives pour atteindre différentes audiences à travers des canaux multiples. Il existe également une pression croissante pour que les sites internet parlementaires fournissent une information complète et un système de communication dans lequel les membres du parlement peuvent effectuer la majeure partie de leur travail. Le temps et les ressources nécessaires doivent être alloués à la planification et au développement des sites internet car ceux-ci sont cruciaux à la manière selon laquelle les législatures communiquent et transmettent au public une information bien organisée et impartiale, et aussi à la manière selon laquelle ils interagissent avec ce public.

- Des plates-formes alternatives en ligne ont été développées par des organisations non gouvernementales afin de fournir aux citoyens des instruments additionnels pour examiner l'environnement parlementaire. Ces sites internet ont attiré l'intérêt du public en combinant de nouvelles méthodes pour récupérer et présenter les informations grâce à des couches de réseaux sociaux qui facilitent l'engagement civique. Les parlements devraient bénéficier de l'intégration de quelques unes de ces innovations très utiles dans leurs portails institutionnels afin de mieux répondre aux besoins d'information des citoyens.
- Quelques parlements ont ajouté de nouveaux médias –tel que MySpace, Facebook, Flickr, YouTube, Twitter, et Wikis – à leurs canaux traditionnels de communication avec l'intention d'être plus proches de l'électorat et de faciliter le dialogue entre les membres et le public. Dans la mise en œuvre de ces instruments, les parlements devraient prendre en compte l'expérience d'autres législatures, être prêts à expérimenter, et à évaluer continuellement leurs résultats.
- Les systèmes d'informations parlementaires sont cruciaux pour mettre en œuvre des processus de travail efficaces, des processus législatifs performants, et la ponctualité dans la publication des documents. Dans les pays disposant de peu de ressources financières et techniques, le développement en collaboration de logiciels par des législatures partenaires offre une opportunité unique de tirer profit des fonds limités pour le développement de tels systèmes et d'assurer une haute qualité et un processus de documentation durable.
- Au fil du temps les législatures ont adopté une gamme de technologies dans leurs salles plénières pour faciliter le travail des membres pendant les réunions, et fournir au public un accès à des informations justes et précises sur le déroulement des sessions. Quelques parlements sont devenus des leaders technologiques dans ce domaine - comme le montre leur capacité à utiliser du matériel informatique, des logiciels et des systèmes sophistiqués pendant les débats. Comme ces technologies sont devenues des composantes standards d'un e-parlement, l'expérience de ces législatures doit être partagée systématiquement avec les autres parlements.
- Les méthodes pour enregistrer et rendre disponibles les sessions plénières et sessions de commissions ont changé de manière significative ces dernières années. Cependant, dans les pays en voie de développement, il existe toujours un besoin important de trouver des solutions économiques à la problématique de fournir un enregistrement exact des débats dans un délai raisonnable. Il existe une opportunité et un intérêt clairement exprimé de partager des solutions pour combler ces besoins à travers des ateliers et d'échanger des connaissances à travers des groupes de travail en ligne.
- XML est à un stade crucial de son développement dans les parlements. Des discussions importantes et très bénéfiques sur XML ont émergé à travers les continents, en Europe, en Afrique, et en Amérique Latine. Malgré un engagement généralisé apparent à utiliser ce standard ouvert, sa mise en application a été ralentie pour différentes raisons telles que la complexité technique, le besoin d'avoir du personnel qualifié et la nécessité d'avoir de meilleurs outils. Il y a des besoins évidents et pressants de partage de connaissances dans ce domaine décisif, ainsi que d'initiatives de coopération pour soutenir les parlements qui adoptent XML, y compris en mettant en évidence les exemples de succès et en facilitant la convergence internationale des schémas existants.
- La sécurité informatique est devenue une question importante pour les parlements et ne peut rester ignorée. Elle requiert des technologies appropriées, des équipes compétentes, et des ressources adéquates. La sécurité est aussi un problème global, qu'un parlement ne peut résoudre à lui seul. Ceci en appelle à une collaboration avec d'autres institutions privées ou publiques au niveau national et international et à des échanges accrus d'expérience entre les législatures partenaires.

- L'accès à l'information est à la base de la participation des citoyens aux processus politiques et du travail des membres du parlement eux-mêmes. La meilleure réponse aux énormes besoins en information des membres est un service de bibliothèque et de recherche parlementaire efficace, bien équipé et utilisant pleinement les nouvelles technologies pour collecter, gérer et partager l'information. Des efforts doivent être faits par les institutions parlementaires pour soutenir le test et l'adoption des nouvelles technologies collaboratives et pour rechercher des synergies tant au niveau régional que mondial afin d'améliorer ce service.
- L'environnement actuel est très encourageant pour le renforcement des parlements grâce aux TIC : la technologie est disponible, les connaissances sur la maîtrise de son utilisation augmentent progressivement, et il existe un désir croissant d'apprendre les uns des autres. Cependant il reste encore beaucoup à faire par la communauté internationale – y compris par les législatures technologiquement avancées – pour aider les parlements des pays en voie de développement à réaliser cet objectif.
- La coopération interparlementaire et le partage de la connaissance est l'une des voies les moins coûteuses et potentiellement la plus efficace pour les parlements afin d'améliorer l'utilisation des technologies. Au niveau régional, malgré la barrière de la langue, la collaboration offre des opportunités uniques pour partager les ressources, pour combler le manque de savoir faire, et établir des approches communes. Soutenir la croissance de réseaux parlementaires formels dans les régions en voie de développement peut fournir d'importantes contributions pour des réussites futures.
- Malgré les obstacles posés par le fossé numérique, les parlements dans les démocraties émergentes et les nations en voie de développement ne peuvent ignorer les TIC même si les investissements semblent coûteux. Des technologies de communication appropriées et économiques, basées sur les derniers développements, peuvent en effet être exploitées pour soutenir une législature plus informée, plus compétente, plus transparente et plus responsable. Les législatures doivent allouer leurs ressources propres aux améliorations informatiques car ils constituent un moyen important de renforcer l'accomplissement de leurs responsabilités de création des lois, de contrôle et de représentation.
- La communauté internationale et le monde parlementaire doivent s'unir autour des principes du plan stratégique de 10 ans préconisé par le Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement pour fournir un soutien prévisible, cohérent et organisé aux parlements des pays en voie de développement. Ces principes ont pour but de : a) encourager des politiques nationales et internationales pour créer une société de l'information juste et inclusive ; b) améliorer la connexion entre les législatures et les électeurs ; c) améliorer l'égalité de l'accès à la loi et au processus législatif ; d) garantir partout dans le monde l'exploitation, par les législatures des outils informatiques dans l'accomplissement de leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation; e) développer un programme plus robuste et bien coordonné d'assistance technique pour les TIC dans les parlements.

Conférence Mondiale 2009 sur l'e-Parlement 3, 4 et 5 novembre 2009 Chambre des représentants des Etats-Unis Washington, D.C.

Communiqué de Presse

Les technologies modernes de l'information et de la communication sont essentielles pour la démocratie et le développement. Elles peuvent jouer un rôle très important en s'assurant que les processus parlementaires et politiques soient accessibles au public et que les citoyens puissent influencer les décisions politiques. Les TIC sont centrales à l'efficacité, la transparence et l'accessibilité du travail effectué au Parlement et à la responsabilisation des parlement et des parlementaires vis-à-vis du public.

Toutefois, dans plusieurs parlements, il existe un fossé important entre ce qu'il est possible de réaliser avec les TIC et ce qui est réellement accompli. L'une des causes de ce problème est le manque de ressources. A celle-ci on peut ajouter le manque de compréhension des parlements sur ce qu'il est possible d'accomplir. Ceci a des conséquences non seulement pour l'efficacité des opérations parlementaires, mais aussi pour la qualité des relations entre le parlement et les citoyens et, par conséquent, pour la démocratie elle-même.

La troisième Conférence mondiale sur l'e-Parlement qui s'est déroulée du 3 au 5 novembre 2009 à Washington, D.C., et qui a été accueillie par Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis, s'est penchée sur ces questions. Cette conférence a regroupé quatre cent membres élus et personnels de quatre-vingt-quinze parlements.

Les délégations ont exploré la manière de connecter les parlements et les citoyens entre eux et de renforcer les parlements grâce à une meilleure utilisation des TIC. Ils ont discuté des nouveaux médias sociaux et des autres outils de communication via internet, ainsi que des questions de sécurité et de fiabilité. Pour citer quelques exemples ils ont partagé leurs expériences sur la planification stratégique des TIC ; sur les TIC dans les processus législatifs et sur les sites internet parlementaires.

Quelques-unes des principales conclusions qui ont émergées des différents débats :

- Une opportunité existe pour les parlements de redonner un intérêt à la politique et aux processus parlementaires à la nouvelle génération de citoyens dont le mode de vie accorde une place centrale aux TIC. De cette manière leurs points de vue pourraient être pris en compte dans les débats et prises de décision parlementaires.
- L'adoption de standards ouverts va permettre aux parlements d'être plus transparents et responsables envers les citoyens. Les parlements vont aussi être mieux équipés pour faciliter la coopération et l'intégration régionale et mondiale. Plusieurs questions nécessitant une action législative dans le monde actuel globalisé, sont en réalité des problèmes communs qui requièrent des solutions concertées.
- L'accès à l'information est à la base de la participation des citoyens au processus politique, et au travail des membres des parlements eux-mêmes. La meilleure réponse aux énormes besoins en information des membres est un service de bibliothèque et de recherche parlementaire efficace, bien équipé et utilisant pleinement les nouvelles technologies pour collecter, gérer et partager l'information.

La Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement est une initiative du Centre mondial pour les TIC au Parlement, qui a été créé par les Nations Unies et l'Union Interparlementaire en 2006. Le Conseil du Centre mondial s'est réuni en marge de la Conférence pour discuter de son programme de travail futur et pour adopter les grandes lignes d'un plan stratégique de 10 ans visant à encourager l'action parlementaire dans le développement des sociétés de l'information modernes et à promouvoir l'usage des TIC dans les parlements.

Les objectifs à long terme proposés par le Centre mondial pour les TIC au Parlement ne peuvent être atteints sans un meilleur engagement, une meilleure collaboration et une meilleure coordination entre les parlements, les gouvernements, les organisations internationales, les institutions académiques et les donateurs. La coopération interparlementaire en particulier est un facteur critique de succès. Investir dans les TIC aide au renforcement des parlements, et ainsi à l'avancement de la bonne gouvernance et de la démocratie tout en contribuant à l'accomplissement des objectifs de développement convenus au niveau international.

Référence des photos

- p. 5 **Mme Nancy Pelosi**, Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis
- p. 6 **M. Sha Zukang**, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales
- p. 9 **M. Anders B. Johnsson**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
- p. 11 **M. Ahmed Fathi Sorour**, Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte
- p. 15 **Mme Ildikó Gáll Pelcz**, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de Hongrie
- p. 17 **Mme Joyce Adeline Bamford-Addo**, Présidente du Parlement du Ghana
- p. 18 **M. Julio César Valentín**, Président de la Chambre des députés de la République Dominicaine
- p. 20 **M. Maurizio Lupi**, Vice-Président de la Chambre des députés de l'Italie
- p. 21 **Mme Cathy McMorris Rodgers**, Membre du Congrès, Vice-Présidente de la Conférence républicaine, Chambre des représentants des Etats-Unis
- p. 22 *De gauche à droite* : **M. Harry Jenkins**, Président de la Chambre des représentants de l'Australie ; **M. Andy Richardson**, Spécialiste en information à l'Union interparlementaire ; **M. Julio César Valentín**, Président de la Chambre des députés de la République Dominicaine ; **M. Edward J. Markey**, Président de la Commission spéciale sur l'indépendance énergétique et le réchauffement climatique, Chambre des représentants des Etats-Unis
- p. 24 **M. Jani Makraduli**, Vice-Président de l'Assemblée de l'ex-République Yougoslave de Macédoine ; **M. Mninwa J. Mahlangu**, Président du Conseil national des Provinces d'Afrique du Sud ; **M. Justin Koumba**, Président de l'Assemblée nationale du Congo ; **Mme Diana Wallis**, Vice-Présidente du Parlement européen
- p. 26 **M. Mninwa J. Mahlangu**, Président du Conseil national des Provinces d'Afrique du Sud ; **M. Justin Koumba**, Président de l'Assemblée nationale du Congo ; **Mme Daniela Giacomelli**, Responsable de programme, Centre mondial pour les TIC au Parlement ; **Mme Diana Wallis**, Vice-Présidente du Parlement européen ; **M. David Price**, Président du Partenariat pour la démocratie et Président du Sous-commission de la sécurité intérieure, Chambre des représentants des Etats-Unis
- p. 29 **M. William T. Pound**, Directeur exécutif, Conférence nationale des législatures d'état (NCSL) ; **M. Piotr Nowina-Konopka**, Co-Directeur du Centre européen de recherche et documentation parlementaire (CERDP) et Responsable de la direction des Relations avec les parlements nationaux du Parlement européen ; **M. Mohamed Abou Zeid**, Membre du Parlement d'Egypte ; **M. Hafnaoui Amrani**, Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et Secrétaire général du Conseil de la Nation de l'Algérie ; **M. Serge Kaptó**, Responsable de programme, Centre mondial pour les TIC au Parlement ; **M. Lim In Gyu**, Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale de la République de Corée ; **Mme Moira Fraser**, Coordinateur de l'Information, Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires et Directeur de la Bibliothèque du parlement de la Nouvelle-Zélande
- p. 34 **M. James Michel**, Ambassadeur, Conseiller à l'Agence pour le développement international des Etats-Unis
- p. 36 **M. Hafnaoui Amrani**, Président, Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) et Secrétaire général, Conseil de la Nation de l'Algérie
- p. 38 **M. Paul Mitchell**, Directeur, Division de la communication pour le développement, Banque mondiale
- p. 42 **M. Mzi Mbangula**, Directeur de la Division informatique, Assemblée Nationale d'Afrique du Sud ; **M. Ian Harris**, Secrétaire général, Chambre des représentants de l'Australie ; **Mme Marilyn B. Barua-Yap**, Secrétaire générale, Chambre des représentants des Philippines
- p. 44 **M. Carlos Magno Cataldi Santoro**, Directeur des Systèmes d'information, Sénat fédéral du Brésil ; **Mme Adelina Sá Carvalho**, Secrétaire générale, Assemblée de la République du Portugal ; **Mme Matilda Katopola**, Secrétaire générale, Assemblée nationale du Malawi ; **M. Avinash Bikha**, Responsable de programme, Centre mondial pour les TIC au Parlement ; **Mme Raissa Teodori**, Secrétaire de la Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires et Chef du Bureau des collections spéciales à la Bibliothèque du Sénat de l'Italie ; **Mme Ellen Miller**, Directrice Exécutive, Fondation Sunlight
- p. 47 **M. Sérgio Sampaio de Almeida**, Bureau pour la Gouvernance législative, Chambre des députés du Brésil ; **M. James G. Kwanya Rege**, Membre du parlement du Kenya
- p. 50 **M. Stephen Clark**, Chef de la Communication web, Parlement européen ; **M. Patricio Alvarez Cabezas**, Directeur des TIC, Sénat du Chili
- p. 53 **M. Patricio Alvarez Cabezas**, Directeur des TIC, Sénat du Chili ; **Mme Andréa Perna**, Responsable du Bureau pour la gouvernance législative, Chambre des députés du Brésil ; **M. Sérgio Sampaio de Almeida**, Bureau pour la gouvernance législative, Chambre des députés du Brésil ; **M. James G. Kwanya Rege**, Membre du parlement du Kenya ; **Mme Daniela Giacomelli**, Responsable de programme, Centre mondial pour les TIC au Parlement ; **Mme Karina Newton**, Directrice des Nouveaux médias, Cabinet du Président de la Chambre des représentants des Etats-Unis ; **M. Stephen Clark**, Chef de la communication web, Parlement européen
- p. 57 **M. Oleksiy Sydorenko**, Directeur du Service informatique, Parlement de l'Ukraine ; **M. Shin Hang Jin**, Directeur, Bureau des systèmes d'information législatifs, Assemblée de la République de Corée ; **M. Luc Blondeel**, Secrétaire général, Sénat de Belgique ; **M. Andy Richardson**, Spécialiste en information à l'Union interparlementaire ; **M. Hernán Figueroa**, Directeur des TIC, Chambre des députés du Chili ; **M. João Viegas d'Abreu**, Directeur informatique, Assemblée nationale du Portugal et Coordinateur du Groupe de travail sur l'informatique, Centre européen de recherche et documentation parlementaire (CERDP)
- p. 82 **Mme Raissa Teodori**, Secrétaire de la Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires et Chef du Bureau des collections spéciales à la Bibliothèque du Sénat de l'Italie ; **M. Alim Garga**, Directeur adjoint des Services de documentation et d'information à l'Assemblée nationale du Cameroun ; **Mme Rae Ellen Best**, Directrice de la Bibliothèque de la Chambre des représentants des Etats-Unis ; **Mme Marianne Gei-Khoibes**, Directrice de la Bibliothèque et des services informatiques à l'Assemblée nationale de Namibie ; **M. John Pullinger**, Directeur général et bibliothécaire en chef du Parlement du Royaume-Uni ; **M. Santo Voeuk**, Directeur des Services de recherche et documentation du Sénat du Cambodge
- p. 84 **Mme Lorraine Miller**, Secrétaire générale de la Chambre des représentants des Etats-Unis

Ordre du jour

3 novembre 2009

12h00 - 14h00	Arrivée et inscription des délégués
14h00 - 15h00	<p>Ouverture officielle de la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis • Sha Zukang, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales • Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire • Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte et Co-Président du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement • Ildiko Gall Pelcz, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de la Hongrie et Co-Présidente du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement
15h00 - 16h30	<p>Panel de haut niveau Connecter les parlements et les citoyens : nouvelles technologies favorisant l'ouverture et la transparence</p> <p><i>Présidence : Harry Jenkins, Président de la Chambre des représentants de l'Australie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Joyce Adeline Bamford-Addo, Présidente du Parlement du Ghana • Julio César Valentín, Président de la Chambre des députés de la République Dominicaine • Maurizio Lupi, Vice-Président de la Chambre des Députés de l'Italie • Cathy McMorris Rodgers, Membre du Congrès, Vice-Présidente de la Conférence républicaine, Chambre des représentants des Etats-Unis • Edward J. Markey, Président du Comité spécial sur l'indépendance énergétique et le réchauffement climatique, Chambre des représentants des Etats-Unis <p><i>Débat ouvert</i></p>
16h30 - 18h00	<p>Panel de haut niveau En quoi les TIC peuvent-elles renforcer les parlements dans les démocraties jeunes et émergentes ?</p> <p><i>Présidence : Justin Koumba, Président de l'Assemblée nationale du Congo</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mninwa J. Mahlangu, Président du Conseil national des Provinces d'Afrique du Sud • Diane Wallis, Vice-Présidente du Parlement européen • Jani Makraduli, Vice-Président de l'Assemblée de l'ex-république Yougoslave de Macédoine • David Price, Président du Partenariat pour la démocratie et Président du Sous-comité de sécurité intérieure, Chambre des représentants des Etats-Unis <p><i>Débat ouvert</i></p>
18h30 - 20h30	Réception de bienvenue offerte par le Comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis

Ordre du jour

4 novembre 2009

09h00 - 10h45	Sessions parallèles
Session générale	<p>Planification stratégique, gestion et contrôle des TIC : la complexité de l'environnement parlementaire</p> <p><i>Présidence : Marilyn B. Barua-Yap, Secrétaire générale, Chambre des représentants des Philippines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Anders Forsberg, Secrétaire général du Parlement de Suède • Ian Harris, Secrétaire général de la Chambre des représentants de l'Australie • Mzi Mbangula, Directeur de la Division informatique, Assemblée nationale d'Afrique du Sud <p><i>Débat ouvert</i></p>
Session spécialisée	<p>Normes ouvertes pour la documentation parlementaire</p> <p><i>Présidence : Flavio Zeni, Conseiller technique principal, Plan d'action i-Parlement pour l'Afrique, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • João Alberto de Oliveira Lima, Analyste-système, Sénat fédéral du Brésil • Monica Palmirani, Professeure associée d'Informatique juridique, CIRSFID, Université de Bologne • Tom Van Engers, Professeur de Gestion des connaissances juridiques, Leibniz Center for Law, Université d'Amsterdam • Flemming Sorensen, Chef de service, Direction des technologies de l'information, Direction générale pour l'Innovation et l'appui technologique, Parlement européen <p><i>Débat ouvert</i></p>
10h45 - 11h15	Pause café
11h15 - 13h00	Sessions parallèles
Session générale	<p>En quoi les sites web parlementaires peuvent-ils servir différents objectifs et répondre aux besoins des différents usagers ?</p> <p><i>Présidence : Matilda Katopola, Secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Malawi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adelina Sá Carvalho, Secrétaire générale de l'Assemblée de la République du Portugal • Alessandro Palanza, Secrétaire général adjoint de la Chambre des députés de l'Italie • Carlos Magno Cataldi Santoro, Directeur des Systèmes d'information du Sénat Fédéral du Brésil • Ellen Miller, Directrice exécutive, Fondation Sunlight <p><i>Débat ouvert</i></p>
Session spécialisée	<p>Mise en œuvre du format XML au Parlement</p> <p><i>Présidence : Andreas Sidler, Directeur des Systèmes d'information, Parlement de Suisse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Kirsten Gullickson, Analyste-système en chef, et Cindy Leach, Directeur de projets, Chambre des représentants des Etats-Unis • Arik Fischel, Chef du Département informatique, Parlement d'Israël • Bruno Penne, Expert en informatique, Chambre des représentants de Belgique • Brian Keenan, Administrateur ParInfo, Section publications, Service de l'accès à l'information, Département de services parlementaires, Parlement de l'Australie <p><i>Débat ouvert</i></p>

13h00 - 14h30	Pause-déjeuner
14h30 - 15h45	<p>Quelle est l'importance des réseaux régionaux et internationaux pour soutenir les responsabilités des parlements ?</p> <p><i>Présidence : Hafnaoui Amrani, Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et Secrétaire général du Conseil de la Nation de l'Algérie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mohamed Abou Zeid, Membre du Parlement d'Egypte • Lim In Gyu, Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale de la République de Corée • Piotr Nowina-Konopka, Co-Directeur du CERDP et Responsable de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen • William T. Pound, Directeur exécutif, Conférence nationale des législatures d'état (NCSL) • Moira Fraser, Coordinateur de l'information, Section IFLA des Services de bibliothèque et de recherche parlementaires et Directeur de la Bibliothèque du parlement de la Nouvelle-Zélande <p><i>Débat ouvert</i></p>
15h45 - 16h15	Pause-café
16h15 - 18h00	Sessions parallèles
	<p>L'utilisation des nouveaux médias dans le cadre parlementaire : enseignements</p> <p><i>Présidence : James G. Kwanya Rege, Membre du Parlement du Kenya</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sérgio Sampaio de Almeida, Directeur général et Andréa Perna, Responsable du Bureau pour la Gouvernance Législative, Chambre des Députés du Brésil • Patricio Alvarez Cabezas, Directeur des TIC, Sénat du Chili • Stephen Clark, Chef de la Communication Web, Parlement européen <p><i>Débat ouvert</i></p>
	<p>Infrastructure et sécurité : politiques et implications dans le cadre parlementaire</p> <p><i>Présidence : Javier de Andrés Blasco, Coordinateur, Centre pour les TIC, Congrès des députés d'Espagne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lou Magnotti, Directeur des systèmes d'information, Bureau du chef de l'administration, Chambre des représentants des Etats-Unis • David Addow-Quarshie, Directeur informatique, Parlement du Ghana • Antonio Saad, Directeur informatique, Assemblée nationale du Panama <p><i>Débat ouvert</i></p>
18h30 - 20h30	Réception offerte par l'Union interparlementaire

Ordre du jour

5 novembre 2009

09h00 - 10h45	Sessions parallèles
Session générale	<p>Systèmes de gestion de la documentation législative <i>Présidence : José Pedro Montero, Secrétaire général, Chambre des représentants de l'Uruguay</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Innis Montgomery, Directeur informatique, Parlement du Royaume-Uni • Fernando Milan Zuber, Directeur Informatique, Chambre des députés du Mexique • Cecilia Matanga, Responsable de programme, Plan d'Action i-Parlement pour l'Afrique, Département des affaires économiques et sociales des nations unies <p><i>Débat ouvert</i></p>
Session spécialisée	<p>Moyens technologiques d'enregistrement et d'établissement des procès-verbaux des travaux en plénière et en commissions <i>Présidence : Jeff Griffith, Conseiller en Chef, Centre mondial pour les TIC au Parlement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Robert Reeves, Secrétaire général adjoint, Chambre des représentants des Etats-Unis • Paulo Henrique Alves Araújo, Responsable de projet, Chambre des députés du Brésil • Carlo Marchetti, Directeur du Bureau de développement des Systèmes d'information, Département informatique, Sénat italien • Juha-Pekka Leskinen, Responsable informatique, et Petteri Nyman, Editeur web, Parlement de la Finlande <p><i>Débat ouvert</i></p>
10h45 - 11h15	Pause café
11h15 - 13h00	Sessions parallèles
Session générale	<p>Technologies propres aux chambres législatives: expériences et tendances <i>Présidence : Luc Blondeel, Secrétaire général du Sénat de Belgique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Shin Hang Jin, Directeur, Bureau des systèmes d'information législatifs, Assemblée de la République de Corée • Oleksiy Sydorenko, Directeur du Service informatique, Parlement de l'Ukraine • Hernán Figueroa, Directeur des TIC, Chambre des députés du Chili • João Viegas Abreu, Directeur informatique, Assemblée nationale du Portugal et Coordinateur du Groupe de travail sur l'informatique, CERDP <p><i>Débat ouvert</i></p>
Session spécialisée	<p>Renforcer les services de recherche pour les membres et les comités grâce aux TIC <i>Présidence : Marianne Gei-Khoibes, Directeur de la Bibliothèque et des services informatiques, Assemblée nationale de la Namibie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rae Ellen Best, Bibliothécaire, Chambre des représentants des Etats-Unis • John Pullinger, Directeur général et Bibliothécaire, Parlement du Royaume-Uni • Alim Garga, Directeur adjoint, Services de documentation et information, Assemblée nationale du Cameroun • Santo Voeuk, Directeur des Services de recherche et documentation, Sénat du Cambodge • Raissa Teodori, Secrétaire, Section de IFLA de Documentation et recherche pour les parlements et Chef du Bureau des collections spéciales, Bibliothèque du Sénat de l'Italie <p><i>Débat ouvert</i></p>

13h00 - 14h30	Pause-déjeuner
14h30 - 17h30	Séance plénière
Séance plénière	<p>Promouvoir la démocratie et la coopération interparlementaire: approche collaborative du renforcement institutionnel au moyen d'un cadre commun d'e-Parlement</p> <p><i>Présidence : Sha Zukang, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales</i></p> <p>Présentation: L'Etat des TIC au Parlement - Jeff Griffith, Conseiller en Chef, Centre mondial pour les TIC au Parlement</p> <p><i>Interventions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire • James Michel, Ambassadeur, Conseiller à l'Agence pour le développement international des Etats-Unis • Hafnaoui Amrani, Président, Association des Secréaires généraux des parlements (ASGP) et Secrétaire général, Conseil de la Nation de l'Algérie • Silvana Rubino-Hallman, Spécialiste, Division pour la Capacité institutionnelle de l'Etat, Banque interaméricaine pour le développement • Paul Mitchell, Directeur, Division de la communication pour le développement, Banque mondiale <p><i>Débat ouvert</i></p>
17h30 - 18h00	<p>Clôture officielle de la Conférence mondiale 2009 sur l'e-Parlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sha Zukang, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales • Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte et Co-Président du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement • Ildiko Gall Pelcz, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de Hongrie et Co-Présidente du Conseil du Centre mondial pour les TIC au Parlement • Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire • Lorraine Miller, Secrétaire générale, Chambre des représentants des Etats-Unis
18h00 - 20h00	Visites du Capitole